

Trousse d'outils
**sur les dénombrements
ponctuels**



**Observatoire
canadien sur
l'itinérance**

rondpointdelitinerance.ca

Trousse d'outils sur les dénombrements ponctuels

Jesse Donaldson

© 2017, Observatoire canadien sur l'itinérance

Remerciements

Le financement a été obtenu dans le cadre de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance du gouvernement du Canada. Les opinions exprimées et les interprétations présentées dans cette publication sont celles de l'auteur et ne reflètent pas forcément celles du gouvernement du Canada.

Ce document met à profit les connaissances et l'expertise de particuliers et de collectivités de l'ensemble du pays, notamment :

Dr. Alina Turner, Turner Strategies, qui a créé le *Canadian Point-in-Time Count Methodology and Toolkit* sur lequel ces orientations s'appuient et se construisent.

L'équipe consultative nationale de recherche sur le dénombrement des personnes sans abri

Meaghan Bell, Calgary Homeless Foundation

Wally Czech, Ville de Lethbridge

Debbie Kraus, Metro Vancouver

Marlene Mulder, Homeward Trust Edmonton

Scott Pennington, Ville de Toronto

Giri Puligandla, Homeward Trust Edmonton

Groupe de travail sur le dénombrement ponctuel de la SPLI

Dr. Alina Turner, Turner Strategies

Bob Hughes/Ken Salter, ASK Wellness

Bruce Pearce, End Homelessness St. John's

Jennifer Hales/Celine Mauboules, Ville de Vancouver

Christian Méthot, Centre de recherche de L'Hôpital Douglas, Montréal

Christina Maes Nino, Social Planning Council of Winnipeg

Cindy Sue Montana McCormack, Social Planning and Research Council of Hamilton

Courtenay Defriend, Courtenay Defriend Consulting

Darren Cooney/Della Knoke, Secrétariat sur l'itinérance de la province de l'Ontario

Erica Richmond, United Way Peterborough

Gwenda Drover, Newfoundland and Labrador Statistics Agency

James McGregor, Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal

Jane Henderson, Choices for Youth

Jesse Donaldson, Observatoire canadien sur l'itinérance
Jesse Thistle, Observatoire canadien sur l'itinérance
Laural Raine/Joseph Stalteri/Joey Reeder, Ville de Toronto
Marcel Swain/Linda Lavalee, Lu'ma Native Housing Society
Marie Morrison, Municipalité régionale de Waterloo
Matt Thompson, M. Thomson Consulting
Rachel Campbell/Dr. Nick Falvo/Meaghan Bell, Calgary Homeless Foundation
Mia Burgess, Central Okanagan Foundation
Michael Mackenzie, Saint John Human Development Council
Naomi Leadbeater/Mark Anderson/Michelle Lemoine
Pierre-Luc Lortie, Ville de Montréal
Sarah Brown, Youth Leadership Council
Dr. Stephen Gaetz, Observatoire canadien sur l'itinérance
Susan McGee/Giri Puligandla/Robbie Brydon, Homeward Trust Edmonton
Tim Richter, Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance (ACMFI)
Wally Czech, ACMFI et Ville de Lethbridge

Nous remercions également les personnes suivantes qui nous ont aidés à définir l'approche intégrée de la méthodologie sur l'itinérance chez les jeunes et les ressources complémentaires.

La Laidlaw Foundation a généreusement financé la Trousse d'outils sur le dénombrement des jeunes sur laquelle la méthodologie de cette présente trousse d'outils s'appuie.

Krista Gladney/Bruce Pearce/Judy Tobin, End Homelessness St. John's
Sarah Brown/Jane Henderson/Andrew Harvey, Choices for Youth
The Youth Leadership Council, Choices for Youth

Questions?

Dans le cadre de la préparation pour votre prochain dénombrement, communiquez avec Jesse Donaldson, coordonnatrice nationale du dénombrement ponctuel, à l'adresse courriel suivante : jdonald8@edu.yorku.ca afin d'obtenir des conseils et du soutien.

Designer : Dylan Ostetto, Observatoire canadien sur l'itinérance

Réviseur : Sharon Jessup Joyce

À Propos de la Trousse D'outils

OBJET	1
ESPACE DE TRAVAIL COMMUNAUTAIRE SUR L'ITINÉRANCE	1
RÉPERTOIRE DES RESSOURCES	1

Dénombrements Ponctuels au Canada

APERÇU	2
AVANTAGES DES DÉNOMBREMENTS PONCTUELS	2
DÉNOMBREMENTS PONCTUELS AU CANADA	3
MÉTHODES COMPLÉMENTAIRES	4

Inclusivité, Mobilisation et Efficacité

ITINÉRANCE CHEZ LES AUTOCHTONES	4
ITINÉRANCE CHEZ LES JEUNES	5

Planification et Partenariats

ÉQUIPE DE DIRECTION	8
Mise en œuvre	8
Ressources clés	11
Dénombrement des jeunes	11
MOBILISER LA COLLECTIVITÉ	12
Mise en œuvre	12
Ressources clés	17
Dénombrement des jeunes	17

Méthodologie

QUI DÉNOMBRER	19
Mise en œuvre	19
Dénombrement des jeunes	25
Ressources clés	26
OÙ PROCÉDER AU DÉNOMBREMENT	26
Mise en œuvre	26
MOMENT DU DÉNOMBREMENT	35
Mise en œuvre	35
Moment du dénombrement	35
Dénombrement des jeunes	36
QUELLES QUESTIONS POSER	37
Mise en œuvre	37
Sondage du dénombrement ponctuel	37
Autres formulaires de collecte de données	42
Dénombrement des jeunes	44
Ressources clés	45

Mise en Œuvre

LOGISTIQUE DU DÉNOMBREMENT

Mise en œuvre	47
Avant le dénombrement	47
Ressources clés	52
Dénombrement des jeunes	52

COORDINATION DES BÉNÉVOLES

Mise en œuvre	53
Dénombrement des jeunes	62
Ressources clés	63

FORMATION DES BÉNÉVOLES

Mise en œuvre	63
Dénombrement des jeunes	65
Ressources clés	66

ÉTHIQUE ET CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

Mise en œuvre	67
Dénombrement des jeunes	68
Ressources clés	68

Après le Dénombrement

GESTION, SAISIE ET ANALYSE DES DONNÉES

Mise en œuvre	70
Ressources clés	75
Dénombrement des jeunes	75

COMMUNIQUER LES RÉSULTATS

Mise en œuvre	76
Dénombrement des jeunes	82
Ressources clés	82

TIRER PARTI DES RÉSULTATS

Mise en œuvre	83
Dénombrement des jeunes	85
Ressources clés	85

À Propos de la Trousse D'outils

Objet

La présente trousse d'outils est conçue pour aider les collectivités à planifier et à mettre en œuvre des dénombrements ponctuels fiables au Canada. Son contenu est conforme aux exigences relatives au dénombrement coordonné de 2018, comme exposé dans la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) du gouvernement du Canada.

La trousse sert de complément au document intitulé [Tout le monde compte : Un guide sur les dénombrements ponctuels au Canada](#) (deuxième édition), qui expose en détail les normes et les exigences de base touchant le dénombrement coordonné, qui sont établies dans la SPLI. Il y a de nombreux renvois à ces normes dans la trousse.

Si vous participez au dénombrement coordonné, nous vous recommandons de lire le [Guide sur les dénombrements ponctuels](#) avant de parcourir la trousse d'outils. De même, les collectivités de l'Ontario devraient consulter au préalable les [Lignes directrices pour le recensement des personnes sans logement par les gestionnaires de services](#).

Espace de travail communautaire sur l'itinérance

L'[Espace de travail communautaire sur l'itinérance](#) est une plateforme en ligne gratuite à l'intention des représentants communautaires, des fournisseurs de services et d'autres personnes et entités qui travaillent dans le domaine de l'itinérance, pour favoriser la collaboration, l'échange de renseignements et la mise en commun de ressources.

Si vous devez planifier et mettre en œuvre un dénombrement, nous vous recommandons fortement de vous inscrire à l'Espace de travail. Cela vous permettra de poser des questions, de partager le savoir acquis et de mettre en commun des ressources avec d'autres collectivités et les spécialistes de la SPLI et de l'Observatoire canadien sur l'itinérance (OCI).



La trousse renferme des liens vers des ressources complémentaires. Accédez à l'Espace de travail communautaire sur l'itinérance pour télécharger sans frais des outils et des modèles qui vous aideront à planifier et à mettre en œuvre votre dénombrement.

Répertoire des ressources

La trousse comporte aussi des liens vers les ressources et outils disponibles en mai 2017. À mesure que de nouvelles ressources sont élaborées et offertes par l'OCI, le personnel de la SPLI et les collectivités participantes, nous mettrons à jour le [répertoire des ressources pour les dénombrements ponctuels](#) consultable sur l'Espace de travail. Des liens vers les ressources en français sont fournis lorsqu'elles sont disponibles.

Dénombrements Ponctuels au Canada

Aperçu

Un dénombrement ponctuel est une stratégie qui aide à déterminer l'ampleur de l'itinérance dans une collectivité lors d'une nuit en particulier ou à un moment bien précis. Il permet à une collectivité de mieux connaître la nature et l'ampleur de l'itinérance ainsi que les caractéristiques de la population des sans-abri. Cet exercice favorise une meilleure planification et, s'il est répété, il permet aux collectivités d'évaluer leurs progrès dans la réduction de l'itinérance.

L'exécution d'un dénombrement ponctuel constitue une importante intervention que peuvent pratiquer les collectivités pour contrer l'itinérance. Cet exercice ne se borne pas à dénombrer les sans-abri, mais vise à engendrer un effet catalyseur aux échelons local et national pour mettre fin à l'itinérance.

Un dénombrement ponctuel produit un « instantané » de la situation. La réussite du dénombrement et l'exactitude des chiffres et des données recueillies dépendront de l'exhaustivité des méthodes et de la participation des parties prenantes. Un dénombrement ponctuel n'est qu'une des nombreuses stratégies de collecte de données possibles. Des systèmes d'information de gestion sur l'itinérance, comme le Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA), le dénombrement des lits dans les refuges, les semaines d'enregistrement et d'autres méthodes de recherche fournissent des renseignements complémentaires.

Les dénombrements ponctuels exhaustifs procurent d'importants renseignements sur les collectivités, mais ne permettent cependant pas d'établir le nombre exact de sans-abri qui s'y trouvent. Par exemple, il est moins probable que les personnes logées provisoirement ou qui ne font pas appel aux organismes de services aux sans-abri soient dénombrées. Cela dit, les limites de cette méthode ne devraient pas empêcher les collectivités de mener des dénombrements ponctuels, car ceux-ci produisent des données utiles.

Avantages des dénombrements ponctuels

Les dénombrements ponctuels génèrent des données cruciales pour orienter les initiatives locales, provinciales et nationales de lutte à l'itinérance. Ils permettent aux collectivités de mesurer leurs progrès dans la réduction de l'itinérance et de tester l'efficacité des interventions communautaires. Ces dénombrements fournissent des données de référence essentielles, surtout dans les collectivités qui manquent de données systématiques sur l'itinérance.

Les dénombrements peuvent accroître sensiblement la capacité d'une collectivité à intervenir pour mettre fin à l'itinérance, notamment par les moyens suivants :

- ▶ déterminer les caractéristiques de la population locale;
- ▶ renforcer la capacité pour évaluer les besoins locaux;
- ▶ améliorer la planification systémique et l'élaboration de programmes;
- ▶ mesurer les progrès en vue de mettre fin à l'itinérance;
- ▶ conscientiser la population à l'itinérance.

Les collectivités ne sont pas les seules à tirer parti des dénombrements ponctuels. Par exemple, aux États-Unis, les dénombrements nationaux périodiques aident les collectivités et les administrations publiques, dont le Département du logement et de l'urbanisme, à mesurer les progrès réalisés. L'administration fédérale confie aux collectivités le mandat de mener tous les deux ans des dénombrements ponctuels des [personnes dans les refuges](#) et des [personnes hors des refuges](#). Ces dénombrements fournissent des renseignements cruciaux aux réseaux locaux, régionaux et nationaux de services aux sans-abri.

Dénombrements ponctuels au Canada

Des collectivités canadiennes, dont Vancouver, Toronto, Calgary et Edmonton, ont recours aux dénombrements ponctuels depuis des années pour mesurer les progrès dans la lutte contre l'itinérance. En 2014, l'association [7 Cities](#) de l'Alberta a mené le premier dénombrement coordonné au Canada. Puis, en 2016, la SPLI du gouvernement du Canada a franchi un important pas en réalisant le premier dénombrement ponctuel coordonné dans le cadre d'une initiative pancanadienne visant à dénombrer les sans-abri.

Au total, 32 collectivités ont participé au dénombrement coordonné de 2016, dont certaines pour la première fois. Par suite de cet effort combiné, les responsables de la SPLI ont publié des données recueillies auprès de près de 6 000 sans abri, soit un ensemble de données à quasi sans précédent sur l'itinérance au Canada.

Voici les principales constatations dégagées du dénombrement coordonné de 2016 :

- ▶ au total, on a recensé 5 954 personnes vivant dans les refuges, la rue ou les logements de transition durant la période du dénombrement coordonné;
- ▶ 56,7 % des répondants étaient en situation d'itinérance cachée;
- ▶ plus du quart des répondants n'avaient pas fréquenté un refuge pendant la dernière année;
- ▶ 37 % ont déclaré être des Autochtones;
- ▶ près de 5 % ont dit avoir servi dans les Forces armées canadiennes.

Pour en savoir plus, consultez le document [Faits saillants – Dénombrement ponctuel coordonné sur l'itinérance dans les collectivités canadiennes en 2016](#).

Entre mars et avril 2018, le personnel de la SPLI procédera au deuxième [dénombrement coordonné](#). Toutes les collectivités désignées sont incitées à y participer. Dans le cas des collectivités ayant pris part à cet exercice en 2016, ce sera l'occasion de mesurer les progrès réalisés par rapport aux résultats du premier dénombrement.

En 2016, l'Ontario a franchi une nouvelle étape, devenant la première province à [exiger](#) que les collectivités recensent les sans-abri à l'échelle locale, en utilisant des approches et des normes cohérentes. Au moyen des dénombrements ponctuels ou des dénombrements à prévalence temporelle et des semaines d'enregistrement, utilisés seuls ou en agencement, les collectivités ontariennes doivent mesurer l'itinérance tous les deux ans. Dans le cas des collectivités qui optent pour les dénombrements ponctuels, l'Ontario a adopté les méthodes élaborées dans le cadre de la SPLI. Cela favorise une coordination accrue et servira ultimement à mieux comprendre l'itinérance au Canada.

Méthodes complémentaires

Les dénombrements ponctuels ne constituent pas la seule méthode pour recueillir des données sur l'itinérance. Des stratégies complémentaires, comme les [semaines d'enregistrement](#), les [dénombrements à prévalence temporelle](#) et l'évaluation des besoins en logement, peuvent être utilisées en conjonction avec les dénombrements ponctuels pour accumuler des données exhaustives sur l'itinérance à l'échelle locale.

Heureusement, la méthodologie des dénombrements ponctuels exposée dans la SPLI et la présente trousse est suffisamment souple pour que les collectivités combinent les stratégies de collecte de données en fonction de leurs besoins locaux.

Inclusivité, Mobilisation et Efficacité

Les causes et les conséquences de l'itinérance varient selon le groupe, surtout lorsque l'itinérance s'accompagne de racisme, de sexisme, d'homophobie et d'autres formes de handicaps structurels. Parmi les groupes qui peuvent être particulièrement vulnérables en raison de ces handicaps, on retrouve les Autochtones, les jeunes, les femmes et les enfants qui fuient la violence, les nouveaux arrivants, la communauté LGBTQB et les personnes âgées.

La réussite de votre dénombrement ponctuel dépendra de votre capacité à reconnaître la diversité des situations d'itinérance chez ces groupes et à prendre en compte les différentes connaissances et réflexions tirées de ces expériences variées. Pour que votre dénombrement ponctuel soit aussi inclusif que possible, pensez de façon critique aux moyens d'inclure les personnes appartenant à ces groupes dans les différentes étapes de planification, la direction et la réalisation du dénombrement. Cela aidera aussi à recenser avec exactitude chacun de ces groupes dans le dénombrement.

Itinérance chez les Autochtones

L'une de vos grandes priorités devrait être d'établir un partenariat fondé sur le respect et l'équité avec les peuples autochtones à chacune des étapes de votre dénombrement ponctuel (p. ex. planification, direction, exécution, analyse et diffusion des résultats). Non seulement les peuples autochtones sont-ils nettement surreprésentés au sein des populations de sans-abri et courent-ils un risque disproportionné d'itinérance, mais les services qui leur sont destinés sont souvent surchargés et inadéquats.

L'itinérance chez les Autochtones est étroitement liée aux lois et aux mesures adoptées au fil des siècles par les gouvernements fédéral et provinciaux, qui ont eu des effets préjudiciables sur eux. Chercheurs et collectivités autochtones ont mis en relief le lien entre ce traumatisme intergénérationnel, à la fois historique et culturel, et le nombre disproportionné d'Autochtones en situation d'itinérance. Certains facteurs sociétaux structurels, comme la discrimination raciale en milieu de travail ou sur le marché du logement, contribuent également au niveau élevé d'itinérance chez les Autochtones.

Étant donné la surreprésentation des peuples autochtones et l'insuffisance des services à leur intention à l'échelle du Canada, ces peuples doivent participer aux dénombrements ponctuels, et surtout y jouer un rôle de premier plan. Il est dans l'intérêt de toutes les collectivités que les groupes autochtones et non autochtones collaborent tout au long du processus.

Pour saisir les circonstances et les dimensions particulières de l'itinérance des Autochtones dans votre collectivité, vous devez mettre à profit, dans votre dénombrement ponctuel, le savoir, le leadership et les compétences des résidents autochtones locaux, y compris, dans la mesure du possible, des collectivités autochtones. Les Autochtones ayant vécu l'itinérance, dont les jeunes, devraient aussi être consultés au fil du processus.

Afin d'appuyer ces efforts, une orientation est fournie dans la trousse d'outils à propos des partenariats avec les collectivités autochtones pour mener des dénombrements efficaces. Nous vous encourageons en outre à consulter les ressources suivantes :

- ▶ [Fostering Indigenous Partnerships & Cultural Competency During your Point-in-Time Count](#)
- ▶ [Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance - Collectivités autochtones](#)
- ▶ [Présentation : Engaging the Aboriginal Community](#)
- ▶ [Ownership, Control, Access, and Possession \(OCAP\) or Self-Determination Applied to Research](#)
- ▶ [Ontario Federation of Indian Friendship Centres: USAI Research Framework](#)

Itinérance chez les jeunes

On croit souvent à tort que les méthodes de dénombrement ponctuel ne permettent pas de recenser avec exactitude les jeunes sans abri ou de rendre compte de leur situation particulière. En fait, les méthodes traditionnelles de dénombrement ponctuel peuvent donner lieu à une sous-représentation des jeunes dans de telles situations, mais les collectivités canadiennes ont réalisé des progrès notables en élaborant des stratégies de mesure de l'itinérance chez les jeunes dans le contexte des dénombrements.

L'un des obstacles posés au recensement et au sondage des jeunes tient à la nature relativement cachée de l'itinérance chez cette population. Étant donné le caractère transitoire de leur itinérance, les jeunes sont souvent moins visibles lors des dénombrements. De plus, comme il y a relativement peu de lits pour les jeunes dans les refuges dans la plupart des collectivités, et compte tenu du risque inhérent au fait d'être à la rue, de nombreux jeunes demeurent de façon temporaire chez des amis et des membres de leur famille, ce que l'on appelle souvent l'hébergement temporaire (« couch surfing »). Enfin, certains jeunes évitent volontairement les contacts avec les organismes de services à la jeunesse, par peur ou par méfiance, de sorte qu'il est à peu près impossible de les recenser lors des dénombrements.

Heureusement, nous savons maintenant qu'une mobilisation efficace des jeunes, assortie de stratégies de dénombrement complémentaires comme les événements ciblés et les dénombrements de services, peut servir à hausser la représentation des jeunes lors des dénombrements. L'utilisation de stratégies variées de dénombrement des jeunes, qui sont décrites dans la trousse d'outils, a permis à des collectivités telles St. John's, Kamloops et Thompson de tirer parti des dénombrements ponctuels pour mieux comprendre l'itinérance chez les jeunes.

Notre capacité à mesurer l'itinérance chez les jeunes est cruciale, car l'importance de cet enjeu prioritaire continuera d'augmenter. Pour éliminer l'itinérance chez les jeunes, nous devons d'abord savoir quelle est l'étendue du problème, puis mesurer l'efficacité de nos interventions. Les dénombrements ponctuels, jumelés à d'autres sources de données, comme le [sondage national sur l'itinérance chez les jeunes](#), les données au niveau des services et des systèmes, les études portant sur les données des refuges et les dénombrements de la prévalence, nous permettent d'accomplir ces deux tâches.

Certaines collectivités américaines dénombrent les jeunes indépendamment des dénombrements ponctuels; toutefois, la méthodologie de dénombrement coordonné élaborée dans le cadre de la SPLI permet une approche plus intégrée. Nous recommandons fortement aux collectivités de combiner les dénombrements ponctuels et les dénombrements qui ciblent les jeunes; cela donnera de meilleurs résultats qui seront comparables d'une année à l'autre et d'une collectivité à l'autre.

Les sections Dénombrement des jeunes de la trousse d'outils contiennent de plus amples renseignements pour élaborer votre approche locale de dénombrement ponctuel et de dénombrement des jeunes. Avant de commencer, nous vous suggérons de procéder à l'[évaluation de l'état de préparation à un dénombrement des jeunes](#), ce qui vous aidera à situer votre planification initiale.

Planification et Partenariats

Si les dénombremments ponctuels sont en général menés à terme en un seul jour, leur planification prend plusieurs mois. Avant de prendre une décision d'ordre méthodologique, par exemple à propos de l'endroit et du moment où procéder au dénombrement, vous devez définir les modalités de direction du dénombrement et amorcer des démarches pour obtenir un soutien communautaire en vue de cet exercice. La réussite du dénombrement dépendra de votre capacité à informer et à conscientiser la collectivité à propos des avantages des dénombremments ponctuels, tout en offrant aux parties prenantes communautaires de nombreuses occasions de formuler des commentaires et de faire un apport.

Cette section sera particulièrement utile aux entités communautaires qui embauchent du personnel pour planifier et mettre en œuvre un dénombrement ponctuel. Elle aborde les points suivants :

- ▶ En quoi consiste un comité du dénombrement ponctuel? Quel devrait être son rôle dans le dénombrement?
- ▶ Quelles sont les compétences et les qualités que doit posséder un coordonnateur du dénombrement ponctuel?
- ▶ Comment la portée d'un dénombrement peut-elle influencer sur la mobilisation des parties prenantes?
- ▶ Comment les différentes parties prenantes peuvent-elles faire un apport utile à un dénombrement?
- ▶ Quel rôle les collectivités autochtones devraient-elles jouer dans un dénombrement?
- ▶ Quels avantages y a-t-il à consulter des personnes ayant connu l'itinérance?
- ▶ Comment la mobilisation efficace des médias peut-elle servir à améliorer les résultats d'un dénombrement?

Équipe de direction

Pour qu'un dénombrement donne de bons résultats, il faut compter sur l'apport d'un large éventail de parties prenantes communautaires. Cela dit, la responsabilité du dénombrement doit ultimement incomber à une seule organisation ou entité, comme les [entités communautaires](#), ou encore les [gestionnaires de services](#) dans le cas des dénombrements effectués en Ontario. Les personnes nommées pour diriger cet exercice, dont le coordonnateur du dénombrement ponctuel, doivent être choisies avec soin, de manière à disposer d'une équipe qui possède les compétences, les ressources et la détermination requises pour mener le dénombrement.

L'équipe de direction du dénombrement ponctuel exerce les responsabilités suivantes :

- ▶ définir la portée du dénombrement;
- ▶ énoncer les objectifs généraux du dénombrement;
- ▶ mobiliser les parties prenantes de la collectivité;
- ▶ déterminer les ressources requises;
- ▶ recruter et former des bénévoles;
- ▶ assurer le respect du budget et des échéanciers;
- ▶ respecter les règles d'éthique, de confidentialité et de sécurité applicables;
- ▶ analyser et communiquer les résultats;
- ▶ assurer la diffusion des constatations.

Normes de base n° 3 :

La mise en œuvre à l'échelle locale du dénombrement ponctuel est fondée sur les consultations auprès du conseil consultatif communautaire (CCC) local de la SPLI et du conseil consultatif communautaire autochtone, le cas échéant. La méthodologie locale est approuvée par l'entité communautaire et l'entité communautaire autochtone de la SPLI, le cas échéant. Cette méthodologie doit être soumise à la SPLI pour examen avant le dénombrement.

MISE EN ŒUVRE

Définition de la portée du dénombrement

La composition et l'organisation de l'équipe de direction du dénombrement ponctuel seront en partie fonction de la portée de l'exercice. Même si nombre des décisions méthodologiques doivent être prises après avoir constitué votre comité et embauché votre coordonnateur, nous vous recommandons de mettre sur pied une petite équipe de planification afin d'examiner les questions suivantes avant de fixer définitivement la composition du comité.

QUESTIONS CLÉS	INCIDENCE
<p>Avez-vous déjà mené un dénombrement?</p>	<p>Évaluez avec soin l'efficacité dont ont fait preuve le comité et le coordonnateur de votre dénombrement ponctuel précédent. Quels étaient leurs points forts? Quelles difficultés ont ils rencontrées? Est-ce que le comité précédent serait en mesure de donner suite aux nouveaux objectifs pouvant être associés au présent dénombrement? Bien qu'il soit utile de compter sur un comité qui a l'expérience de la planification et de l'exécution d'un dénombrement ponctuel, nous vous encourageons à modifier la composition du comité ou à embaucher de nouveaux coordonnateurs au besoin, en tenant compte des leçons apprises lors des dénombrements précédents ou des nouvelles exigences reliées au dénombrement envisagé.</p>
<p>Quels sont les segments de la population qui sont surreprésentés parmi les sans abri de votre localité?</p>	<p>Les membres du comité du dénombrement ponctuel doivent refléter la composition particulière de la population locale de sans-abri. Ainsi, il y a des collectivités canadiennes où les Autochtones sont nettement surreprésentés parmi les personnes en situation d'itinérance. Dès lors, il est essentiel que le comité du dénombrement compte des membres pouvant témoigner de l'expérience de l'itinérance chez les Autochtones (p. ex. dirigeants autochtones, représentants de centres d'amitié, Autochtones ayant vécu l'itinérance). Vous pouvez aussi envisager d'embaucher un coordonnateur du dénombrement ou un coordonnateur adjoint qui a déjà travaillé avec des populations autochtones ou mené des recherches ayant trait aux Autochtones ou encore qui connaît leurs modes de connaissance.</p>
<p>Le dénombrement comprendra-t-il les personnes en situation d'itinérance cachée?</p>	<p>Bien que la méthodologie des dénombrements ponctuels soit conçue pour recenser les personnes dans les refuges et hors des refuges, les dénombrements ponctuels menés par différentes collectivités en 2016 ont aussi englobé l'itinérance cachée. Bien que les dénombrements ponctuels ne puissent recenser avec précision la population totale des personnes en situation d'itinérance cachée dans une collectivité, ils offrent l'occasion de recueillir des données de sondage utiles auprès des personnes en situation d'hébergement temporaire. Si vous décidez d'englober l'itinérance cachée, envisagez d'inclure dans votre comité ou sous comité des personnes qui peuvent vous aider à mettre en application les éléments méthodologiques additionnels requis pour recenser cette population (événements ciblés, dénombrements de services, etc.). Invitez des représentants d'organismes d'aide aux nouveaux arrivants, aux jeunes, aux femmes, aux aînés ou aux populations à faible revenu.</p>
<p>Est-ce que votre dénombrement va s'étendre à des établissements du secteur public (p. ex. établissements correctionnels, hôpitaux, centres de désintoxication)?</p>	<p>En conformité à la norme de base 2 du Guide sur les dénombrements ponctuels au Canada de la SPLI, les collectivités sont incitées à recueillir des données sur les personnes qui demeurent dans un établissement du secteur public sans avoir d'adresse fixe au moment du dénombrement. La collecte de données au niveau de tels établissements requiert une planification et des ressources additionnelles et, surtout, un accès adéquat. Si vous décidez d'étendre votre dénombrement à des établissements du secteur public, nous vous recommandons fortement de mobiliser les représentants de ces établissements dès le début de la planification, et d'officialiser leur rôle en assurant leur présence au sein du comité. Reportez-vous à la section Établissements du secteur public pour en savoir plus sur la collecte de données au niveau de ces établissements.</p>
<p>Est-ce que l'itinérance chez les jeunes constitue un enjeu prioritaire dans votre collectivité?</p>	<p>Il y aura probablement des jeunes qui vivent une situation d'itinérance cachée, et qui risquent ainsi d'être omis si l'on a recours aux méthodes usuelles de dénombrement ponctuel. Heureusement, certaines stratégies complémentaires peuvent servir à améliorer la collecte de données auprès des jeunes, notamment des activités efficaces de mobilisation des jeunes, des événements ciblés et des dénombrements de services. Ces stratégies exigent toutefois des ressources et des compétences additionnelles. Si vous souhaitez élargir la portée de votre dénombrement, veillez à ce que votre comité ou certains sous-comités, le cas échéant, incluent des représentants d'organismes de services à la jeunesse, de services de protection de l'enfance et d'établissements scolaires, de même que des jeunes. Si l'itinérance chez les jeunes constitue une grande priorité, envisagez d'embaucher un coordonnateur du dénombrement qui possède de l'expérience auprès des jeunes, ou un coordonnateur adjoint qui se concentrera sur les aspects particuliers associés aux jeunes.</p>

Comité du dénombrement ponctuel

Un dénombrement ponctuel requiert une somme importante de travail, et le comité de direction du dénombrement ponctuel aidera à effectuer la planification et à mener le dénombrement. Le comité doit être composé de membres de l'entité communautaire et du conseil consultatif communautaire (CCC), ainsi que de l'entité communautaire et du CCC autochtones, le cas échéant.

Le comité doit aussi inclure des représentants de différents organismes de services aux sans-abri, notamment ceux auprès des jeunes, des adultes et des femmes et enfants qui fuient la violence familiale. Les personnes qui vivent, ou ont vécu, en situation d'itinérance pourront aussi faire un apport utile. Enfin, la participation de votre coordonnateur communautaire local du SISA facilitera l'accès aux données des réfugiés.

Veillez à ce que votre comité du dénombrement ponctuel ne soit pas trop difficile à gérer en raison de sa taille. Des sous-comités peuvent être établis pour s'occuper de tâches particulières, comme le recrutement de bénévoles, l'élaboration du questionnaire de sondage et de la méthodologie, ou encore la stratégie de communication.

Au moment de constituer votre comité, tenez compte des questions suivantes :

- ▶ Qui présidera le comité?
- ▶ Quel sera le rôle du comité? Fournir des conseils? Prendre des décisions?
- ▶ À quelle fréquence le comité se réunira-t-il? À quelle fréquence les membres du comité recevront-ils des mises à jour?
- ▶ Quelles sont les attentes à l'endroit des membres du comité?
- ▶ Est-ce que les membres du comité auront à occuper des postes clés à titre volontaire durant le dénombrement?

Coordonnateur du dénombrement ponctuel et personnel

Le coordonnateur joue un rôle crucial pour assurer le bon déroulement du dénombrement ponctuel. Tout dépendant de la taille de la collectivité visée, il peut être nécessaire de nommer un coordonnateur à temps plein pour planifier et mettre en oeuvre efficacement le dénombrement.

Le coordonnateur doit posséder un ensemble de compétences et de qualifications; notamment, il doit avoir une connaissance étendue de la problématique de l'itinérance, plus particulièrement dans votre collectivité. Étant donné la surreprésentation des Autochtones parmi les sans abri, vous devriez chercher des candidats qui ont une certaine connaissance de l'itinérance chez les Autochtones, qui comprennent leurs modes de connaissance et qui ont travaillé en partenariat avec des collectivités autochtones afin d'obtenir des résultats positifs.

Dans la mesure du possible, le coordonnateur doit avoir déjà coordonné efficacement des projets communautaires de grande envergure, et il devrait idéalement avoir déjà établi des rapports avec des intervenants communautaires clés.

Normes de base⁰⁸ :

L'entité communautaire est responsable de la qualité des données recueillies. Des efforts devraient être déployés pour veiller à ce que chaque personne soit comptée une seule fois (c'est-à-dire limiter les dédoublements) au moyen du sondage même et de l'élimination des dédoublements dans les données (consultez la section 5). L'entité communautaire est aussi responsable de veiller à ce que le personnel et les bénévoles reçoivent une formation adéquate, y compris sur les normes du dénombrement, les procédures du sondage, la gestion des données et la confidentialité, ainsi que sur la sécurité personnelle.

Ne sous-estimez pas le temps dont le coordonnateur aura besoin pour mettre en œuvre efficacement les nombreuses tâches qu'exige un dénombrement. Selon la taille de la collectivité et la portée du dénombrement, vous aurez peut-être besoin d'un ou de plusieurs coordonnateurs adjoints pour gérer différents aspects du dénombrement (comme le recrutement et la coordination de bénévoles, l'exécution du dénombrement des services et la coordination d'événements ciblés).

Concernant l'embauche du personnel qui participera au dénombrement ponctuel, tenez compte des points forts de chaque personne et efforcez-vous de constituer une équipe disposant du plus grand nombre possible de compétences clés parmi les suivantes : connaissance de l'itinérance, recherche, conception d'enquête, mobilisation communautaire, communications, coordination de bénévoles, planification d'événements, relations avec les médias, analyse de données et rédaction de rapports. S'il y a des lacunes dans les connaissances et les compétences de votre coordonnateur ou de votre équipe, nommez des membres du comité possédant des compétences particulières, établissez des partenariats ou embauchez des experts-conseils externes pour disposer du soutien requis. Par exemple, vous pourriez travailler en partenariat avec une université ou un collège local afin d'analyser les données ou embaucher des concepteurs graphiques pour préparer votre matériel de promotion et votre rapport final. Pour en savoir plus, reportez-vous à la section Mobiliser la collectivité.



DÉNOMBREMENT DES JEUNES

Si vous dénombrez spécifiquement les jeunes, tenez compte des points suivants lors de la définition de votre structure de direction.

Comité du dénombrement ponctuel

Établissez un sous-comité pour aider à planifier et à mettre en œuvre les activités axées sur les jeunes (p. ex. événements ciblés). Le dénombrement des jeunes ne sera pas séparé du dénombrement de base; le sous-comité devra donc coopérer étroitement avec le comité et le coordonnateur du dénombrement ponctuel, et il devra suivre leurs instructions. L'entité communautaire et le coordonnateur du dénombrement ponctuel demeurent responsables de la concordance des différentes composantes du dénombrement.

Personnel du dénombrement ponctuel

Si les ressources disponibles le permettent, embauchez un coordonnateur adjoint à temps plein pour appuyer les activités rattachées aux jeunes. Ce coordonnateur adjoint doit travailler sous la supervision du coordonnateur du dénombrement ponctuel, à qui il incombe ultimement de coordonner et de mettre en œuvre efficacement toutes les composantes du dénombrement.



RESSOURCES CLÉS

- ▶ [Mandat du comité du dénombrement ponctuel](#)
- ▶ [Description d'emploi – coordonnateur du dénombrement ponctuel](#)

Des ressources additionnelles produites par l'OCI, les responsables de la SPLI et certaines collectivités sont disponibles à la section [Dénombrements ponctuels – Ressources](#) de l'[Espace de travail communautaire sur l'itinérance](#). Vous pouvez aussi consulter le [répertoire des ressources pour les dénombrements ponctuels](#), qui est mis à jour lorsque de nouvelles ressources sont élaborées et mises en commun.

Mobiliser la collectivité

Lorsque vous amorcerez la planification de votre dénombrement, réfléchissez à la manière dont cet exercice peut constituer un moyen efficace de mobiliser votre collectivité pour mettre fin à l'itinérance. N'oubliez pas non plus qu'une mobilisation efficace de la collectivité assurera la réussite du dénombrement.

Un dénombrement ponctuel peut aider à informer et à conscientiser les parties prenantes, ce qui inclut les citoyens en général, les médias, les décideurs politiques, le secteur des entreprises et celui des services sociaux, de même que les personnes sans abri. La collaboration intersectorielle favorisera la participation et permettra de disposer de ressources additionnelles – fonds, bénévoles, fournitures et connaissances spécialisées – à l'appui du dénombrement.

Le dénombrement peut amener votre collectivité à mieux comprendre l'itinérance et à l'aborder autrement. Le processus de planification et d'exécution du dénombrement peut conduire à une coordination intersectorielle, dont vous pourrez tirer parti lors de la mise en œuvre d'autres initiatives, par exemple un plan [pour mettre fin à l'itinérance](#), des programmes Logement d'abord, la coordination de systèmes ou l'établissement de listes de noms. Un dénombrement mené en collaboration peut accroître le soutien entourant vos activités, aider à établir de nouvelles alliances ainsi que nouer et renforcer des partenariats. Vous devriez à tout le moins vous pencher sur la manière d'utiliser l'information obtenue lors du dénombrement pour prendre des mesures de lutte à l'itinérance – il s'agit d'un objectif qui requiert une coordination et une participation communautaires.

MISE EN ŒUVRE

Établir des partenariats

Vous devriez mobiliser et consulter différents groupes clés tout au long des activités de planification et d'exécution. C'est la portée de votre dénombrement qui déterminera le degré de participation de chacune de ces parties prenantes.

Vous pouvez hausser l'exactitude de votre dénombrement et obtenir un appui de l'ensemble de la collectivité en ne limitant pas vos efforts de mobilisation aux participants habituels. Par exemple, le personnel des parcs municipaux et d'application des règlements municipaux connaîtra probablement l'emplacement des campements et la meilleure façon d'établir le contact de façon sécuritaire et respectueuse avec les personnes qui s'y trouvent.

PARTIES PRENANTES CLÉS	PLANIFICATION	EXÉCUTION
Personnes ayant connu l'itinérance	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Déterminer les endroits où mener un dénombrement ▶ Commenter les questions de sondage ▶ Fournir des commentaires sur la formation des bénévoles ▶ Planifier des événements ciblés 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Remplir le rôle d'ambassadeurs non officiels la nuit du dénombrement, en expliquant l'objet et le déroulement du dénombrement aux participants ▶ Bénévoles lors du dénombrement
Fournisseurs de services de refuge et leur personnel	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Conseiller sur la tenue du dénombrement dans les refuges d'urgence ▶ Concourir aux décisions méthodologiques, comme le choix du moment, le plan de sondage et la collecte de données 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mener le sondage dans les refuges, aider les bénévoles à mener le sondage ▶ Offrir un refuge aux personnes à la rue durant le dénombrement
Fournisseurs de services à but non lucratif et leur personnel	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Formuler des commentaires à propos du processus de dénombrement et du sondage ▶ Recruter et former des bénévoles ▶ Déterminer des emplacements cibles pour le dénombrement des services 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Participer bénévolement au dénombrement ▶ Tenir des dénombrements de services ▶ Accueillir des événements ciblés
Services de santé	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Formuler des commentaires sur le processus de dénombrement et le sondage, particulièrement dans les hôpitaux et les services d'urgence ▶ Recruter et former des bénévoles 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Participer bénévolement au dénombrement ▶ Mener le sondage dans les hôpitaux et les services d'urgence
Services correctionnels	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Formuler des commentaires sur le processus de dénombrement et le sondage, particulièrement dans les centres de détention provisoire et de détention et les prisons ▶ Recruter et former des bénévoles 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Participer bénévolement au dénombrement ▶ Mener le sondage dans les centres de détention provisoire et de détention et les prisons
Police	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Faire part de la connaissance acquise sur le terrain à propos des endroits où les sans abri dorment dans la rue ▶ Fournir des renseignements à propos des protocoles de sécurité et d'urgence 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Exercer une surveillance aux fins de sécurité lors de la formation des bénévoles ▶ Intervenir en cas d'urgence
Chercheurs	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Formuler des commentaires sur le sondage et les méthodes ▶ Recruter et former des bénévoles 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Participer bénévolement au dénombrement ▶ Aider à l'analyse des données
Gouvernements	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Formuler des commentaires sur la méthodologie ▶ Octroyer des fonds ▶ Accroître la sensibilisation à l'itinérance dans les ministères 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Participer bénévolement au dénombrement ▶ Promouvoir cet enjeu dans l'administration publique après le dénombrement ▶ Favoriser une couverture médiatique positive
Médias	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Accroître la sensibilisation au dénombrement et à l'enjeu de l'itinérance ▶ Mobiliser le soutien communautaire ▶ Appuyer le recrutement de bénévoles 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Assurer une couverture du dénombrement (en tenant compte des préoccupations concernant la confidentialité, l'éthique, etc.) ▶ Promouvoir les résultats du dénombrement
Entreprises	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Faire don de fournitures et de fonds 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Participer bénévolement au dénombrement

PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES

On ne peut mener efficacement un dénombrement ponctuel sans avoir établi de partenariats avec les parties prenantes autochtones. Il faut faire intervenir des dirigeants autochtones, des fournisseurs de services, des organismes-cadres et des Autochtones ayant connu l'itinérance pour élaborer une méthodologie de dénombrement qui, à la fois, donne des résultats exacts, met en valeur la [compétence culturelle](#) et, ultimement, appuie efficacement les efforts visant à mettre fin à l'itinérance.

Les peuples autochtones sont nettement surreprésentés parmi les personnes en situation d'itinérance. De fait, ils représentent 4 % de la population canadienne, mais 37 % des participants au dénombrement coordonné de 2016 qui ont déclaré être Autochtones. D'autres études ont aussi montré que, lors d'une nuit donnée, près de 7 % de l'ensemble des Autochtones vivant en milieu urbain étaient sans abri, comparativement à 0,78 % de la population non autochtone.

L'Organisation nationale de la santé autochtone (ONSA) (2007) affirme que les pratiques de recherche utilisées antérieurement par des chercheurs externes au Canada étaient irrespectueuses des Premières Nations, néfastes et stigmatisantes (p. 3). Dans son rapport de 1996, la Commission royale sur les peuples autochtones indiquait de même que, « [d]ans le passé, on ne demandait pas aux Autochtones quelles informations recueillir, qui devrait s'en charger, qui devrait les tenir à jour, ni qui devait y avoir accès » (p. 4). [TRADUCTION]

- Extrait du document [Fostering Indigenous Partnerships & Cultural Competency During your Point-in-Time Count](#).

En dépit de cette surreprésentation, les dénombrements peuvent, pour différentes raisons, aboutir à une sous-représentation des Autochtones. Par exemple, certaines pratiques de recherche néfastes utilisées par le passé pour exploiter les populations autochtones peuvent expliquer que certains Autochtones ne veulent pas participer aux dénombrements :

Les dénombrements ponctuels devraient donc être menés de bout en bout – depuis la planification jusqu'à la publication des résultats – en partenariat avec les dirigeants et les représentants des collectivités autochtones. C'est le seul moyen de s'assurer que les méthodologies de dénombrement respectent la dignité, l'autonomie, l'autodétermination, les droits et les intérêts des peuples autochtones. Des partenariats solides serviront aussi à hausser l'exactitude globale des dénombrements. Voir à ce sujet [Fostering Indigenous Partnerships and Cultural Competency During your Point-in-Time Count](#).

« L'implication des représentants de la communauté autochtone devrait également avoir un budget. Avoir une entente qui spécifie les rôles pour la communauté autochtone avec une organisation autochtone a bien fonctionné. Travaillez avec les partenaires autochtones pour identifier les besoins en matière de financement ou de soutien afin que les bénévoles puissent être impliqués dans des groupes de travail ou dans d'autres domaines de planification de projet et pour ainsi s'assurer que les partenaires autochtones soient représentés dans chaque groupe de travail. »

– Recommandation du [Winnipeg Street Census 2015](#)

MOBILISATION DES MÉDIAS

L'établissement de solides relations avec les médias, dès le début du processus de planification, peut faciliter le recrutement des bénévoles, favoriser la participation des parties prenantes et permettre d'en apprendre plus sur la question de l'itinérance. Il est toutefois nécessaire de préserver en tout temps la sécurité et la confidentialité des participants. Des procédures doivent être prévues pour collaborer avec les médias avant, pendant et après le dénombrement, et ces procédures doivent être scrupuleusement respectées.

Les médias joueront un rôle important en aidant votre collectivité à comprendre la nature et l'importance d'un dénombrement ponctuel. Le fait de communiquer aux médias locaux des renseignements exacts et d'actualité sur l'itinérance dans votre collectivité, et de leur exposer toute l'importance de votre dénombrement ponctuel, permettra d'accroître le soutien du public à l'égard de votre dénombrement.

Les stratégies qui suivent vous aideront à mobiliser efficacement les médias pour la planification de votre dénombrement.

Établissez un plan de communication

Outre votre liste de personnes-ressources des médias, dressez un plan de communication mettant en évidence les messages clés au sujet de votre dénombrement ponctuel. Le coordonnateur du dénombrement ponctuel et les autres personnes prenant part à la planification et à l'exécution du dénombrement doivent faire état des forces et des limites du dénombrement. Réfléchissez à la manière dont vous répondrez aux critiques touchant le dénombrement. Les messages doivent rester cohérents, aussi pouvez-vous décider de désigner une personne pour assurer la liaison avec les médias (ce pourrait être par exemple le coordonnateur, ou un membre du comité du dénombrement ponctuel possédant de l'expérience auprès des médias).

Dressez une liste de personnes-ressources des médias

Lors de la planification du dénombrement, déterminez quels sont les bureaux de presse, les chroniqueurs, les blogueurs et les spécialistes des médias sociaux à qui vous allez faire appel. Si vous établissez dès le départ des partenariats avec quelques journalistes, vous aurez des alliés tout au long du dénombrement, ce qui vous aidera entre autres à recruter des bénévoles et à mobiliser les parties prenantes. L'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance [recommande](#) que vous fassiez des recherches en utilisant le terme « itinérance » sur les sites Web des médias sociaux. Vous obtiendrez ainsi une liste de journalistes qui s'intéressent à la question.

Établissez des règles de base concernant la participation des médias

Travailler avec les médias apporte de nombreux avantages. Une planification minutieuse et une gestion rigoureuse feront en sorte que les médias respectent la confidentialité des personnes rencontrées ou interviewées durant votre dénombrement. Votre plan de communication doit contenir des lignes directrices claires. Invitez-vous les médias à la formation des bénévoles? Demanderez-vous aux médias de s'abstenir d'assister au dénombrement? Les incluez-vous, mais en limitant leur rôle? Établissez au préalable des lignes directrices, et travaillez de concert avec les médias pour obtenir leur coopération.

Annoncez dès que possible la tenue du dénombrement ponctuel

Une fois que vous avez confirmé votre participation au dénombrement coordonné et que vous avez établi votre plan de communication, vous devriez annoncer aux médias locaux la tenue du dénombrement dans un communiqué de presse. Même si la méthodologie n'est pas définitivement établie, il est important d'informer dès que possible les médias et la collectivité à propos du dénombrement. Cela vous permettra de contrôler le message diffusé et, dans une certaine mesure, la couverture de votre dénombrement ponctuel.

Ne communiquez pas la date exacte de votre dénombrement

Vous devriez annoncer aussi rapidement que possible la tenue du dénombrement, mais il peut être préférable de ne pas en communiquer la date exacte aux médias. En effet, certaines collectivités ont constaté que le fait de communiquer trop à l'avance cette date avait des répercussions sur les résultats. Une personne en situation d'itinérance pourrait recevoir des renseignements erronés à propos de l'objectif du dénombrement ou de l'anonymat entourant ses renseignements personnels, ce qui pourrait la dissuader de recourir aux services ou de se rendre au centre-ville le jour ou la nuit du dénombrement. Vous pourriez préciser uniquement le mois dans votre communiqué initial. Puis, à l'approche du dénombrement, quand vous lancerez un appel pour recruter des bénévoles, vous pourriez indiquer la date du dénombrement et peut-être le lieu de la formation.

Tirez parti de votre participation au dénombrement coordonné

Annoncez que votre collectivité participe à un effort coordonné visant à effectuer des dénombrements ponctuels au Canada. Expliquez les avantages d'un dénombrement coordonné, et faites ressortir l'importance de cette nouvelle initiative. Vous pouvez indiquer aux médias que des renseignements utiles sont fournis dans le [Guide sur les dénombrements ponctuels au Canada](#).

Expliquez à quoi sert et ne sert pas un dénombrement ponctuel

De nombreuses personnes, y compris les personnes-ressources des médias, sauront peu de choses sur les dénombrements ponctuels. Vous pouvez recourir aux médias pour informer le public sur le rôle des dénombrements ponctuels dans la lutte contre l'itinérance. N'oubliez pas qu'un dénombrement ponctuel donne simplement un « instantané » de l'itinérance. Les médias et, par conséquent, le public doivent comprendre que votre dénombrement ne fournira pas un portrait détaillé de l'itinérance. Certaines formes d'itinérance, par exemple la situation des personnes qui ne sont pas sans abri pour le moment, mais qui risquent de le devenir, ne seront pas reflétées dans les résultats. De plus, étant donné qu'il y a constamment des gens qui entrent dans le cycle de l'itinérance et d'autres qui en sortent, le dénombrement ponctuel ne pourra pas recenser toutes les personnes en situation d'itinérance. Cela dit, il fournira un point de référence utile pour mesurer les progrès d'une année à l'autre, entre autres avantages.

Reportez-vous à la présentation [Tout le monde compte : Une introduction aux dénombrements ponctuels](#), préparée par les responsables de la SPLI. Vous y trouverez des faits utiles sur l'histoire et l'objet des dénombrements ponctuels.

Utilisez votre dénombrement ponctuel pour entamer un dialogue sur l'itinérance dans votre collectivité

Un dénombrement ponctuel constitue l'occasion parfaite d'aborder la question de l'itinérance avec des partenaires clés et la population. Utilisez votre dénombrement ponctuel et la couverture médiatique connexe pour faire mieux connaître la question de l'itinérance dans votre collectivité. Le dénombrement ponctuel offre aussi la possibilité de contrer les stéréotypes entourant l'itinérance : parlez des personnes qui sont sans abri et de la façon dont votre collectivité s'efforce de résoudre ce problème. Le fait d'entamer ce dialogue avant votre dénombrement servira à préparer le terrain pour communiquer les résultats du dénombrement.



DÉNOMBREMENT DES JEUNES

Si votre dénombrement comporte une composante visant spécifiquement les jeunes, tenez compte des éléments suivants lors de l'élaboration de votre stratégie de mobilisation des parties prenantes.

Jeunes conseillers

La mobilisation de jeunes ayant connu l'itinérance pour planifier et mettre en œuvre des composantes de votre dénombrement peut aider à assurer une représentation accrue des jeunes, surtout si vous planifiez un dénombrement des jeunes en situation d'itinérance cachée (reportez-vous à la section [Élargir la portée du dénombrement](#)). Les jeunes remplissant le rôle de conseillers peuvent :

- ▶ conseiller sur les endroits, autres que les refuges, que des jeunes peuvent fréquenter;
- ▶ formuler des commentaires sur votre instrument de sondage;
- ▶ aider à planifier les événements ciblant les jeunes;
- ▶ encourager la participation aux événements ciblés et le recours aux services dans les médias sociaux;
- ▶ fournir des données pour contextualiser les résultats du dénombrement;
- ▶ communiquer les résultats du dénombrement à d'autres jeunes.

Pour en savoir plus sur le rôle des jeunes conseillers, consultez les documents sur le [leadership des jeunes](#) et les [événements ciblant les jeunes](#).

Organismes de services à la jeunesse

Peu importe la méthodologie utilisée, toutes les collectivités devraient faire appel aux organismes de services à la jeunesse pour appuyer la planification et l'exécution de leurs dénombrements. Toutefois, vous devrez établir des partenariats plus étroits si vous prévoyez organiser des événements ciblant les jeunes ou des dénombrements de services aux jeunes. Avant de décider d'incorporer des composantes axées sur les jeunes, évaluez la solidité de vos rapports avec les organismes de services à la jeunesse. Si un dénombrement ponctuel peut être l'occasion de renforcer des partenariats existants dans le secteur des services aux sans-abri, la tenue d'événements ciblés et de dénombrements de services exige d'entrée de jeu une confiance mutuelle et une collaboration efficace de longue date.

Pour en savoir plus sur l'évaluation de votre capacité à mettre en œuvre un dénombrement des jeunes, consultez le document sur [l'évaluation de l'état de préparation à un dénombrement des jeunes](#).



RESSOURCES CLÉS

- ▶ [FAQ à l'intention des organismes communautaires](#)
- ▶ [Modèle de lettre aux organismes communautaires](#)
- ▶ [Communiqué : Avant le dénombrement](#)

Des ressources additionnelles produites par l'OCI, les responsables de la SPLI et certaines collectivités sont disponibles à la section [Dénombrements ponctuels – Ressources](#) de l'[Espace de travail communautaire sur l'itinérance](#). Vous pouvez aussi consulter le [répertoire des ressources pour les dénombrements ponctuels](#), qui est mis à jour lorsque de nouvelles ressources sont élaborées et mises en commun.

Méthodologie

Le Guide sur les dénombrements ponctuels au Canada énonce différentes exigences touchant les méthodes de dénombrement à l'intention des collectivités qui participent au dénombrement coordonné. Ces exigences, qui découlent des normes de base, assurent l'uniformité du processus d'une collectivité à l'autre afin que les données puissent faire l'objet de comparaisons. Cela dit, il y a plusieurs décisions relatives aux méthodes de dénombrement qui doivent être prises à l'échelon local par les collectivités. Ces dernières peuvent ainsi faire en sorte que leur dénombrement rende compte de leurs priorités et du contexte local.

La présente section traite des questions suivantes :

- ▶ Comment définit-on l'itinérance dans le contexte d'un dénombrement ponctuel?
- ▶ Quelles sont les populations à recenser dans un dénombrement coordonné?
- ▶ Dans quelles circonstances devriez-vous étendre le dénombrement à d'autres populations?
- ▶ Quels endroits doivent être inclus dans le dénombrement?
- ▶ Quels sont les facteurs qui peuvent influencer sur le moment du dénombrement?
- ▶ Quelles sont les questions à poser lors d'un dénombrement ponctuel?

Qui dénombrer

Par le passé, les dénombrements ponctuels ont servi à mesurer la population de personnes dans les refuges et hors des refuges. En général, d'autres formes d'itinérance, comme l'itinérance cachée, n'étaient pas visées par les premiers dénombrements. Cela tient à deux raisons.

D'abord, cela fait relativement peu de temps que notre conception courante de l'itinérance englobe les personnes à la rue et dans les refuges. En 2012, l'Observatoire canadien sur l'itinérance a publié la [Définition canadienne de l'itinérance](#) qui rend compte d'un continuum beaucoup plus large de situations d'itinérance, qui inclut les personnes logées provisoirement et celles à risque d'itinérance.

Ensuite, ce qui est encore plus important, les formes d'itinérance autres que les personnes dans les refuges et hors des refuges sont en soi difficiles à mesurer. En raison de la nature même de leur situation, les personnes qui logent temporairement chez des amis ou des membres de leur famille, ou celles qui vont perdre leur logement sous peu, sont moins visibles et ont moins recours aux organismes de services aux sans-abri, de sorte qu'il est plus difficile de les localiser lors d'un dénombrement ponctuel.

Cependant, puisque la définition de l'itinérance s'élargit, il faut également étendre la portée de nos méthodes de collecte de données. C'est pourquoi les collectivités ont fait l'essai pilote d'autres composantes de leurs dénombrements, qui ont recueilli des données importantes sur l'expérience particulière des personnes logées provisoirement.

Il faut toutefois se montrer pragmatique concernant l'objet et les limites des dénombrements ponctuels. Il n'est pas nécessaire d'élargir la portée du dénombrement. Dans certaines collectivités, il peut être préférable – pour des raisons reliées aux ressources, au choix du moment et aux priorités locales – de circonscrire le dénombrement aux populations de base, comme défini dans le [Guide sur les dénombrements ponctuels au Canada](#).

La présente section donne un aperçu des exigences de base du dénombrement coordonné et expose les avantages et les inconvénients rattachés à l'incorporation de populations additionnelles.

MISE EN ŒUVRE

Populations de base

Les collectivités qui participent au dénombrement coordonné doivent à tout le moins dénombrer les populations de base.

Le dénombrement ponctuel de base de la SPLI comprend les personnes sans abri qui sont ou non dans les refuges d'urgence.

Les personnes sans abri qui ne sont pas dans les refuges comprennent les personnes qui dorment dans des endroits impropres à l'habitation humaine, y compris les endroits suivants : rues, ruelles, parcs et autres lieux publics, gares de transit, édifices abandonnés, véhicules, ravins et autres endroits extérieurs où l'on sait que les personnes sans abri dorment.

Les personnes sans abri dans les refuges comprennent les personnes dormant dans les endroits suivants : refuges d'urgence (pour tous ou seulement pour les hommes, les femmes, les jeunes, etc.), refuges en cas de phénomène météorologique extrême, refuges pour femmes victimes de violence, et logements de transition. Les personnes qui reçoivent un bon d'échange pour une chambre d'hôtel ou un motel au lieu d'un lit dans un refuge peuvent être incluses. Par contre, les personnes occupant un logement stable, qui sont inscrites aux programmes Logement d'abord ou qui vivent dans des logements sociaux ou subventionnés sont exclues. – Extrait du [Guide sur les dénombrements ponctuels au Canada](#).

– Extrait du [Guide sur les dénombrements ponctuels au Canada](#).

Le dénombrement des populations de base fait en sorte que les collectivités du Canada mesurent l'itinérance de façon uniforme. Les populations de base constituent ce que le [Guide sur les dénombrements ponctuels au Canada](#) appelle le « dénombrement de base » (c'est-à-dire le nombre de personnes qui ont dormi dans un refuge ou hors d'un refuge la nuit du dénombrement). À partir du moment où il est défini de la même manière dans toutes les collectivités participantes, le dénombrement de base se prêtera à des comparaisons d'une année à l'autre et pourra être agrégé au niveau régional et national. Pour en savoir plus, reportez-vous aux renseignements sur le dénombrement de base dans la section Gestion, saisie et analyse des données.

Normes de base n° 2 :

La méthode et le sondage utilisés par la collectivité comprennent les questions de base de sélection et du sondage, ainsi que les populations de base décrites dans le présent guide.

Définition canadienne de l'itinérance

Les populations de base correspondent à la [Définition canadienne de l'itinérance](#). Les collectivités qui utilisent cette définition ou qui souhaitent le faire doivent inclure les populations décrites aux points 1.1, 1.2, 2.1, 2.2 et 3.1. Reportez vous au tableau de référence présenté à la section Élargir la portée du dénombrement.

En utilisant la Définition canadienne de l'itinérance, vous pouvez aider les parties prenantes à comprendre les différentes formes d'itinérance tout en établissant clairement ce qu'un dénombrement ponctuel mesure et ne mesure pas. La Définition canadienne de l'itinérance vous fournit un cadre approprié si vous ajoutez des populations autres que celles de base.

DÉFINITION DE LOGEMENT DE TRANSITION

Comme décrit dans le [Guide sur les dénombrements ponctuels au Canada](#), les logements de transition (point 3.1 de la Définition canadienne de l'itinérance) doivent être pris en compte dans votre dénombrement des sans abri utilisant les refuges. Le défi soulevé tient au fait que la définition de logement de transition varie selon la collectivité et la province. Ultimement, vous devrez établir une définition de ce type de logement en consultation avec votre comité du dénombrement ponctuel et d'autres parties prenantes. Pour ce faire, tenez compte des critères suivants, que d'autres collectivités ont utilisés lors de dénombrements antérieurs :

- 1 Est-ce que les clients vivent à cet endroit pour une période déterminée, en général un an ou moins? Est-ce qu'ils doivent quitter le logement à la fin de cette période?** Le dénombrement des sans-abri utilisant les refuges a pour but de mesurer l'étendue de l'itinérance dans votre collectivité à un moment particulier. Les bénéficiaires d'un programme de logement qui occuperont probablement un logement pendant plusieurs années ne représentent pas un fardeau dans l'immédiat pour le système des services aux sans-abri.
- 2 Est-ce que les clients du programme de logement versent un loyer?** Dans certains programmes, les clients versent un petit montant en fonction de leur revenu, qui n'est pas considéré comme un loyer.
- 3 Est-ce que les clients ont un droit d'occupation? Existe-t-il un bail?** Les clients qui ont un droit d'occupation ou un bail, comme certains participants aux programmes Logement d'abord, ont, en théorie, la possibilité d'occuper leur logement indéfiniment.
- 4 Est-ce que les clients reçoivent un soutien dans le cadre du programme de logement en vue de les aider à faire la « transition » vers un logement permanent ou supervisé?** Si un programme de logement vise expressément à ce que les gens occupent un logement permanent dans un délai relativement court (moins d'un an), ce programme devrait être classé dans la catégorie des logements de transition.

Même si ces critères sont appliqués, certaines zones de flou subsisteront. Peu importe votre approche, veillez à énoncer clairement les critères d'inclusion et d'exclusion. Si vous avez des questions sur des programmes particuliers, vous pouvez les afficher sur l'[Espace de travail communautaire sur l'itinérance](#). Les responsables de la SPLI, l'OCI et des spécialistes communautaires pourront ainsi vous aider à définir les programmes de logement dans votre collectivité.

Élargir la portée du dénombrement

Le dénombrement coordonné est conçu de manière à laisser aux collectivités participantes la latitude requise pour étoffer la méthodologie en fonction des priorités et des besoins locaux. Par exemple, les collectivités pour lesquelles la priorité consiste à mettre fin à l'itinérance chez les jeunes auront sans doute avantage à inclure dans leur dénombrement les personnes en situation d'itinérance cachée.

Toutefois, les ajouts aux exigences de base du dénombrement coordonné doivent faire l'objet d'une réflexion approfondie. Il peut être tentant de profiter de votre dénombrement ponctuel pour combler les lacunes dans les données locales, mais cela risque d'être impraticable en raison des limites associées aux méthodes de dénombrement ponctuel. Étendre indûment la portée du dénombrement ponctuel peut réduire l'exactitude des données et induire les parties prenantes en erreur à propos de l'étendue de l'itinérance dans votre collectivité.

Avant d'inclure des populations additionnelles dans votre dénombrement, vous devez d'abord comprendre les buts d'un dénombrement ponctuel :

- 1 Un recensement, ou comptage, des personnes en situation d'itinérance absolue : Cet exercice vise à déterminer le nombre de personnes sans abri dans une collectivité qui vivent dans les refuges ou dans la rue à un moment donné. Les collectivités peuvent utiliser les dénombrements ponctuels, qui sont menés au cours d'années subséquentes, pour suivre les progrès dans la réduction de l'itinérance.*
- 2 Un sondage de la population sans abri : Au moyen du sondage associé, le dénombrement fournit à la collectivité des renseignements sur les données démographiques et les besoins en services de sa population sans abri. Ces renseignements peuvent être utilisés pour orienter les ressources communautaires là où elles s'avèrent le plus nécessaires.*

– Extrait du [Guide sur les dénombrements ponctuels au Canada](#).

Avec les méthodes de dénombrement ponctuel, les populations de base font l'objet à la fois d'un dénombrement et d'un sondage. Un dénombrement ponctuel ne sera pas parfait (des sans-abri utilisant ou n'utilisant pas un refuge peuvent être omis), mais il fournira une estimation raisonnable de l'itinérance absolue.

Cela dit, même en modifiant le dénombrement ponctuel, par exemple en ajoutant le dénombrement des services, il n'est pas possible de recenser avec précision les autres situations d'itinérance, comme le logement temporaire chez d'autres personnes. Précisément, le dénombrement ponctuel ne mesure pas exactement le nombre de personnes qui sont en situation d'hébergement temporaire dans votre collectivité.

Remarque : certaines formes d'itinérance ne devraient pas faire l'objet d'un recensement ni d'un sondage lors d'un dénombrement. Nous recommandons l'approche suivante pour les différentes populations :

TABLEAU 1 : DÉFINITION CANADIENNE DE L'ITINÉRANCE – STRATÉGIES DE DÉNOMBREMENT RECOMMANDÉES

CATÉGORIE OPÉRATIONNELLE	SITUATION	DÉNOMBREMENT	SONDAGE
Personnes hors des refuges	1.1 Personnes vivant dans des endroits publics ou privés sans autorisation ni contrat [POPULATION DE BASE]	✓	✓
	1.2 Personnes vivant dans des endroits non conçus pour l'habitation humaine permanente [POPULATION DE BASE]	✓	✓
Personnes utilisant les refuges d'urgence	2.1 Refuges d'urgence de nuit pour les personnes sans abri [POPULATION DE BASE]	✓	✓
	2.2 Refuges pour femmes victimes de violence [POPULATION DE BASE]	✓	✓
	2.3 Refuges d'urgence pour personnes fuyant une catastrophe naturelle ou la destruction de leur logement en raison d'incendie, d'inondation, etc.	✗	✗
Personnes logées provisoirement	3.1 Logements transitoires pour sans-abri [POPULATION DE BASE]	✓	✓
	3.2 Personnes vivant provisoirement avec d'autres, mais sans garantie de résidence soutenue ou de possibilité immédiate d'accès à un logement permanent	✗	✓
	3.3 Personne accédant à des logements de location temporaires et à court terme sans droit au maintien dans les lieux	✗	✗
	3.4 Personnes recevant des soins institutionnels sans logement permanent	✓	<i>Si cela est possible</i>
	3.5 Centres d'hébergement ou d'accueil pour nouveaux immigrants et réfugiés	✗	✗
Personnes à risque d'itinérance	4.1 Personnes à risque imminent de devenir sans-abri	✗	✗
	4.2 Individus et familles logés de manière précaire	✗	✗

Même si vous ne pouvez mesurer certaines formes d'itinérance au moyen d'un dénombrement ponctuel, vous pouvez néanmoins sonder des personnes ne faisant pas partie des populations de base. Cela vous permettra de recueillir des renseignements importants sur le profil démographique des populations logées provisoirement et leurs besoins de services.

Cette distinction est importante à faire lorsque vous établissez les attentes de concert avec la collectivité à propos de l'objet du dénombrement. Par exemple, si vous proposez que le dénombrement ponctuel serve au recensement des personnes en situation d'hébergement temporaire, les parties prenantes peuvent interpréter les résultats de votre dénombrement comme reflétant la totalité de l'itinérance cachée dans votre collectivité. Faute d'explications, cette sous-représentation fait courir le risque que votre collectivité mobilise des ressources insuffisantes pour mettre fin à l'itinérance. Pour en savoir plus sur les calculs et la présentation de vos résultats, reportez-vous à la section Gestion, saisie et analyse des données.

ITINÉRANCE CACHÉE

Nous définissons l'itinérance cachée comme étant la situation des « personnes vivant temporairement avec d'autres, mais sans garantie de résidence soutenue ou de possibilité immédiate d'accès à un logement permanent » [Définition canadienne de l'itinérance, point 3.2]. Certaines collectivités ont étendu la portée de leurs dénombrements à l'itinérance cachée.

Bien qu'il ne soit pas possible de dénombrer les personnes en situation d'itinérance cachée au moyen d'un dénombrement ponctuel, certaines des raisons suivantes pourraient vous inciter à sonder ces personnes :

- ▶ Il y a peu de sans-abri hors des refuges ou en situation d'itinérance chronique dans votre collectivité.
- ▶ Votre collectivité est en grande partie rurale, de sorte qu'il est difficile de localiser les sans-abri hors des refuges.
- ▶ Il y a peu de lits dans les refuges, de sorte que le dénombrement des personnes dans les refuges fournira peu de données.
- ▶ L'itinérance chez les jeunes est une grande priorité.
- ▶ Les dirigeants communautaires ont indiqué que l'itinérance cachée était un phénomène courant chez les peuples autochtones dans votre collectivité.
- ▶ Les parties prenantes de la collectivité ont déterminé que l'itinérance cachée constituait une priorité.
- ▶ Vous n'avez pas de données sur la nature de l'itinérance cachée au niveau local.
- ▶ Vous espérez conscientiser le public et les médias aux différentes formes d'itinérance.

Pour sonder efficacement les personnes en hébergement temporaire, nous vous recommandons d'ajouter des composantes à votre dénombrement, par exemple un dénombrement des services et des événements ciblés. Avec l'aide de votre comité du dénombrement ponctuel, évaluez les avantages potentiels de l'extension de la portée du dénombrement en tenant compte des inconvénients associés, soit le supplément de temps, de ressources et de planification requis. La section Où procéder au dénombrement renferme d'autres renseignements sur les dénombrements de services et les événements ciblés. Pour en savoir plus sur la façon de modifier les questions de sélection afin d'inclure les personnes en hébergement temporaire, reportez-vous à la section Quelles questions poser.

ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR PUBLIC

Certaines collectivités mesurent entre autres l'itinérance dans les établissements du secteur public (établissements correctionnels, hôpitaux, centres de désintoxication, prisons, centres de détention pour jeunes, etc.) la nuit du dénombrement. Cela correspond au point 3.4 de la Définition canadienne de l'itinérance, c'est-à-dire les « personnes recevant des soins institutionnels sans logement permanent ». Le fait d'étendre le dénombrement à cette forme d'itinérance peut aider les collectivités à recenser des sans-abri qui pourraient autrement être omis.

Les personnes en situation d'itinérance sont plus susceptibles que le reste de la population d'avoir des interactions avec les établissements du secteur public. Par exemple, nous savons que la [criminalisation des sans-abri](#) est un phénomène courant dans de nombreuses collectivités. De plus, en raison d'obstacles structurels et de racisme systémique, on observe des [taux](#) disproportionnés d'incarcération des Autochtones – qui sont également surreprésentés parmi les sans-abri. Les hôpitaux et les centres de désintoxication sont d'autres établissements du secteur public avec lesquels les sans-abri ont souvent des interactions, car on a établi que l'itinérance a une incidence négative sur la [santé mentale et physique](#) des personnes qui sont dans cette situation.

Contrairement à l'itinérance cachée, les sans-abri dans les réseaux publics peuvent faire l'objet à la fois d'un recensement et d'un sondage (tableau 1), mais cela soulève certains défis. Bien qu'il y ait des avantages à recueillir des données auprès des établissements du secteur public lors du dénombrement, il peut être difficile d'y avoir accès. Ainsi, les hôpitaux et les établissements correctionnels ont souvent des protocoles très rigoureux en matière de confidentialité et d'échange de renseignements.

Il est également difficile de circonscrire l'itinérance dans les établissements correctionnels. Habituellement, les collectivités ont inclus dans le dénombrement les personnes « sans adresse fixe ». Or, les personnes purgeant de longues peines sans possibilité de libération imminente n'auront probablement pas d'adresse fixe jusqu'à quelque temps avant la date de leur libération. À l'inverse, les personnes qui étaient sans abri avant leur incarcération ou celles sans adresse fixe qui purgent une courte peine sont beaucoup plus susceptibles d'être à la rue à la fin de leur peine. Le fait d'être sans adresse fixe risque dès lors de ne pas constituer un prédicteur fiable de l'itinérance au moment de la libération.

Comme mentionné dans le [Guide sur les dénombrements ponctuels au Canada](#), des directives et des recommandations additionnelles seront fournies sur la manière de recenser et de sonder efficacement les populations dans les établissements du secteur public. D'ici là, nous vous encourageons à afficher vos questions sur l'[Espace de travail communautaire sur l'itinérance](#). Les responsables de la SPLI, l'OCI et des spécialistes communautaires pourront ainsi vous aider à établir votre approche de dénombrement pour les établissements du secteur public.

AUTRES FORMES D'ITINÉRANCE

Comme indiqué au tableau 1, il y a certaines conditions de vie qui ne devraient pas faire l'objet d'un recensement ni d'un sondage lors d'un dénombrement ponctuel. Le [Guide sur les dénombrements ponctuels au Canada](#) indique quelles populations sont hors du champ du dénombrement ponctuel :

- ▶ Les personnes qui habitent dans un logement loué ou qui leur appartient, incluant celles qui ont accès à un logement permanent dans lequel elles peuvent retourner en toute sécurité. Par exemple, un visiteur de la ville qui demeure chez un ami peut avoir accès à un logement permanent dans sa ville de résidence. De même, un jeune qui passe la nuit chez quelqu'un d'autre peut avoir un logement permanent chez ses parents.
- ▶ Les personnes qui occupent un logement supervisé permanent ou qui participent à un programme Logement d'abord. Le dénombrement ponctuel vise, en partie, à mesurer le succès des programmes comme Logement d'abord ou les programmes de logements supervisés à réduire l'itinérance, et les inclure masquerait les progrès réalisés. Néanmoins, vous pouvez vous servir du dénombrement ponctuel pour faire connaître le succès que vous avez obtenu à loger des personnes à l'aide de ces programmes. Cette information peut servir à contextualiser les changements dans la population au fil du temps.
- ▶ Les personnes qui sont en situation de surpeuplement. Il s'agit de renseignements contextuels importants qui dénotent un besoin de logement dans une collectivité. Puisqu'il est impossible d'évaluer cette situation dans un dénombrement ponctuel, cette population est considérée comme hors de la portée du dénombrement.

Normes recommandées n° 2 :

Si possible, le rapport du dénombrement ponctuel local peut contenir des données provenant des institutions publiques locales – notamment les établissements correctionnels, les centres de détention pour mineurs, les hôpitaux, les centres de désintoxication – qui portent sur les personnes sans adresse fixe et dont la libération ou le congé est imminent, mais qui n'ont pas de plan de continuité des services ou des soins comprenant un logement. Ce nombre n'est pas inclus dans le dénombrement de base.



DÉNOMBREMENT DES JEUNES

Si vous dénombrez spécifiquement les jeunes, considérez les points suivants pour déterminer lesquels dénombrer.

Itinérance cachée

Ainsi que le précise la Définition canadienne de l'itinérance chez les jeunes, ces derniers sont plus susceptibles que les adultes de vivre l'itinérance cachée. De ce fait, les jeunes vivant ce genre de situation risquent d'être sous représentés si le dénombrement se limite aux populations de base.

Il est important de considérer les différents niveaux d'itinérance puisque tous les jeunes sans-abri ne sont pas absolument sans abri ou ne dorment pas à la dure (« personnes sans abri »), et ils n'accèdent pas toujours aux refuges d'urgence (« personnes dans les abris d'urgence »). Certaines collectivités n'ont pas de refuges d'urgence pour les jeunes, et pour ces territoires qui en ont, l'accès peut être limité par une tranche d'âge plus étroite (« en dessous de 18 ans » ou de « 16 à 21 ans » par exemple).

Un des éléments qui définit l'itinérance chez les jeunes est la plus grande susceptibilité à être « hébergé provisoirement ». D'ailleurs, certaines données indiquent que les jeunes sont deux fois plus susceptibles que les adultes d'appartenir à la population des « sans-abri cachés », c'est-à-dire qu'ils peuvent demeurer temporairement chez des amis ou des membres de la famille sans aucun degré de permanence ou de sécurité (cette situation est souvent décrite par « couch surfing » ou coucher sur le divan d'un ami) Gaetz, Gulliver et Richter, 2014:42. Ce fait a des répercussions importantes sur la planification des services et sur le dénombrement des sans-abri. – Extrait de la [Définition canadienne de l'itinérance chez les jeunes](#)

Si l'itinérance chez les jeunes constitue une priorité locale, nous recommandons d'inclure une composante axée sur l'itinérance cachée à votre dénombrement. Cela vous permettra de recueillir des données de sondage, notamment sur les profils démographiques et les besoins en services, auprès des jeunes qui sont en situation d'itinérance dans votre collectivité. Ces renseignements seront utiles aux fins de concevoir et de mettre en application des mesures efficaces pour mettre fin à l'itinérance chez les jeunes.

Toutefois, gardez à l'esprit que, en raison des difficultés inhérentes au dénombrement des personnes en situation d'itinérance cachée, le dénombrement ponctuel sous-estimera inévitablement l'ampleur de l'itinérance chez les jeunes dans votre collectivité. Vous devez fournir des explications aux parties prenantes, aux médias et au public à propos de cette sous-estimation, afin qu'ils comprennent bien que le nombre de jeunes en situation d'itinérance dans la collectivité est supérieur à celui établi lors du dénombrement.

Définir l'itinérance chez les jeunes

Les organismes de services à la jeunesse et les collectivités du Canada définissent de différentes façons l'itinérance chez les jeunes. Pour certains, les jeunes sont les personnes d'au plus 24 ans; d'autres fixeront l'âge seuil à 25 ans, et même à 30 ans. L'OCI recommande fortement aux collectivités de reprendre la [Définition canadienne de l'itinérance chez les jeunes](#), selon laquelle l'itinérance chez les jeunes :

[...] renvoie à la situation et à l'expérience que connaissent des jeunes âgés de 13 à 24 ans qui vivent indépendamment de leurs parents et/ou gardiens et qui n'ont pas les moyens ni la capacité d'acquérir une résidence stable, sécuritaire et permanente.

L'utilisation de cette définition favorise les comparaisons uniformes des données et l'agrégation des données locales de différentes collectivités. De plus en plus de ressources sont consacrées aux efforts visant à mettre fin à l'itinérance chez les jeunes, de sorte qu'il est important de mesurer cette itinérance de façon cohérente.

Remarque : Bien que la définition de l'itinérance chez les jeunes inclue le groupe d'âge débutant à 13 ans, nous déconseillons de sonder les jeunes de moins de 15 ans lors d'un dénombrement ponctuel. On peut dénombrer les jeunes âgés de 13 et 14 ans, mais il existe certaines contraintes d'ordre juridique et éthique concernant les sondages auprès de jeunes de moins de 15 ans en l'absence de consentement des parents. Pour en savoir plus, reportez-vous à la section Éthique et consentement éclairé.



RESSOURCES CLÉS

- ▶ [Définition canadienne de l'itinérance](#)
- ▶ [Définition canadienne de l'itinérance chez les jeunes](#)

Des ressources additionnelles produites par l'OCI, les responsables de la SPLI et certaines collectivités sont disponibles à la section [Dénombrements ponctuels – Ressources](#) de l'[Espace de travail communautaire sur l'itinérance](#). Vous pouvez aussi consulter le [répertoire des ressources pour les dénombrements ponctuels](#), qui est mis à jour lorsque de nouvelles ressources sont élaborées et mises en commun.

Où procéder au dénombrement

L'une des décisions les plus importantes à prendre lors de la planification d'un dénombrement ponctuel concerne l'endroit où mener celui-ci. On note dans le [Guide sur les dénombrements ponctuels au Canada](#) que les participants au dénombrement coordonné doivent dénombrer à tout le moins les personnes dans les refuges d'urgence, les logements de transition, les refuges pour femmes victimes de violence et des endroits extérieurs ou publics, comme les rues, les parcs et les abribus.

Certaines des raisons suivantes peuvent vous amener à élargir la portée de votre dénombrement en y incorporant d'autres méthodes (dénombrements de services, événements ciblés, etc.) :

- ▶ Vous voulez inclure des formes d'itinérance autres que celles correspondant aux populations de base (comme l'itinérance cachée et l'itinérance dans les réseaux publics).
- ▶ Certaines populations, par exemple les peuples autochtones, les jeunes ou les nouveaux arrivants, risquent d'être omises des dénombrements des personnes dans les refuges et hors des refuges, car celles-ci seront réticentes à participer ou seront plus susceptibles d'être en situation d'itinérance cachée.
- ▶ Vos partenaires autochtones et vous désirez établir des espaces accueillants et sûrs, y compris au niveau culturel, pour les membres des peuples autochtones en situation d'itinérance, afin qu'ils participent au sondage lors du dénombrement ponctuel et qu'ils établissent des liens avec les services de logement et de soutien destinés spécifiquement aux Autochtones.
- ▶ Votre collectivité couvre un large territoire ou est surtout rurale, de sorte qu'il est plus difficile de dénombrer les sans-abri hors des refuges, et des personnes seront probablement omises.

La présente section donne un aperçu des composantes obligatoires et facultatives du dénombrement et renferme des conseils sur la mise en œuvre de chacune.

MISE EN ŒUVRE

Composantes du dénombrement

Les composantes que vous choisirez dépendront en partie de la portée de votre dénombrement. Les collectivités prenant part au dénombrement coordonné doivent à tout le moins dénombrer les personnes dans les refuges et hors des refuges. L'ajout d'autres méthodes vous permettra d'étendre le sondage à des populations autres que celles de base, ou de hausser l'exactitude de votre dénombrement des personnes hors des refuges. Si vous optez pour des composantes complémentaires, vous devrez établir des stratégies additionnelles pour prévenir les dénombrements en double. Pour en savoir plus, reportez-vous à la section Identificateurs uniques.

		POPULATIONS DE BASE	DÉFINITION CANADIENNE DE L'ITINÉRANCE
Obligatoire			
Hors des refuges	Le dénombrement dure généralement quelques heures, souvent le soir, la nuit ou tôt le matin. Les bénévoles parcourent l'ensemble de la collectivité ou se concentrent sur des secteurs névralgiques pour dénombrier et interroger les personnes en situation d'itinérance.	Sans-abri	1.1, 1.2
Dans les refuges	Le dénombrement se déroule pendant la nuit, une fois les clients arrivés aux refuges pour la soirée. Cette composante inclut les refuges d'urgence, les logements de transition, les refuges pour les femmes victimes de violence et les hébergements dans les hôtels (uniquement en remplacement de lits dans un refuge). Les bénévoles et les membres du personnel sondent les personnes acceptant de participer au dénombrement ponctuel. Outre les sondages, le personnel fournit des données administratives sur le nombre de clients utilisant les refuges la nuit du dénombrement.	Personnes utilisant les refuges	2.1, 2.2, 3.1
Recommandé			
Établissements du secteur public	Le dénombrement est mené dans les hôpitaux, les centres de désintoxication et les établissements correctionnels. Les établissements participants indiquent aux organisateurs le nombre de personnes sans adresse fixe qui se trouvent dans leurs locaux la nuit du dénombrement. Certains établissements peuvent accepter de mener des sondages.	-	3.4
Facultatif			
Services	Les dénombrements de services ont généralement lieu le jour ou lorsque les services sont ouverts. Les bénévoles ou le personnel des organismes de services mènent un sondage lors du dénombrement ponctuel auprès des personnes en situation d'itinérance, selon la définition applicable dans le contexte du dénombrement. Ce type de dénombrement ne se limite pas aux organismes servant les sans-abri. Ils sont souvent menés dans les banques alimentaires, aux comptoirs de retour de bouteilles, dans les bibliothèques et les centres de jour.	Sans-abri	1.1, 1.2, 3.2
Événements ciblés	Un événement ciblé a pour objet d'encourager la participation au dénombrement ponctuel des personnes qui risquent d'être omises en employant d'autres méthodes, par exemple les jeunes logeant chez des amis ou les personnes vivant hors des refuges dans un endroit éloigné. Ces événements combinent habituellement des éléments variés : nourriture, ressources, divertissement et renvois à des services. Les participants qui correspondent à la définition de l'itinérance dans le contexte du dénombrement ont la possibilité de répondre au sondage pour le dénombrement ponctuel lors des événements.	Sans-abri	1.1, 1.2, 3.2

PLANIFIER UN DÉNOMBREMENT DES PERSONNES HORS DES REFUGES

Étape 1 : Établir la stratégie de couverture

Plusieurs options sont possibles pour déterminer la portée du dénombrement des personnes hors des refuges. Allez-vous envoyer des bénévoles dans tous les coins de la collectivité, ou uniquement dans les endroits fréquentés par les personnes en situation d'itinérance? Envisagez les possibilités suivantes :

Endroits connus : La méthode la plus courante pour dénombrier les personnes hors des refuges consiste à repérer les endroits connus pour être fréquentés par les sans-abri et à y effectuer le dénombrement. Ces endroits sont particuliers à chaque collectivité et peuvent comprendre les parcs, les centres commerciaux, les viaducs, les locaux d'entreprises, les guichets bancaires, les bibliothèques, les allées, les stationnements étagés, les dépôts de services de transport, les abribus et les dépôts de recyclage de bouteilles.

Couverture intégrale : Certaines collectivités voudront que des bénévoles parcourent systématiquement leur territoire pour trouver et interroger les personnes en situation d'itinérance. Elles peuvent obtenir des cartes des secteurs de recensement ou subdiviser la superficie à dénombrier en zones où des équipes seront déployées. Cette approche demande beaucoup de ressources et un grand nombre de bénévoles, mais elle peut être adoptée par des collectivités de petite taille qui comptent suffisamment de bénévoles.

Combinaison – Endroits connus et couverture intégrale : Il est possible de combiner les deux approches. Par exemple, à Calgary, le centre-ville est entièrement divisé en zones que parcourent des équipes de bénévoles la nuit du dénombrement. Toutefois, en raison de la taille de la ville, les endroits englobés par le dénombrement à l'extérieur du centre ville sont choisis au moyen de la méthode des endroits connus. Lorsque cela est possible, il est utile de déployer des équipes de travailleurs de rue ou des bénévoles expérimentés dans les endroits les plus éloignés.

Certaines collectivités, dont Toronto, emploient des stratégies d'échantillonnage perfectionnées pour estimer la taille de la population de sans-abri dans les endroits où l'on ne procède généralement pas à des dénombrements. Il demeure cependant que la plupart des collectivités n'auront pas les ressources nécessaires pour adopter une telle approche ou n'auront pas de raison de le faire. Par souci d'uniformité et de simplicité, nous recommandons que la plupart des collectivités combinent la méthode des endroits connus et celle de la couverture intégrale.

Normes de base n° 7 :

Le dénombrement des personnes hors des refuges est fondé sur un sondage réalisé dans la rue au cours d'une période de 24 heures. Ce sondage peut porter sur l'ensemble de la collectivité, les lieux connus d'une collectivité ou un échantillon de quartiers, ou encore il peut utiliser une approche mixte (se reporter à la section 4 du guide). Le sondage peut comprendre les rues, les ruelles, les parcs et les autres lieux publics, les gares de transit, les édifices abandonnés, les véhicules, les ravins, et les autres endroits extérieurs où l'on sait que les personnes sans-abri dorment.

Étape 2 : Cartographier le dénombrement des personnes hors des refuges

Préparez le dénombrement des personnes hors des refuges en établissant une carte des zones que les équipes de bénévoles vont parcourir. Consultez votre comité du dénombrement ponctuel, les partenaires communautaires et les personnes ayant vécu l'itinérance lors de la détermination des endroits visés par le sondage. Vous devrez peut-être mettre à jour vos cartes lorsque la date du dénombrement approchera, car les endroits fréquentés par les personnes hors des refuges peuvent changer.

Nous vous recommandons de classer les zones en fonction des groupes prioritaires, d'après le nombre anticipé de personnes sans abri dans chaque zone. Si vous manquez de bénévoles le jour du dénombrement, accordez la priorité aux zones à forte densité.

Pour déterminer les endroits connus :

- ▶ Faites appel à des travailleurs de rue, aux services de police, aux services médicaux d'urgence (SMU), aux agents des parcs et d'application des règlements municipaux, aux entreprises et à d'autres pour déterminer les secteurs névralgiques en prévision de la nuit du dénombrement.
- ▶ Explorez le terrain avant la date du dénombrement pour déterminer et confirmer les endroits connus.
- ▶ Consultez des personnes en situation d'itinérance pour vous faire une idée des endroits où procéder au dénombrement et des moyens à prendre pour contacter les répondants éventuels, particulièrement dans les campements.

Il est à noter que l'endroit où se trouvent les personnes en situation d'itinérance peut changer d'une population sans abri à l'autre. Par exemple, les jeunes peuvent se tenir davantage dans des endroits plus isolés, comme des forêts, tandis que les hommes célibataires adultes auront plutôt tendance à être dans la rue.

À partir de cette information, vous pouvez établir une carte des endroits connus, qui vous aidera à déterminer le nombre d'équipes nécessaires pour dénombrer les personnes hors des refuges. Si vous optez pour l'approche de couverture intégrale, cette étape peut néanmoins être utile, car elle peut vous aider à prévoir quelles zones exigeront de plus grosses équipes de bénévoles.

Lors de cet exercice, vous pouvez aussi déterminer certaines zones où il ne faut pas déployer de bénévoles. À titre d'exemple, nous recommandons d'envoyer des travailleurs de rue ou du secteur des services plutôt que des bénévoles dans les campements. Cette façon de procéder est plus sécuritaire, tant pour les bénévoles que pour les participants, car les travailleurs de rue ont la formation et les compétences nécessaires pour approcher les personnes dans les campements de façon respectueuse. De même, vous pourriez demander à des gardiens de sécurité privés d'effectuer le dénombrement dans les garages de stationnement et à des agents de sécurité des universités de le faire sur les campus. Remarque : les bénévoles ne devraient pas mener de sondage dans des logements privés ou les locaux d'entreprises, sauf si des arrangements préalables ont été pris avec les propriétaires des entreprises.

Si vous optez pour une couverture intégrale du centre-ville et que vous utilisez l'approche des endroits connus pour le reste de la collectivité, préparez une carte qui subdivise le centre-ville en zones pouvant facilement être parcourues à pied en quelques heures par une équipe de bénévoles.

PLANIFIER LE DÉNOMBREMENT DES PERSONNES DANS LES REFUGES

Étape 1 : Dresser un inventaire

La première étape de la planification du dénombrement des personnes dans les refuges consiste à dresser un inventaire des endroits mentionnés dans la norme de base 5 énoncée dans le [Guide sur les dénombrements ponctuels au Canada](#). Ensuite, vous pouvez contacter les cadres supérieurs des organisations en question pour expliquer l'objet du dénombrement et les inciter à participer.

Pour chaque programme, consignez la capacité (nombre de lits). Vous devez recueillir ce renseignement pour déterminer le nombre de questionnaires à imprimer et de bénévoles à recruter. Si un organisme offre plus d'un programme, par exemple, les lits dans les refuges d'urgence ou les logements de transition, consignez chaque programme séparément.

Normes de base n° 5 :

Les dénombrements des sans-abri qui sont dans les refuges se fondent sur le nombre de personnes restant dans des refuges d'urgence, des refuges en cas de phénomène météorologique extrême, des refuges pour femmes victimes de violence, et des logements de transition au cours d'une nuit de l'année. S'il y a lieu, ils peuvent aussi inclure les familles ou les personnes qui ont reçu un bon d'échange pour une chambre d'hôtel ou un motel au lieu d'un lit dans un refuge. Il convient de souligner que les sondages menés dans les refuges ne servent pas au dénombrement, mais plutôt à renseigner sur la population de ces établissements.

TABLEAU 2 : MODÈLE D'INVENTAIRE

NOM DE L'ORGANISME	PROGRAMME	TYPE DE PROGRAMME	PROFIL DÉMOGRAPHIQUE	CAPACITÉ (LITS)
Choices	Wyatt House	Refuge d'urgence	Jeunes (16 à 24 ans)	20
	Blue Supports	Logements de transition	Jeunes (16 à 24 ans)	5
Front Street Services	Front Street Services	Refuge d'urgence	Hommes d'âge adulte	60
St. Christopher's	Sunpatch	Logements de transition	Femmes	8
YWCA	Evergreen	Refuge pour femmes victimes de violence	Femmes	15

Étape 2 : Choisir une méthode de collecte de données

Il y a deux types de données recueillies lors du dénombrement des personnes utilisant les refuges : les données administratives et les données de sondage. Les données administratives, qui sont fournies par les organisations figurant sur votre inventaire, indiqueront le nombre de personnes ayant séjourné dans les refuges la nuit du dénombrement. Cette information vous servira à calculer le nombre de personnes dans les refuges. Outre ces données, les organisations devraient fournir des renseignements de base sur le profil démographique des utilisateurs de leurs services la nuit du dénombrement.

Les données de sondage sont recueillies au moyen d'entrevues menées lors du dénombrement ponctuel dans les refuges. Les employés des organisations devraient fournir des précisions sur la meilleure façon de mener le sondage auprès de leurs clients. Le dénombrement doit concorder avec leurs activités, leurs processus d'accueil et les périodes de service de pointe.

Il y a deux façons de mettre en œuvre le sondage :

Par les bénévoles : Dans certaines collectivités, les organismes souhaiteront que le sondage soit mené dans leurs locaux par des équipes de bénévoles. Ces derniers devraient faire passer le sondage dans des pièces ou des postes de travail réservés à cette fin. Les employés des refuges doivent informer leurs clients de la tenue du sondage et leur indiquer où se trouvent les bénévoles si les clients souhaitent répondre au sondage. Il est utile de fournir des fiches d'information, des dépliants ou des affiches aux refuges avant la tenue du dénombrement. Pour en savoir plus, consultez les documents intitulés [Préparation d'un refuge pour le dénombrement](#) et [Sondage auprès des refuges – Organisation et considérations](#) sur l'[Espace de travail communautaire sur l'itinérance](#).

Les participants au sondage ne doivent pas se sentir obligés d'y répondre pour avoir accès au refuge ou à d'autres services. Les employés des refuges doivent bien expliquer aux clients que la participation est volontaire.

Par le personnel des organismes : Dans certains cas, le personnel du refuge pourra faire passer le sondage à l'interne. C'est ce que l'on fait couramment dans les refuges pour les jeunes ou les femmes victimes de violence. Vous devrez collaborer étroitement avec le fournisseur de services afin qu'ils comprennent bien la manière de faire passer le sondage. Fournissez des ressources adéquates, y compris des questionnaires additionnels et une rétribution en contrepartie de la participation.

Dans la mesure du possible, les clients des refuges devraient avoir la possibilité de répondre au sondage dans le cadre du dénombrement ponctuel. Il arrive cependant dans certains cas que les refuges refusent ou ne puissent pas mener le sondage auprès de leurs clients ou accueillir les bénévoles effectuant le dénombrement. Il faut à tout le moins que les refuges vous fournissent le nombre de personnes y ayant passé la nuit à la date du dénombrement. Si vous n'avez pas cette information, votre dénombrement sera inexact. Téléchargez le [document d'information sur le formulaire de dénombrement des personnes utilisant les refuges](#) pour en savoir plus.

Normes de base n° 6 :

Les dénombrements des sans-abri qui sont dans les refuges sont fondés sur les données recueillies par les systèmes de données des refuges, lorsque disponibles, comme le Système d'information sur les personnes et les familles sans-abri (SISA). Les grandes collectivités peuvent utiliser une approche par échantillon pour le sondage, à savoir un échantillon représentatif des refuges, ou des résidents du refuge, dans la mesure où la stratégie d'échantillonnage utilisée est expliquée.

PLANIFIER UN DÉNOMBREMENT DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR PUBLIC

Étape 1 : Dresser un inventaire

Établissez d'abord la liste des établissements du secteur public que vous souhaitez inclure dans votre dénombrement. Les hôpitaux, les centres de traitement, les établissements correctionnels pour jeunes et les cellules de détention provisoire sont de bons choix. Identifiez ensuite des personnes ressources clés dans chaque établissement. Remarque : Selon l'administration dont fait partie l'établissement, vous aurez peut-être à faire des démarches auprès de multiples personnes ressources et ordres de gouvernement. Ainsi, le Service correctionnel du Canada gère les établissements correctionnels fédéraux, tandis que les prisons et les centres de détention sont gérés par les provinces. Dans de nombreux cas, il faudra une importante somme de temps et de planification pour établir les contacts requis. Dans la mesure du possible, tirez parti des relations qu'ont établies les membres de votre comité du dénombrement ponctuel ou les autres partenaires.

Étape 2 : Déterminer les besoins en données

Travaillez de concert avec les établissements et réseaux intéressés pour déterminer la meilleure approche de collecte. Ils peuvent à tout le moins vous indiquer le nombre de personnes sans adresse fixe la nuit du dénombrement. Cette information vous permettra de procéder au dénombrement au niveau des établissements; ce résultat devrait toutefois être présenté séparément de votre [dénombrement de base](#). Dans certains cas, les établissements seront disposés à fournir des renseignements additionnels, comme l'âge et le sexe.

Étape 3 : Modifier votre sondage

Plus rarement, des établissements vous laisseront mener le sondage pendant le dénombrement ponctuel. Vous devrez modifier les questions de sélection pour inclure les personnes sans adresse fixe qui demeurent dans des établissements du secteur public durant le dénombrement. Une orientation sur la modification du sondage associé à un dénombrement ponctuel dans les établissements du secteur public sera fournie ultérieurement.

PLANIFIER UN DÉNOMBREMENT DE SERVICES

Étape 1 : Dresser un inventaire

En consultation avec vos parties prenantes, établissez la liste des services ou des programmes auxquels ont recours les personnes en situation d'itinérance. Accordez une attention particulière aux services destinés à des populations susceptibles d'être sous représentées lors de votre dénombrement, comme les peuples autochtones, la communauté LGBTQB, les jeunes et les nouveaux arrivants. Contrairement au dénombrement des personnes utilisant les refuges, la liste des services n'a pas à être exhaustive. Choisissez plutôt les services présentant une forte densité de personnes en situation d'itinérance. Les centres de jour, les comptoirs de retour de bouteilles, les programmes alimentaires, les centres commerciaux et les bibliothèques peuvent constituer des endroits fréquentés.

Étape 2 : Travailler en collaboration avec les fournisseurs de services

Certains fournisseurs de services ne voudront pas participer. Nous vous recommandons de tenir une séance d'information et d'y inviter certains fournisseurs de services pour les renseigner sur les objectifs d'un dénombrement ponctuel. Demandez aux fournisseurs à quel moment ils comptent le plus grand nombre de clients. Cela vous aidera à déterminer quand prévoir le dénombrement des services (à l'intérieur de la période de 24 heures de votre dénombrement ponctuel). Comme dans le dénombrement des personnes utilisant les refuges, les fournisseurs de services peuvent faire passer eux-mêmes le sondage pendant une période déterminée, ou vous pouvez fournir des bénévoles à cette fin. Seules les personnes à qui s'applique la définition de l'itinérance, selon les paramètres de votre dénombrement, devraient répondre au sondage. Il n'est pas nécessaire de recueillir des données administratives auprès de fournisseurs de services qui n'offrent pas un hébergement temporaire ou à court terme à des clients en situation d'itinérance.

ÉVÉNEMENTS CIBLÉS

Étape 1 : Déterminer la portée des événements

Votre collectivité peut décider de tenir un événement ciblé pour attirer le plus grand nombre possible de personnes en situation d'itinérance. Cette approche est utile pour les collectivités rurales, où il peut être difficile de dénombrier les sans-abri hors des refuges, de même que pour les collectivités comptant peu d'organismes de services aux sans-abri, où il peut être ardu de retrouver les personnes en situation d'itinérance. À titre d'exemple, [Yellowknife](#) et [Brandon](#) ont utilisé cette approche et obtenu des résultats probants.

Les événements peuvent aussi viser des populations bien précises. Par exemple, en 2016, l'organisme End Homelessness St. John's (EHSJ), en partenariat avec Choices for Youth et le Youth Leadership Council, a organisé un événement ciblant spécifiquement les jeunes qui a attiré des jeunes qui n'avaient aucun rapport avec les organismes de services aux sans-abri. EHSJ a pu mener un sondage auprès de jeunes hébergés temporairement par des amis, qui autrement n'auraient pas été dénombrés dans les refuges et hors des refuges. Reportez-vous aux documents [Événements ciblant les jeunes](#) et [Tout le monde compte : Dénombrement ponctuel des sans-abri à St. John's en 2016](#) (en anglais seulement) pour en savoir plus.

De même, le Social Planning & Research Council de Hamilton (SPRCH) a organisé un événement ciblé lors de son dénombrement ponctuel visant les Autochtones en 2015. Il a établi un espace d'accueil offrant des activités axées sur la culture et la spiritualité autochtones, ce qui incluait musique, aliments et danses. Cet événement a attiré bon nombre de personnes en situation d'itinérance, notamment des Autochtones, et a été décrit comme une expérience communautaire transformatrice. Des bénévoles autochtones étaient sur place pour faire passer le sondage du dénombrement ponctuel aux personnes acceptant de participer. Avec cet événement, le SPRCH a mis de l'avant un espace respectueux des valeurs culturelles afin que les membres des peuples autochtones puissent participer au dénombrement. Reportez-vous au document [Fostering Indigenous Partnerships & Cultural Competency during your Point-in-Time Count](#) pour en savoir plus.

Étape 2 : Partenariats et planification

Une fois que vous avez déterminé la portée de vos événements ciblés, choisissez des partenaires pour vous aider à planifier et à tenir ces événements. Si vous organisez un événement ciblé général, vous devrez faire appel à divers partenaires. Contactez des entreprises et des organismes communautaires prêts à faire des dons, par exemple des affiches, de la nourriture ou un espace pour tenir l'événement. Si les conditions météorologiques et les règles en matière de permis le permettent, envisagez un barbecue dans un parc public comme événement ciblé.

Pour organiser un événement ciblant les Autochtones, travaillez en partenariat avec des organismes autochtones de votre collectivité pour le planifier, le tenir et en faire la promotion. De même, les événements ciblant les jeunes devraient être mis en œuvre en partenariat avec des jeunes et des organismes de services à la jeunesse. Dans les deux cas, le mieux est de confier à un organisme la tâche de diriger la planification et la tenue de l'événement. Cet organisme devrait coopérer étroitement avec les jeunes et le comité du dénombrement ponctuel pour s'assurer que l'événement donne suite aux exigences entourant le dénombrement et respecte le budget.

Étape 3 : Promotion

Prévoyez du temps et des ressources pour promouvoir vos événements ciblés auprès du plus grand nombre possible d'organismes. L'une des options consiste à créer des fiches d'information sur les événements et le dénombrement ponctuel. Les organismes de services et autres organismes locaux pourront les distribuer à leurs clients. Le matériel de promotion doit bien préciser que tous sont les bienvenus et qu'il n'est pas nécessaire de participer au sondage pour assister à l'événement.

Faites appel à des personnes ayant une expérience directe de l'itinérance pour promouvoir les événements ciblés grâce au bouche-à-oreille. Accordez une rétribution appropriée à ces personnes pour leur aide lors de la planification et de la promotion des événements ciblés.



MOMENT DU DÉNOMBREMENT

Les collectivités participant au dénombrement coordonné doivent mener leur dénombrement de 24 heures entre le 1^{er} mars et le 30 avril 2018. Différents facteurs peuvent avoir une incidence sur le moment où vous tiendrez votre dénombrement au cours de cette période, entre autres :

Événements ciblés et dénombrements des services

Comme recommandé précédemment, les collectivités pour qui l'itinérance chez les jeunes est une priorité devraient élargir la portée de leur dénombrement afin de mener un sondage auprès des personnes en situation d'itinérance cachée. Pour qu'il soit possible de le faire, nous recommandons d'ajouter un événement ciblé ou un dénombrement de services visant les jeunes. Pour en savoir plus, reportez-vous au document Événements ciblant les jeunes.

Dénombrement dans les établissements du secteur public

Si vous procédez à un dénombrement au niveau des établissements du secteur public, envisagez d'inclure les établissements correctionnels pour jeunes (exploités par les provinces) et les centres de traitement pour jeunes.

Moment du dénombrement

Les collectivités participant au dénombrement coordonné doivent mener leur dénombrement de 24 heures entre le 1^{er} mars et le 30 avril 2018. Différents facteurs peuvent avoir une incidence sur le moment où vous tiendrez votre dénombrement au cours de cette période, entre autres :

- ▶ votre région et les conditions climatiques historiques en mars et en avril;
- ▶ le moment où les dénombrements antérieurs ont été menés dans votre collectivité;
- ▶ le moment où se dérouleront d'autres dénombrements dans votre région, votre province ou votre territoire;
- ▶ les calendriers des paiements des programmes d'aide au revenu;
- ▶ d'autres événements ayant lieu dans votre collectivité, par exemple des festivals, des manifestations, des événements sportifs d'envergure ou d'autres initiatives de recherche;
- ▶ la somme de planification nécessaire pour mener efficacement votre dénombrement.

Outre la décision concernant la date du dénombrement, réfléchissez au moment où mettre en œuvre les différentes composantes de votre dénombrement dans la période de 24 heures. La section qui suit fournit une orientation à ce sujet.

MISE EN ŒUVRE

Choix du moment du dénombrement

Les collectivités participantes devraient déterminer le moment de leur dénombrement ponctuel en fonction de facteurs locaux, mais l'OCI recommande de le mener en avril. Une coordination accrue entourant le moment des dénombrements donnera des avantages locaux, régionaux et nationaux.

Comparabilité accrue des données

L'un des principaux avantages d'un dénombrement coordonné est la possibilité de comparer les données entre les collectivités et au fil du temps. Le dénombrement coordonné permet de réaliser d'importants progrès concernant la cohérence des données entre les collectivités. L'exécution des dénombrements dans une période d'un mois accroît la comparabilité des données, ce qui aide à avoir un aperçu exact de l'itinérance aux niveaux local, provincial, territorial et national. Des données comparables offrent la possibilité de mesurer l'efficacité des interventions et d'investir en conséquence pour mettre fin à l'itinérance.

Plus de temps disponible

Si vous tenez votre dénombrement en avril, vous aurez plus de temps pour mobiliser des partenaires communautaires, affiner votre méthodologie, rassembler des ressources et recruter des bénévoles. Il faudrait à tout le moins que les collectivités d'une même région coordonnent le moment de leurs dénombrements.

Conditions météorologiques plus clémentes

Dans beaucoup de collectivités canadiennes, la température est beaucoup plus douce en avril qu'en mars; cela peut faciliter la logistique entourant l'exécution du dénombrement et la localisation des personnes à la rue. Il est aussi plus facile de tenir des événements ciblés à l'extérieur en avril.

Certaines collectivités ont constaté que des températures plus clémentes ont comme effet de réduire l'itinérance visible dans les rues; toutefois, dans la plupart des collectivités du pays, il fait encore relativement froid en avril. Consultez les parties prenantes de votre collectivité pour déterminer le moment optimal où mener votre dénombrement.

**DÉNOMBREMENT DES JEUNES**

Si vous dénombrez spécifiquement les jeunes, tenez compte des points suivants en vue de déterminer le moment où mener les différentes composantes de votre dénombrement.

Prolongation de la période de dénombrement des services

Dans certaines collectivités, le dénombrement des services destinés aux jeunes se prolonge après la période de 24 heures du dénombrement ponctuel. Le but est d'interroger les jeunes qui étaient sans abri durant le dénombrement, mais qui n'ont pas eu recours à des services le jour en question et qui ne se trouvaient pas dans les endroits recensés hors des refuges. Les collectivités qui envisagent cette approche doivent faire preuve de prudence. La prolongation de la période de dénombrement des services peut augmenter quelque peu le nombre de personnes sondées, mais cela peut aussi nécessiter plus de ressources en proportion des réponses obtenues ou faire hausser les dédoublements.

Si vous choisissez de mener un dénombrement des services s'étalant sur plus d'une journée, vous devez veiller à ce que les sondages effectués après la période de dénombrement de 24 heures se limitent à des jeunes qui étaient sans abri la nuit du dénombrement. Par exemple, si votre dénombrement a lieu le 15 avril, il faut demander aux jeunes, lors des sondages tenus du 16 au 18 avril, où ils ont passé la nuit du 15 avril. Seuls les jeunes en situation d'itinérance le 15 avril doivent alors être inclus dans les résultats de votre dénombrement ponctuel.

Nous recommandons que la plupart des collectivités évitent de mener des dénombrements de services après la période de 24 heures du dénombrement ponctuel. Cela dit, si vous décidez néanmoins de prolonger le dénombrement, faites un suivi du nombre de sondages effectués au cours de ces heures additionnelles afin de déterminer s'il sera vraiment nécessaire de reprendre cette approche lors d'années subséquentes. S'il n'y a qu'un petit pourcentage de sondages additionnels terminés, vos ressources pourraient sans doute être utilisées à meilleur escient.

Quelles questions poser

Un dénombrement ponctuel vise deux objectifs complémentaires. D'abord, déterminer le nombre de personnes en situation d'itinérance dans une collectivité au cours d'une période de 24 heures; ensuite, déterminer qui sont ces personnes et quelle est leur situation. Un sondage bien conçu dans le cadre d'un dénombrement ponctuel vous permet de recueillir les renseignements reliés à ce deuxième objectif, notamment des données démographiques sur la population de sans abri, les besoins en matière de services et l'« historique » de l'itinérance.

Les collectivités participant au dénombrement coordonné doivent utiliser les [questions de sélection de base](#) et les [questions de sondage de base](#). Cela assure une plus grande comparabilité entre collectivités et entre dénombrements successifs. Une conception d'enquête uniforme rend possible l'agrégation régionale, provinciale, territoriale et nationale des données des dénombrements ponctuels. Les collectivités sont encouragées à incorporer des questions à leurs sondages en fonction de leurs priorités et besoins locaux. La présente section donne un aperçu des composantes du sondage dans le cadre du dénombrement ponctuel, ainsi qu'une orientation concernant l'ajout de questions.

Normes de base n° 2 :

La méthode et le sondage utilisés par la collectivité comprennent les questions de base de sélection et du sondage, ainsi que les populations de base décrites dans le présent guide.

MISE EN ŒUVRE

Composantes du sondage du dénombrement ponctuel

SONDAGE DU DÉNOMBREMENT PONCTUEL

SCRIPT

QUESTIONS DE SÉLECTION

QUESTIONS DE SONDAGE

Le sondage lié au dénombrement ponctuel compte trois composantes distinctes :

- ▶ le script d'introduction, qu'utilisent les bénévoles pour obtenir le consentement des participants éventuels;
- ▶ les questions de sélection, qui servent aux bénévoles à déterminer l'admissibilité au sondage;
- ▶ les questions de sondage, qui sont posées par les bénévoles pour recueillir des données concernant les personnes en situation d'itinérance.

SCRIPT

Le script fournit aux bénévoles des énoncés uniformes pour se présenter, expliquer l'objectif du dénombrement et demander aux personnes de participer. Les bénévoles doivent utiliser le script pour établir le contact avec chaque personne rencontrée dans la rue. Ce script doit donc être clair, concis et facile à répéter. Il sera également de première importance dans les refuges, chez les fournisseurs de services et lors des événements ciblés. Un exemple de script est présenté ci-après. La SPLI fournit aussi un modèle de script dans le document relatif aux [formulaire de sondage recommandés](#). Les collectivités ont tout loisir de personnaliser leur script, mais elles devraient se conformer aux conseils qui suivent.

MODÈLE DE SCRIPT

Bonjour. Je m'appelle [prénom] et je travaille comme bénévole pour le sondage sur les besoins en logement de [nom de la collectivité].

Nous menons un court sondage sur le logement à [nom de la collectivité]. Nous ne vous demandons pas de fournir votre nom. Les données recueillies sont confidentielles et serviront à déterminer comment améliorer les options en matière de logement pour les personnes vivant à [nom de la collectivité]. La participation au sondage est volontaire.

Puis-je vous poser quelques questions pour déterminer si vous êtes admissible afin d'y participer?

Si la personne est admissible

Vous êtes admissible. Le sondage prendra environ [X] minutes, mais vous pouvez y mettre fin en tout temps. Les résultats peuvent être publiés, mais vous ne serez pas nommé et il sera impossible de vous identifier. Une fois que le rapport sera prêt, vous pourrez le consulter sur ce site Web [remettre la fiche d'information au répondant].

Si la personne n'est pas admissible

Je vous remercie d'avoir répondu à ces questions, mais nous n'avons pas besoin d'autres renseignements. Bonne journée.

Points à considérer à propos du script

- ▶ Le script doit être concis et facile à répéter.
- ▶ Il faut bien souligner le fait que la participation est volontaire et que les renseignements sont confidentiels.
- ▶ Il ne faut pas mentionner la rétribution offerte pour la participation au sondage avant d'obtenir le consentement, car cela constituerait une forme de coercition et invaliderait le consentement éclairé. Des explications additionnelles sont fournies à la section Éthique et consentement éclairé.

QUESTIONS DE SÉLECTION

Les questions de sélection servent à s'assurer que seules les personnes auxquelles s'applique la définition de l'itinérance dans le contexte de votre dénombrement répondent au sondage pour votre dénombrement ponctuel. Ces questions permettent aussi de recueillir des données importantes pour [calculer le nombre de sans-abri lors de votre dénombrement](#).

Les participants au dénombrement coordonné doivent utiliser les questions de sélection de base, comme précisé dans le [Guide sur les dénombrements ponctuels au Canada](#). Vous pouvez télécharger les formulaires de sondage, y compris les questions de sélection, pour les sans-abri dans les refuges et hors des refuges, à partir de l'[Espace de travail communautaire sur l'itinérance](#). L'extrait ci-dessous du [Guide sur les dénombrements ponctuels au Canada](#) donne un aperçu des questions de sélection de base.

Questions de base pour la sélection

Question de sélection A

Avez-vous répondu à ce sondage mené par une personne ayant cet [identifiant, par exemple, badge]?

- Oui
 Non

Tous les membres des équipes responsables du sondage devraient porter un vêtement ou un insigne permettant de les identifier. Au cours du dénombrement, la même personne peut être abordée par deux équipes différentes. Cette question a pour but de réduire les doublons.

Question de sélection B

Souhaitez-vous participer au sondage?

- Oui
 Non

Cette question fait suite à une brève explication du but du sondage.

Question de sélection C

Où passerez-vous la nuit?

- A** Refuse de répondre
- B** Son appartement/sa maison
- C** Chez quelqu'un
- D** Motel/hôtel
- E** Hôpital, prison, centre de détention provisoire
- F** Refuge d'urgence ou refuge pour victimes de violence familiale
- G** Logement ou refuge de transition
- H** Lieu public (par exemple: Trottoir, parc, forêt, abribus)
- I** Véhicule (voiture, fourgonnette, véhicule récréatif, camion)
- J** Abri de fortune, tente ou cabane
- K** Immeuble abandonné/vacant
- L** Autre lieu non abrité (préciser) [insérer le lieu]
- M** Le répondant/la répondante ne sait pas (probablement sans-abri)

Cette question comprend une liste d'emplacements qui sont des refuges et d'autres qui n'en sont pas. Elle sera le principal outil pour déterminer si un répondant doit être considéré sans-abri. La procédure de sélection sera différente si vous sondez seulement les populations de base, ou si vous voulez inclure l'itinérance cachée. Pour les populations de base, les réponses de f à m servent à la sélection aux fins du sondage. Si le dénombrement des sans-abri dans les lieux extérieurs a lieu pendant le jour, la question sera « Où avez-vous dormi la nuit dernière? ».

Modification des questions de sélection

Les questions de sélection doivent être utilisées uniformément dans l'ensemble des collectivités. Il est important que les collectivités évitent de modifier, de regrouper ou de supprimer des catégories à la question C. Toutefois, si votre collectivité décide d'ajouter d'autres formes d'itinérance à celles qui correspondent aux exigences de base, vous devrez modifier les questions de sélection en conséquence.

Par exemple, si vous décidez de dénombrer les cas d'itinérance cachée, vous devrez modifier les questions pour sélectionner les personnes qui logent temporairement chez des amis ou des membres de la

famille et qui n'ont pas de maison ou d'appartement à elles. Les responsables de la SPLI, en consultation avec un groupe de travail de chercheurs et de représentants communautaires, ont élaboré un ensemble de [questions de sélection recommandées sur l'itinérance cachée](#).

Que vous élargissiez ou non vos questions de sélection afin d'englober l'itinérance cachée, la formation offerte à vos bénévoles doit mettre l'accent sur la manière de poser et d'interpréter les questions de sélection. Cet aspect du dénombrement peut prêter à confusion, et des erreurs importantes rendront l'analyse des données plus ardue et réduiront l'exactitude de votre dénombrement.

QUESTIONS DE SONDAGE

Il y a quatre types de questions de sondage : les [questions de base](#), les [questions recommandées par l'OCI](#), les questions relatives à l'itinérance chez les Autochtones, et les questions d'ordre local. Les collectivités participant au dénombrement coordonné doivent poser les 14 questions de base telles qu'elles sont rédigées. Le libellé de ces questions a été établi en consultation avec des spécialistes, des membres de la collectivité et des personnes ayant connu l'itinérance; elles abordent des points comme l'âge, le sexe, l'identité autochtone, le statut d'ancien combattant et la raison de la perte de logement. Il est possible de télécharger ces questions à partir de l'[Espace de travail communautaire sur l'itinérance](#).

En plus des questions de base, l'OCI a formulé 14 autres questions que les collectivités peuvent poser selon leurs priorités et besoins locaux. Ces questions ne constituent pas une exigence de la SPLI; cependant, plus il y aura de collectivités qui les utilisent, plus les données seront uniformes et comparables entre collectivités. Les [questions de l'OCI](#) peuvent elles aussi être téléchargées à partir de l'[Espace de travail communautaire sur l'itinérance](#).

En complément des questions de l'OCI, nous élaborons un ensemble de questions facultatives fondées sur la [Définition de l'itinérance chez les Autochtones](#) au Canada (à paraître). La Définition canadienne de l'itinérance, qui repose sur la structure physique du logement et l'habitation, ne reflète pas vraiment la conception autochtone du « foyer » ou du « chez soi ». Dès lors, la méthodologie du dénombrement ponctuel, qui est fondée sur une typologie de l'hébergement (similaire à la Définition canadienne de l'itinérance) ne mesure qu'une portion limitée du phénomène de l'itinérance – où sont exclus des facteurs comme les effets prolongés de la colonisation et les causes profondes de l'itinérance chez les Autochtones :

Il faudra mener des recherches, des discussions et des débats additionnels pour déterminer la meilleure manière de mesurer l'itinérance selon la typologie qui sera énoncée dans la Définition de l'itinérance chez les Autochtones. Pour le moment, la méthodologie du dénombrement ponctuel doit continuer de reposer sur une définition mettant l'accent sur l'endroit; au final, force est d'admettre que les possibilités qu'offre la méthodologie ne sont pas illimitées.

Pour dire les choses simplement, le colonialisme a érodé les pratiques culturelles des Autochtones et leur concept collectif de « foyer », qui ont été supplantés par les idéaux occidentaux du patriarcat et du « domicile » envisagé dans une optique de propriété et d'individualisme. De fait, les pionniers ont considéré à tort l'« itinérance » des Autochtones comme une absence d'habitation ou un état de « sans abri », alors que pour les Autochtones, l'itinérance est plutôt le fait de vivre « sans ses proches ». L'absence de bâtiment n'est que le corollaire des causes profondes de l'itinérance chez les Autochtones – c'est-à-dire l'absence de liens sociaux, spirituels, émotionnels et physiques.

– Extrait de la Définition de l'itinérance chez les Autochtones au Canada (à paraître)
[TRADUCTION]

Néanmoins, le dénombrement ponctuel est l'occasion de recueillir des données sur l'itinérance chez les Autochtones. Les questions à cet égard aideront les collectivités à mieux comprendre les causes d'ordre social, spirituel, émotionnel et physique de l'itinérance chez les Autochtones, et la manière dont ces causes recourent les définitions de l'itinérance fondées sur le lieu.

La définition à venir et les questions relatives à l'itinérance chez les Autochtones seront accessibles dans l'[Espace de travail communautaire sur l'itinérance](#). Nous vous encourageons à examiner les questions facultatives de concert avec les dirigeants autochtones locaux, les fournisseurs de services ainsi que des Autochtones ayant connu l'itinérance. Ainsi, vous pourrez déterminer si l'ajout de ces questions peut servir à mieux comprendre l'itinérance chez les Autochtones au niveau local et à intervenir de façon plus efficace.

Outre les questions de base, les questions de l'OCI et les questions sur l'itinérance chez les Autochtones, les collectivités peuvent ajouter des questions reflétant les besoins communautaires et d'autres exigences locales (p. ex. le gouvernement de l'Ontario exige que toutes les collectivités ontariennes participantes posent un [ensemble de questions communes](#)). Avant d'ajouter des questions locales, nous vous recommandons d'examiner au préalable les questions de l'OCI, qui ont été mises à l'essai dans d'autres collectivités. Si vous décidez d'élaborer des questions additionnelles, tenez compte des points suivants :

Les sondages liés au dénombrement ponctuel doivent être aussi peu « invasifs » que possible. Par exemple, des questions détaillées sur la consommation de substances, la santé mentale, l'échange de services sexuels contre un logement, les antécédents d'abus ou d'activités criminelles peuvent causer de l'inconfort ou de l'insécurité chez les participants.

Il peut être difficile de formuler des questions de sondage. Les questions les plus efficaces sont le fruit de révisions et d'essais parfois nombreux. Demandez l'opinion de personnes ayant vécu l'itinérance sur la formulation de vos questions locales. Sont-elles logiques? Risquent-elles d'offenser ou de troubler un participant? Nous vous encourageons à afficher votre sondage sur l'[Espace de travail communautaire sur l'itinérance](#), où les responsables de la SPLI, l'OCI et les spécialistes locaux peuvent fournir des commentaires et des conseils.

Le sondage lié au dénombrement ponctuel est court. Un dénombrement ponctuel ne constitue pas une étude de recherche exhaustive ni une évaluation des besoins de l'ensemble de la collectivité. Il fournit plutôt un « instantané » du nombre de sans-abri, de pair avec des données démographiques et des renseignements de base sur les besoins en services. Dans la mesure du possible, nous recommandons que le sondage compte au plus 24 questions (incluant les questions facultatives ayant trait à l'itinérance chez les Autochtones élaborées par l'OCI). Cela signifie que, outre les 14 [questions de base](#), il doit y avoir tout au plus 10 questions additionnelles formulées par la localité ou celles de l'OCI.

Recueillez uniquement les données que vous comptez utiliser. Il n'est pas toujours préférable de disposer de plus de données. L'idéal est de recueillir uniquement les données qui seront utiles pour évaluer l'étendue de l'itinérance dans votre collectivité, mesurer les progrès dans la réduction de l'itinérance et élaborer des solutions efficaces afin d'y arriver. Une telle approche facilite et accélère la saisie des données.

IDENTIFICATEURS UNIQUES

Si votre méthodologie comprend des composantes additionnelles, comme des événements ciblés et des dénombrements de services, il est plus probable que des participants répondent au sondage plus d'une fois, ce qui faussera les résultats.

Une solution à ce problème consiste à attribuer un identificateur unique aux participants. Cela peut se faire de différentes manières, mais l'important est que l'approche choisie soit facile à appliquer pour les bénévoles et qu'elle protège la confidentialité des participants.

Nous recommandons de demander aux participants de fournir l'initiale de leur prénom et celle de leur nom de famille ainsi que le jour de leur date de naissance (ne leur demandez pas leur nom). Ainsi, si une personne se nommant Jackie Smith est née un 20 novembre, on obtiendra **J - S - 20**. Si l'on demande plus de renseignements, par exemple le mois ou l'année de naissance, cela peut porter atteinte à la confidentialité du participant.

Selon la taille de votre collectivité, il peut y avoir plus d'une personne ayant le même identificateur. Comparez alors d'autres éléments d'information du sondage, comme l'âge, le sexe et les antécédents d'itinérance, pour déterminer la probabilité qu'un participant ait répondu deux fois au sondage.

Réservez une section au haut du formulaire de sondage où les bénévoles peuvent inscrire l'identificateur unique. Veillez à ce que cette section soit bien visible pour que les bénévoles n'oublient pas de la remplir. Les bénévoles doivent assurer aux participants que cette information est confidentielle et ne sera pas publiée ni partagée.

En plus d'utiliser les identificateurs uniques, vous pouvez réduire davantage la probabilité de réponses en double en établissant l'horaire des composantes du dénombrement de façon stratégique. Par exemple, effectuez le dénombrement dans les refuges après qu'ils sont fermés pour la nuit et, si c'est possible, tenez les événements ciblés durant le dénombrement hors des refuges.

Autres formulaires de collecte de données

AUTRES FORMULAIRES DE COLLECTE DE DONNÉES

[FORMULAIRE DU DÉNOMBREMENT DANS LES REFUGES](#)

[FEUILLE DE CONTRÔLE](#)

FORMULAIRE DU DÉNOMBREMENT DANS LES REFUGES

Le nombre de formulaires remplis lors du dénombrement hors des refuges servira à déterminer le résultat de ce dénombrement. Par exemple, si 25 personnes hors des refuges répondent au sondage et indiquent passer la nuit à un endroit correspondant aux choix h à j de la question de sélection C, le résultat de votre dénombrement hors des refuges sera de 25.

Par contre, le résultat du dénombrement dans les refuges – soit le nombre de personnes se trouvant dans les refuges d'urgence, les refuges pour les femmes victimes de violence ou les logements de transition – sera fondé non sur le nombre de formulaires remplis, mais sur les données administratives fournies par les refuges. La raison en est que, dans certaines collectivités, il y aura à peine 40 % d'utilisateurs des refuges qui seront prêts à répondre au sondage du dénombrement ponctuel. Si vous calculiez le nombre de sans-abri dans les refuges en vous fondant sur le nombre de formulaires remplis, votre résultat serait forcément inférieur à la réalité.

Les refuges doivent plutôt vous communiquer le nombre de clients qui y ont logé la nuit du dénombrement. Vous pouvez aussi demander des données démographiques de base, comme l'âge, le sexe et l'identité autochtone. Cela vous permettra de comparer vos données de sondage et administratives afin de voir si les résultats du sondage sont représentatifs de la population générale dans les refuges la nuit du dénombrement, en incluant les personnes n'ayant pas répondu au sondage.

Pour faciliter la collecte de données dans les refuges, nous avons créé un [formulaire de dénombrement dans les refuges](#), qui peut être adapté en fonction des besoins locaux. Pour de plus amples renseignements sur la façon de calculer les résultats du dénombrement de base, consultez le [Guide sur les dénombrements ponctuels au Canada](#).

FEUILLE DE CONTRÔLE

Dans certaines collectivités, le dénombrement hors des refuges englobera les personnes pour lesquelles l'état de sans-abri a été observé. Les bénévoles sont incités à poser les questions de sélection à toute personne qu'ils rencontrent, mais sans réveiller des personnes ou pénétrer dans des véhicules, bâtiments, tentes ou campements. Dès lors, des collectivités demanderont aux bénévoles d'enregistrer sur une feuille de contrôle les personnes qui semblent être sans abri, mais qui ne peuvent répondre aux questions de sélection.

Cette méthode n'est pas sans soulever certains problèmes. Il peut être difficile de déterminer si une personne est sans abri en se fondant uniquement sur l'apparence. Si vous décidez néanmoins de recueillir des renseignements sur les cas observés d'itinérance, vous devez fournir une feuille de contrôle aux bénévoles. Les responsables de la SPLI ont affiché un [modèle de feuille de contrôle](#) sur l'[Espace de travail communautaire sur l'itinérance](#).

Nous recommandons d'examiner avec soin les feuilles de contrôle après le dénombrement afin de déterminer si les données qui y figurent sont suffisamment fiables pour les inclure dans votre dénombrement hors des refuges. Une approche prudente consiste à exclure les cas observés de votre dénombrement, mais d'ajouter une note explicative indiquant le nombre de ces cas. Par exemple : « Au moins 25 personnes étaient sans abri hors des refuges la nuit du dénombrement. D'après les bénévoles, trois autres personnes semblaient sans abri, mais elles n'ont pas répondu aux questions de sélection ou au sondage ».

Les critères permettant d'inclure une personne à titre de sans-abri observé devraient être énoncés clairement. Par exemple, les personnes peuvent être considérées comme des sans-abri si elles ont couché à l'extérieur et si elles ont de nombreuses possessions avec eux (p. ex. des sacs à dos, des sacs à déchets, un panier d'épicerie, un sac de couchage, des couvertures, etc.).

Les observations devraient seulement être utilisées en dernier recours, puisque les données qu'elles fournissent sont moins fiables que celles fondées sur les dires de la personne elle-même. En outre, le fait de poser les questions de présélection fournit l'occasion de faire participer le répondant au sondage, de permettre à ce dernier de recevoir la rétribution/le cadeau de participation, et de recevoir de l'information sur les services. Si les observations sont utilisées, la proportion de votre dénombrement fondée sur les observations de sans-abri devrait être clairement indiquée dans votre rapport.

– Extrait du [Guide sur les dénombrements ponctuels au Canada](#).



DÉNOMBREMENT DES JEUNES

Si votre dénombrement comporte une composante qui vise spécifiquement les jeunes, tenez compte des éléments suivants lors de l'élaboration du sondage pour votre dénombrement ponctuel.

Questions de l'OCI

Les collectivités qui mettent l'accent sur l'itinérance chez les jeunes doivent inclure les questions de l'OCI suivantes : 12b [raison pour laquelle la personne n'utilise pas un refuge], 08c [raison pour laquelle la personne est venue dans la collectivité], C02 [hébergement] et C06 [obstacles].

Sondage distinct pour les jeunes

Il faut poser les questions de base à tous les participants au dénombrement ponctuel, peu importe leur âge. Toutefois, les collectivités qui accordent une importance particulière à l'itinérance chez les jeunes peuvent souhaiter poser des questions additionnelles les concernant. Ces questions peuvent être incorporées au sondage du dénombrement ponctuel ou former un sondage complémentaire et distinct. Si c'est possible, nous encourageons les collectivités à utiliser la première de ces approches, car il peut être difficile pour les bénévoles de passer d'un sondage à un autre, et les jeunes peuvent être réticents à répondre à un deuxième sondage. De plus, il y a beaucoup de questions axées sur les jeunes, par exemple l'expérience associée aux services de protection de l'enfance, qui s'appliquent également à la population adulte.

Consulter les jeunes

Si vous élaborez des questions d'ordre local, consultez des jeunes ayant connu l'itinérance afin de déterminer si les questions sont claires et si elles correspondent à ce qu'ils ont vécu. Demandez aux jeunes quels sont les renseignements qu'il serait utile de recueillir dans le sondage du dénombrement ponctuel.

Remarque : Le libellé des questions de base et des questions de l'OCI ne doit pas être modifié. Si vous recevez des commentaires à propos des questions de base à la suite de consultations, contactez les responsables de la SPLI ou affichez vos commentaires sur l'Espace de travail communautaire sur l'itinérance. Reportez-vous au document sur le leadership des jeunes pour en savoir plus sur la mobilisation des jeunes pour participer à votre dénombrement.

Itinérance chez les jeunes Autochtones

Les jeunes Autochtones sont surreprésentés parmi les personnes en situation d'itinérance. Les Autochtones constituent le segment le plus jeune de la population, et celui qui connaît la plus forte croissance, ce qui amène certaines personnes à faire valoir que l'itinérance chez les jeunes Autochtones connaîtra une augmentation très marquée. Un dénombrement ponctuel fournit l'occasion de déterminer le nombre de jeunes Autochtones qui sont en situation d'itinérance à un moment dans votre collectivité, et aussi de recueillir des données importantes sur leur situation. À partir du moment où l'itinérance chez les jeunes constitue une priorité, nous vous encourageons à envisager d'utiliser les questions sur l'itinérance chez les Autochtones que nous avons élaborées de concert avec nos partenaires. Consultez des jeunes Autochtones, des fournisseurs de services et d'autres représentants de la collectivité afin de voir si ces questions permettront de rendre compte adéquatement de la situation des jeunes Autochtones dans votre collectivité.

Sans domicile : un sondage national sur l'itinérance chez les jeunes

Comme mentionné à la section précédente, le sondage lié au dénombrement ponctuel doit en principe être court. Même si l'on y consacre une somme supérieure de temps, de planification et de ressources, le dénombrement ponctuel ne peut produire de données exhaustives sur l'itinérance chez les jeunes dans votre collectivité. Il faut plutôt l'utiliser pour recueillir certaines données sur la situation des jeunes, en complément d'autres sources de données, par exemple les renseignements fournis par des organismes, les études au niveau des refuges, les dénombrements de la prévalence, les études dans les écoles et d'autres études de recherche.

L'une de ces études est le sondage intitulé Sans domicile : un sondage national sur l'itinérance chez les jeunes, mené en partenariat par l'OCI, Vers un chez soi Canada et le Programme d'apprentissage national. Mené pour la première fois en 2016, ce sondage, auquel ont répondu plus de 1 100 participants, est la plus vaste étude de l'itinérance chez les jeunes au Canada. En avril 2018, nous prévoyons reprendre ce sondage auprès des organismes de services à la jeunesse à l'échelle du pays.

En 2018, certaines collectivités pourraient vouloir participer à la fois à ce sondage national et au dénombrement coordonné, ce qui allégerait le fardeau associé à un long sondage de dénombrement ponctuel axé sur les jeunes. Pour en savoir plus sur la participation au sondage et au dénombrement, contactez l'OCI.



RESSOURCES CLÉS

- ▶ [Formulaires de sondage recommandés pour le dénombrement ponctuel de la SPLI](#)
- ▶ [Formulaires de sondage de la SPLI comportant les questions facultatives de l'OCI](#)
- ▶ [Modèle de feuille de contrôle](#)
- ▶ [Directives sur le formulaire de dénombrement des personnes utilisant les refuges](#)

Des ressources additionnelles produites par l'OCI, les responsables de la SPLI et certaines collectivités sont disponibles à la section [Dénombrements ponctuels – Ressources](#) de l'[Espace de travail communautaire sur l'itinérance](#). Vous pouvez aussi consulter le [répertoire des ressources pour les dénombrements ponctuels](#), qui est mis à jour lorsque de nouvelles ressources sont élaborées et mises en commun.

Mise en Œuvre

Un dénombrement ponctuel est un exercice logistique complexe qui comporte plusieurs « pièces mobiles ». Une planification et des mesures de prévoyance adéquates aident à assurer le bon déroulement du dénombrement. Des imprévus sont toujours possibles, mais les risques peuvent être atténués en misant sur une saine gestion et la formation des bénévoles. La sécurité des participants et des bénévoles doit toujours être votre principale priorité.

La présente section aborde les questions suivantes :

- ▶ Quels sont les préparatifs requis durant les semaines et les jours précédant le dénombrement?
- ▶ Que se passe-t-il le jour du dénombrement?
- ▶ Quel est le rôle des bénévoles lors d'un dénombrement?
- ▶ Combien faut-il de bénévoles pour mener un dénombrement?
- ▶ Quelle est la meilleure stratégie pour recruter des bénévoles?
- ▶ Comment faut-il gérer le processus de recrutement et de formation des bénévoles?
- ▶ Quelle formation les bénévoles doivent-ils suivre?
- ▶ Comment la formation devrait-elle être offerte?

Logistique du dénombrement

Parallèlement à l'élaboration de votre méthodologie de dénombrement, commencez à planifier son exécution. Si des composantes sont ajoutées au dénombrement, par exemple des événements ciblés et des dénombrements de services, cela exigera une planification plus poussée. Peu importe la taille de la collectivité, l'exécution d'un dénombrement nécessitera beaucoup de personnes, et même le coordonnateur du dénombrement ponctuel le plus efficace aura besoin de l'aide de coordonnateurs adjoints, des membres du comité du dénombrement ponctuel ou du personnel de l'entité communautaire. Une bonne planification et la délégation de responsabilités avant le dénombrement atténueront les problèmes éventuels durant cet exercice.

MISE EN ŒUVRE

Avant le dénombrement

Avant le dénombrement, prenez des mesures pour vous assurer que les activités de dénombrement sont bien organisées et se dérouleront de façon sécuritaire et efficace le jour J. Outre l'information contenue dans le présent document, le Guide sur les dénombrements ponctuels au Canada contient un [calendrier de mise en œuvre pour la tenue du dénombrement ponctuel](#), où l'on présente un tour d'horizon des activités de planification, de préparation et d'exécution.

AVANT LE DÉNOMBREMENT

DÉVELOPPER UN PROTOCOLE DE SÉCURITÉ

PLANIFIER EN CAS DE MAUVAIS TEMPS

SÉLECTIONNER UN ENDROIT POUR LE QUARTIER GÉNÉRAL

EMBAUCHER LE PERSONNEL NÉCESSAIRE

TRAVAILLER AVEC LES LEADERS DES REFUGES

ÉTABLIR LES ÉQUIPES D'INTERVENTION

RECRUTER LES BÉNÉVOLES ET ASSIGNER LEURS RÔLES

PRÉPARER LES TROUSSES DE SONDAGE

FORMER LES BÉNÉVOLES

ÉTABLIR UN PROTOCOLE DE SÉCURITÉ

Dans les semaines précédant le dénombrement, élaborer, de concert avec le service de police de votre localité, un protocole de sécurité en vue du jour du dénombrement. Fournissez au service de police des renseignements sur votre méthodologie, y compris l'endroit et le moment où les bénévoles mèneront le sondage. Demandez au service de police de vous fournir toute information susceptible d'avoir une incidence sur votre dénombrement (p. ex. événements spéciaux, patrouilles de police plus nombreuses).

Dans certaines collectivités, la police et le personnel des SMU prennent part à la formation des bénévoles et tiennent une séance d'information sur la sécurité au bureau principal durant le dénombrement. Collaborez avec les SMU afin de déterminer le rôle qu'ils joueront dans le dénombrement, le cas échéant. Vous devriez à tout le moins demander un numéro de téléphone spécial pour contacter la police lorsque surviennent des situations de nature non urgente durant votre dénombrement; cependant, les bénévoles devraient composer le 911 en cas d'urgence.

Les bénévoles menant le dénombrement dans la rue ou faisant passer le sondage dans un refuge ne doivent jamais être seuls. Insistez pour que les membres de l'équipe soient toujours à portée de vue les uns des autres. Il incombe au chef d'équipe de veiller à ce que les membres de l'équipe restent ensemble. À la fin du dénombrement, tous les membres de l'équipe doivent revenir au bureau central ou à leur centre de formation désigné pour clore leurs activités.

Chaque équipe doit disposer d'un téléphone cellulaire et des coordonnées du service de police et de l'équipe au bureau central. La formation doit permettre aux chefs d'équipe et aux bénévoles de reconnaître les situations qui peuvent présenter un danger, et les équipes doivent être encouragées à contacter le bureau central au besoin durant le dénombrement. Répétons que les équipes doivent composer le 911 en cas d'urgence.

Les équipes doivent être faciles à identifier. Les bâtons lumineux et le ruban réflecteur sont des articles peu coûteux et faciles à utiliser la nuit. Ils aideront les personnes à la rue à repérer et à approcher l'équipe de sondage une fois la nuit tombée. Ces outils servant à accroître la visibilité aident aussi la police à distinguer facilement les bénévoles du dénombrement. Les bénévoles dans les lieux intérieurs peuvent porter une chemise ou un insigne pour les identifier facilement comme des participants au dénombrement.

PRÉVOIR EN CAS DE MAUVAIS TEMPS

Surveillez les prévisions météorologiques pour le jour du dénombrement. En cas d'intempéries, vous devrez peut-être reporter le dénombrement. Toutefois, la plupart du temps, le dénombrement aura lieu, de sorte que vous devrez le planifier en fonction du mauvais temps ou adapter votre approche (p. ex. des quarts de travail écourtés pour les bénévoles). Tenez constamment vos bénévoles au courant de la situation, et dites-leur qu'en cas de mauvais temps, le dénombrement se déroulera comme prévu. Suggérez-leur une tenue vestimentaire particulière, réitérez l'importance d'être présent, et rappelez-leur de vous contacter s'ils ne sont pas en mesure de participer.

DÉSIGNER UN BUREAU CENTRAL

Choisissez un lieu de rassemblement où les bénévoles pourront s'inscrire, suivre une formation et rencontrer les membres de leur équipe avant leur déploiement vers leur zone extérieure, leur refuge ou leur point de service désigné. Ce lieu peut être un centre communautaire, une église, un gymnase ou tout autre endroit où les bénévoles peuvent être rassemblés en même temps. Si les places de stationnement au bureau central sont limitées, encouragez les bénévoles à s'y rendre à pied, à faire du covoiturage ou à utiliser les transports en commun.

Si la région couverte est vaste, il faudra peut-être prévoir des lieux de rencontre additionnels, ou « sites satellites ». Par souci de sécurité, il est important que tous les bénévoles commencent et terminent leur quart de travail au bureau central ou au site satellite qui leur est assigné. Le personnel du bureau central doit contacter régulièrement les équipes sur le terrain pour savoir où elles se trouvent.

Pour en savoir plus sur le choix et l'aménagement du bureau central et des sites satellites, reportez-vous au document sur [l'aménagement du bureau central pour le dénombrement ponctuel](#) dans l'[Espace de travail communautaire sur l'itinérance](#).

CONSTITUER LE PERSONNEL DU DÉNOMBREMENT

Outre les bénévoles, vous aurez besoin de personnel (rémunéré ou non) pour appuyer les activités à partir du bureau central. Donnez à vos bénévoles du bureau central une formation longtemps avant la tenue du dénombrement. Établissez un organigramme clair. Qui gèrera l'équipe au bureau central? Comment va-t-on communiquer les renseignements importants destinés au coordonnateur du dénombrement ponctuel ou transmis par lui?

Si vous utilisez des sites satellites, assurez-vous d'y affecter des personnes dévouées et chevronnées pour superviser les activités qui s'y déroulent. Reportez-vous à la section Rôles des bénévoles pour en savoir plus sur le rôle des bénévoles au bureau central et dans les sites satellites.

COLLABORER AVEC LES RESPONSABLES DES REFUGES

Demandez aux refuges participants de désigner un responsable pour travailler de concert avec le coordonnateur du dénombrement ponctuel afin que le dénombrement dans les refuges se déroule efficacement. Communiquez souvent avec les responsables des refuges au cours des semaines précédant le dénombrement, et collaborez avec eux pour déterminer à quel moment les formulaires de sondage vierges et les fournitures connexes seront déposés, et à quel moment les formulaires remplis et d'autres fournitures seront ramassés.

CONSTITUER DES ÉQUIPES D'INTERVENTION

Vous devriez idéalement compter sur au moins une équipe d'intervention durant le dénombrement pour apporter un soutien aux personnes sur le terrain qui en ont besoin. Les collectivités sans services d'intervention officiels devront collaborer avec les fournisseurs de services locaux en vue de constituer une équipe d'intervention temporaire, qui pourra être déployée au besoin durant le dénombrement, par exemple dans les situations suivantes :

- ▶ une personne demande un hébergement ou d'autres services;
- ▶ un participant est en détresse;
- ▶ une équipe de bénévoles arrive à un campement.

RECRUTER ET AFFECTER LES BÉNÉVOLES

Amorcez le recrutement de bénévoles plusieurs semaines avant le dénombrement. Une fois l'inscription terminée, examinez l'information fournie et affectez les bénévoles à des équipes en fonction de leur expérience et de leurs compétences. Nous vous déconseillons d'attendre le jour du dénombrement pour procéder à cette affectation. Soyez toutefois prêt à réorganiser les équipes au dernier moment dans l'éventualité où des bénévoles ne se présentent pas ou abandonnent en cours de dénombrement.

Gardez contact avec les bénévoles au moyen de rappels et de mises à jour. Encouragez-les à communiquer avec vous le plus tôt possible s'ils sont dans l'incapacité de participer au dénombrement. Le jour avant le dénombrement, passez en revue les tâches affectées aux bénévoles afin de vous assurer d'avoir suffisamment d'équipes pour couvrir les zones géographiques et les sites de services prioritaires. Faites savoir à l'avance aux bénévoles s'ils seront affectés à un lieu extérieur ou intérieur, et indiquez-leur où et quand ils commenceront leur quart. Il n'est pas nécessaire de leur mentionner l'endroit exact, sauf dans le cas des bénévoles prenant part aux événements ciblés, car ceux-ci vont normalement commencer leur travail au lieu de l'événement.

Pour en savoir plus sur la coordination des bénévoles avant le dénombrement, reportez-vous aux sections [Coordination des bénévoles](#) et [Formation des bénévoles](#), et consultez l'[Espace de travail communautaire sur l'itinérance](#), où vous trouverez un [résumé graphique utile](#).

PRÉPARER LES TROUSSES DE SONDAGE

Préparez vos trousse de sondage longtemps à l'avance. Envisagez de recruter des bénévoles pour aider à colliger les formulaires de sondage et à organiser les fournitures. Créez des trousse de fournitures à l'intention des équipes de bénévoles responsables du sondage et des refuges participants. N'hésitez pas à surévaluer le nombre de formulaires et de feuilles de contrôle, de même que le montant total de rétribution nécessaire.

Informez les bénévoles de ce qui leur sera fourni et de ce qu'ils doivent apporter. Si vous offrez une formation avant le jour du dénombrement, assurez-vous de disposer de trousse de sondage afin que les bénévoles puissent prendre connaissance de leur contenu.

Les fournitures de base sont les suivantes :

- ▶ les formulaires de sondage et les feuilles de contrôle;
- ▶ une carte de la région visée ou l'adresse des lieux intérieurs où se tiendra le sondage;
- ▶ des planchettes à pince;
- ▶ des stylos, des crayons ou des crayons-feutres (les stylos à bille risquent de geler par temps froid);
- ▶ des lampes de poche;
- ▶ des objets d'identification (boutons jaunes, étiquettes rouges, bâtons lumineux, etc.);
- ▶ des fonds, pour verser une rétribution;
- ▶ des fiches sur les ressources;
- ▶ des jetons ou des billets de transport;
- ▶ des numéros de téléphone en cas d'urgence.

Durant le dénombrement

La prise en compte de l'expérience des bénévoles du début à la fin est l'un des meilleurs moyens de se préparer au jour du dénombrement. Nous avons préparé un [diagramme](#) qui illustre le processus suivi par les bénévoles durant et après le dénombrement. La section ci-dessous donne des indications sur trois importants aspects de la logistique du dénombrement : le bureau central, le suivi des équipes, le compte rendu.

DÉBUT DU PROCESSUS AU BUREAU CENTRAL

Les bénévoles affectés au dénombrement dans les refuges, hors des refuges ou dans les lieux de service doivent se réunir au bureau central ou au site satellite avant le dénombrement, où ils doivent s'inscrire à leur arrivée. Les bénévoles affectés aux événements ciblés doivent se réunir au lieu des événements. La rencontre à un seul endroit permet aux bénévoles de s'inscrire, de joindre leur équipe et de passer en revue les protocoles de sécurité et de formation avant d'entamer leur quart.

Demandez aux bénévoles de se réunir au moins une heure avant leur déploiement. Si vous fournissez une formation le jour du dénombrement, demandez aux bénévoles d'arriver suffisamment tôt pour aborder tous les éléments de la formation sans précipitation. Précisons toutefois qu'il serait déraisonnable de demander aux bénévoles d'arriver plus de deux heures avant leur quart. Si votre formation dure plus de 90 minutes, nous vous recommandons de l'offrir avant le jour du dénombrement.

N'oubliez pas que le dénombrement ponctuel offre aussi l'occasion de mobiliser les membres de la population relativement à la question de l'itinérance, et les bénévoles lors du dénombrement peuvent jouer un rôle utile comme ambassadeurs. L'accueil au bureau central doit être bien structuré et servir à mobiliser et à informer.

SUIVI DES ÉQUIPES

Une fois les équipes de bénévoles déployées, un membre au bureau central doit faire un suivi auprès des chefs d'équipe à peu près toutes les heures. Nous recommandons d'établir un poste de commandement, à partir duquel des membres du personnel ou des bénévoles pourront faire ce suivi. Les employés travaillant à ce poste de commandement doivent veiller à ce que les équipes fassent des progrès et disposent de suffisamment de formulaires de sondage et de fournitures.

Les bénévoles au poste de commandement doivent faire régulièrement le point à l'intention de leur superviseur désigné et lui signaler toute question touchant la sécurité des bénévoles et des participants. Si une personne en situation d'itinérance demande l'aide d'une équipe d'intervention ou un hébergement, les chefs d'équipe doivent communiquer avec le poste de commandement; ce dernier avisera le coordonnateur du dénombrement ponctuel qui fera un suivi aussi rapidement que possible.

COMPTE RENDU

Toutes les équipes doivent revenir au bureau central dans un délai donné pour clore leurs activités, ce qui permet de vérifier la présence de tous les bénévoles. Le compte rendu constitue une occasion importante d'obtenir la rétroaction des bénévoles. Le coordonnateur du dénombrement ponctuel doit être disponible pour donner suite aux commentaires et à toute préoccupation importante.

Demandez aux bénévoles de rapporter les fournitures et les formulaires de sondage, même si ceux-ci sont en blanc ou incomplets. La période de compte rendu donne également la possibilité de passer en revue les questionnaires de sondage remplis pour en évaluer l'exhaustivité et la lisibilité. Un coordonnateur adjoint, un membre du comité du dénombrement ponctuel ou, si possible, le coordonnateur devrait examiner les sondages et les feuilles de contrôle que remettent les bénévoles. **Réglez les problèmes immédiatement, pendant que les bénévoles sont encore présents et peuvent fournir des explications. Cela peut hausser sensiblement la qualité de vos données et réduire les erreurs à l'étape de l'analyse.**

Enfin, n'oubliez pas de remercier vos bénévoles. Une fois le compte rendu terminé, remerciez-les d'avoir consacré temps et effort au dénombrement. Une petite marque d'appréciation, comme une lettre de remerciement, sera généralement bien appréciée.

DÉNOMBREMENT DES JEUNES

Si vous dénombrez spécifiquement les jeunes, prenez en compte les points suivants lors de l'élaboration de votre plan de mise en œuvre.

Leadership et responsabilisation

Un dénombrement des jeunes ou ses composantes doivent être envisagés dans le contexte général du dénombrement ponctuel, car ils ne sont pas des exercices distincts. Si la planification et la mise en œuvre des activités axées sur les jeunes, par exemple des événements ciblés, peuvent être déléguées à des organismes de services à la jeunesse, c'est à l'entité communautaire et au coordonnateur du dénombrement ponctuel qu'il incombe ultimement de veiller à ce que toutes les composantes du dénombrement soient exécutées de façon efficace et sécuritaire.

RESSOURCES CLÉS

- ▶ [Aménagement du bureau central pour le dénombrement ponctuel](#)
- ▶ [Aménagement de la salle de sondage pour le dénombrement ponctuel des personnes utilisant les refuges](#)
- ▶ [Sondage auprès des refuges : organisation et considérations](#)
- ▶ [Expérience des bénévoles dans le cadre du dénombrement ponctuel](#)

Des ressources additionnelles produites par l'OCI, les responsables de la SPLI et certaines collectivités sont disponibles à la section [Dénombrements ponctuels – Ressources](#) de l'[Espace de travail communautaire sur l'itinérance](#). Vous pouvez aussi consulter le [répertoire des ressources pour les dénombrements ponctuels](#), qui est mis à jour lorsque de nouvelles ressources sont élaborées et mises en commun.

Coordination des bénévoles

En général, l'exécution réussie d'un dénombrement ponctuel repose sur l'efficacité du recrutement, de la gestion et de la formation des bénévoles. Les compétences cruciales des bénévoles sont mobilisées durant cette activité, qui constitue une expérience positive et gratifiante pour beaucoup d'entre eux.

Idéalement, vous recruterez un nombre de bénévoles ayant déjà travaillé auprès de personnes en situation d'itinérance. Il peut s'agir, par exemple, de fournisseurs de services, de travailleurs sociaux, d'employés du domaine de la santé et de travailleurs de rue. Le dénombrement offre une importante occasion de mobiliser différentes parties prenantes, dont le public, pour prendre part à un effort collectif visant à combattre l'itinérance. Considérez que le dénombrement est un moyen de conscientiser et de trouver des alliés à l'appui du vaste mouvement pour mettre fin à l'itinérance.

De plus, les bénévoles vous fourniront une rétroaction importante pour améliorer le processus lors du prochain dénombrement et peuvent constituer une ressource à laquelle faire régulièrement appel, ce qui sera à votre avantage mutuel, car les bénévoles enrichiront leurs compétences et vous réduirez vos coûts de recrutement à long terme.

Ne sous-estimez pas la somme de temps et de ressources nécessaires pour gérer le recrutement, la formation et la surveillance des bénévoles. Certaines collectivités pourraient choisir d'embaucher un coordonnateur adjoint pour superviser le processus relatif aux bénévoles.

MISE EN ŒUVRE

Rôles des bénévoles

Les bénévoles peuvent remplir différents rôles avant, pendant et après le dénombrement. La méthodologie retenue déterminera le nombre de bénévoles nécessaires et les compétences ainsi que l'expérience qu'ils doivent posséder.

Normes de base n° 8 :

L'entité communautaire est responsable de la qualité des données recueillies. Des efforts devraient être déployés pour veiller à ce que chaque personne soit comptée une seule fois (c'est-à-dire limiter les dédoublements) au moyen du sondage même et de l'élimination des dédoublements dans les données (consultez la section 5). L'entité communautaire est aussi responsable de veiller à ce que le personnel et les bénévoles reçoivent une formation adéquate, y compris sur les normes du dénombrement, les procédures du sondage, la gestion des données et la confidentialité, ainsi que sur la sécurité personnelle.

MOMENT	TYPE DE BÉNÉVOLE	RÔLES
Avant le dénombrement	Planification	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Imprimer, brocher et colliger les formulaires de sondage et d'inscription des bénévoles ▶ Préparer les planchettes à pince, incluant les scripts, les sondages et les feuilles de contrôle ▶ Assembler les trousseaux pour les bénévoles (stylos, crayons, rétribution, fiches d'information, planchettes à pince, etc.)
Pendant le dénombrement	Bureau central	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Exécuter des tâches administratives pour appuyer le coordonnateur du dénombrement ponctuel ▶ Établir le bureau central ▶ Accueillir les bénévoles et leur fournir une orientation ▶ Gérer la procédure d'inscription et de sortie des bénévoles ▶ Aller chercher des boissons et des collations ▶ Répondre aux questions des bénévoles ▶ Distribuer les trousseaux aux bénévoles ▶ Examiner les sondages remplis pour en évaluer l'exactitude ▶ Recueillir les fournitures à la fin du dénombrement
	Chef d'équipe	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Encourager les bénévoles à se conformer à leur formation ▶ Vérifier les formulaires de sondage ▶ Assurer la sécurité des bénévoles et des participants ▶ Résoudre les problèmes lorsqu'ils surgissent ▶ Tenir le bureau central informé ▶ Faire le suivi des fournitures
	Dénombrement hors des refuges	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Parcourir en équipe les zones désignées ▶ Poser les questions de sélection aux personnes rencontrées ▶ Faire passer le sondage aux personnes admissibles ▶ Distribuer des fiches d'information et verser une rétribution aux répondants ▶ Alerter le personnel du bureau central en cas de problème ▶ Inscrire les cas d'itinérance observés sur la feuille de contrôle (le cas échéant)
	Dénombrement dans les refuges	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Poser les questions de sélection ▶ Faire passer le sondage aux personnes admissibles ▶ Distribuer des fiches d'information et verser une rétribution aux répondants ▶ Se conformer aux instructions et aux règles établies par le personnel du refuge ▶ Alerter les responsables du refuge ou le personnel du bureau central en cas de problème
	Dénombrement de services	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Poser les questions de sélection ▶ Faire passer le sondage aux personnes admissibles ▶ Distribuer des fiches d'information et verser une rétribution aux répondants ▶ Se conformer aux instructions et aux règles établies par les responsables des services ▶ Alerter les responsables des services ou le personnel du bureau central en cas de problème

MOMENT	TYPE DE BÉNÉVOLE	RÔLES
Pendant le dénombrement	Événement ciblé	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Exécuter des tâches administratives pour appuyer les organisateurs de l'événement ciblé ▶ Faire les préparatifs en vue de l'événement ciblé ▶ Aller chercher des boissons et des collations ▶ Accueillir les participants et leur fournir une orientation ▶ Répondre aux questions des participants ▶ Poser les questions de sélection aux personnes qui veulent participer ▶ Faire passer le sondage aux personnes admissibles ▶ Distribuer des fiches d'information et verser une rétribution aux répondants ▶ Alerter le personnel affecté à l'événement ciblé en cas de problème
Après le dénombrement	Saisie des données	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Examiner les sondages aux fins d'exactitude et d'intégralité ▶ Saisir les réponses au sondage dans le SISA ▶ Au besoin, contacter les bénévoles pour obtenir des éclaircissements ▶ Porter les écarts, les erreurs et les ambiguïtés à l'attention du coordonnateur du dénombrement ponctuel
	Activité de reconnaissance à l'intention des bénévoles (facultatif)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Exécuter des tâches administratives pour appuyer les organisateurs de l'activité ▶ Faire les préparatifs en vue de l'activité ▶ Aller chercher des boissons et des collations ▶ Accueillir les participants et leur fournir une orientation ▶ Répondre aux questions des participants

Organisation des bénévoles

De nombreuses collectivités regroupent leurs bénévoles en équipes, dont les chefs fournissent une orientation et exercent une supervision durant le dénombrement. Les chefs d'équipe travaillent habituellement dans le domaine de l'itinérance et suivent une formation additionnelle sur le dénombrement ponctuel.

Les équipes qui mèneront le dénombrement hors des refuges comptent généralement de deux à quatre membres, selon la taille et la densité de la zone qui leur est attribuée. La taille des équipes effectuant le dénombrement dans les refuges et le dénombrement des services variera selon le nombre de participants possibles dans un endroit donné.

Choix des chefs d'équipe

L'exactitude des résultats de votre dénombrement dépendra dans une large mesure du leadership exercé par vos chefs d'équipe. Une formation adéquate permet aux bénévoles de prendre connaissance du processus; pour leur part, les chefs d'équipe veillent à ce que l'exécution se déroule de façon uniforme, respectueuse et sécuritaire.

Choisissez des chefs d'équipe ayant déjà travaillé auprès de personnes en situation d'itinérance ou d'autres populations vulnérables. Des professionnels de la santé et des étudiants de niveau postsecondaire qui comprennent la problématique de l'itinérance ou les méthodes de recherche peuvent aussi être des chefs d'équipe efficaces. Recherchez des étudiants universitaires dont les cours ont trait à l'itinérance, au logement, aux méthodologies de recherche, au travail social, aux soins infirmiers communautaires ou au counselling. Les étudiants de niveau collégial en services sociaux, développement communautaire et counselling peuvent aussi apporter une contribution valable.

Transmettez votre appel de bénévoles aux organisations servant les Autochtones. Les personnes ayant travaillé avec des populations autochtones, en particulier celles qui vivent l'itinérance, peuvent exercer un leadership utile auprès des équipes et mener le dénombrement selon un processus culturellement adapté. Certaines collectivités encouragent les chefs des équipes chargées des dénombrements hors des refuges à discuter des causes et des conséquences de l'itinérance pendant qu'ils parcourent leur zone désignée. Des chefs d'équipe connaissant les causes historiques et contemporaines de l'itinérance chez les Autochtones, notamment l'histoire de la colonisation au Canada, de même que les répercussions du traumatisme intergénérationnel connexe ainsi que de la discrimination systémique et du racisme, peuvent profiter des pauses durant leur dénombrement pour discuter de ces sujets avec les membres de leur équipe s'ils le jugent approprié.

Les chefs d'équipe doivent posséder une expérience en leadership. Il leur serait aussi utile d'avoir une connaissance de base des méthodes de recherche et des sondages, même si vous offrirez une formation à ce sujet. Comme mentionné, ils doivent surtout posséder une expérience du travail auprès des personnes en situation d'itinérance, en particulier celles qui passent une partie ou la totalité de leur temps dans la rue.

Si vous ne pouvez trouver suffisamment de chefs d'équipe ayant une telle expérience, choisissez des personnes qui ont acquis une expérience connexe, par exemple, des gestionnaires de cas dans un programme d'aide financière parrainé par l'État, des bénévoles travaillant dans une banque alimentaire communautaire, des personnes travaillant auprès de femmes qui fuient la violence et d'autres intervenants auprès de populations vulnérables.

Choisissez les bénévoles qui ont déjà participé à un dénombrement dans votre collectivité. Les membres de votre comité du dénombrement ponctuel et d'autres parties prenantes clés peuvent aussi accepter de remplir le rôle de chef d'équipe.

Les chefs d'équipe doivent pouvoir composer avec les conflits (bien qu'il risque peu d'y en avoir), prendre rapidement des décisions, connaître les aspects à considérer au chapitre de la sécurité, et faire en sorte que tous, aussi bien les membres de l'équipe que les participants, se sentent à l'aise.

Estimation du nombre de bénévoles requis

DÉNOMBREMENT HORS DES REFUGES

Pour déterminer le nombre de bénévoles à recruter, tenez compte de la portée de votre approche.

- ▶ Est-ce que vous allez procéder à une couverture intégrale ou opter pour l'approche des endroits connus (ou encore, combiner ces deux méthodes)?
- ▶ Combien de zones prévoyez-vous couvrir?
- ▶ Combien de personnes prévoyez-vous interroger?
- ▶ Combien de temps faudra-t-il pour remplir chaque questionnaire de sondage?

Normalement, il faut prévoir deux ou trois bénévoles et un chef d'équipe par zone. Si des travailleurs de rue, des policiers, des agents de sécurité ou des membres d'autres organismes couvrent des zones données ou des endroits connus, il faudra moins d'équipes de bénévoles.

Si votre sondage est particulièrement long, ou si vous vous attendez à de nombreux participants admissibles dans une zone donnée, haussez le nombre de bénévoles affectés à cette zone, surtout si elle comporte des endroits connus.

DÉNOMBREMENT DANS LES REFUGES, DÉNOMBREMENT DE SERVICES ET ÉVÉNEMENTS CIBLÉS

Si vous affectez des bénévoles à des refuges et à des lieux de services – par opposition aux situations où le personnel des refuges ou des fournisseurs de services vous fournissent des données administratives ou mènent les sondages –, vous aurez besoin de plus d'équipes de bénévoles. Tenez compte des questions suivantes :

- ▶ Combien de refuges et de fournisseurs de services de la collectivité ont accepté de participer?
- ▶ À combien de clients prévoyez-vous faire passer le questionnaire de sondage? Quel est le pourcentage des clients ayant participé au dénombrement les années précédentes?
- ▶ Combien de postes établirez-vous à chaque endroit pour faire passer le sondage? (Cela dépendra des possibilités de l'endroit sur le plan de l'espace, des activités et de la sécurité.)

Vous devrez affecter un bénévole à chaque poste de sondage. Pour des raisons de sécurité, vous devriez affecter au moins deux personnes dans chaque organisme participant, soit idéalement un bénévole et un chef d'équipe. Veillez à ce que ce dernier connaisse à fond le processus de dénombrement ponctuel. Vous pourriez choisir d'envoyer un membre du comité du dénombrement ponctuel ou une personne ayant beaucoup participé au processus de planification.

ÉQUIPE DU BUREAU CENTRAL

Lors du dénombrement, vous aurez besoin d'un endroit central pour l'inscription et la formation des bénévoles, et où ils reviendront à la fin de l'exercice. Ce sera votre bureau central. Vous devez nommer une équipe de bénévoles pour organiser le bureau central et répondre aux imprévus.

Le coordonnateur du dénombrement ponctuel devrait gérer les activités entourant le dénombrement à partir du bureau central, de concert avec les membres du comité du dénombrement ponctuel. L'équipe du bureau central doit être préparée pour la procédure d'inscription et de sortie des bénévoles, les orienter pour suivre la formation, réorganiser les équipes, surveiller les progrès et la sécurité des équipes, faire le point avec les chefs d'équipe, distribuer des ressources et des fournitures additionnelles (questionnaires de sondage, fonds pour la rétribution des participants), déployer des équipes additionnelles de bénévoles, et recueillir les questionnaires de sondage à la fin du dénombrement.

Dans les grandes collectivités, il faudra peut-être prévoir plus d'un endroit pour accueillir les bénévoles, les former et les déployer. Vous aurez besoin de plus de bénévoles ayant suivi une formation adéquate afin de couvrir ces endroits. Les centres de formation satellites doivent demeurer constamment en contact avec le bureau central durant tout le dénombrement.

PLANIFICATION D'URGENCE

Il est impossible de savoir combien de bénévoles se présenteront le jour du dénombrement. Avant celui-ci, précisez que les bénévoles qui ne peuvent se présenter doivent vous en informer par courriel. De toute manière, attendez-vous à ce qu'il y ait jusqu'à 20 % des bénévoles qui ne se présentent pas.

Vous devriez avoir des bénévoles en disponibilité, y compris des chefs d'équipe; vous pourrez au besoin les affecter à des équipes qui ne comptent pas assez de membres. Si vous avez trop peu de bénévoles pour couvrir toutes les zones, accordez la priorité à celles où vous prévoyez trouver le plus grand nombre de sans-abri. Ces zones doivent être déterminées à l'avance.

Il se peut qu'il y ait aussi des bénévoles qui ne sont pas inscrits. Si vous avez fourni la formation avant le jour du dénombrement, il va de soi que ceux-ci ne l'auront pas suivie. Il vous appartient donc de décider de les affecter à une équipe chevronnée ou de refuser leurs services. Énoncez clairement votre politique dès le départ. Si la formation a lieu le jour ou la nuit du dénombrement, cela ne pose pas de problème pour les bénévoles non inscrits.

EXEMPLE DE CALCUL DU NOMBRE DE BÉNÉVOLES REQUIS

Voici un exemple de calcul du nombre de bénévoles requis selon l'information ci-dessus. Si vous avez des questions sur le nombre de bénévoles nécessaires dans votre collectivité, considérant votre méthodologie, nous vous encourageons à les afficher sur l'[Espace de travail communautaire sur l'itinérance](#). Ainsi, les responsables de la SPLI, l'OCI et des spécialistes communautaires pourront vous aider à déterminer vos objectifs de recrutement de bénévoles.

Unsheltered Count

La carte de CityVille comprend 10 zones; il faut donc 10 chefs d'équipe et 20 bénévoles. Si l'on suppose un taux d'attrition de 20 %, il faut recruter et former environ 37 bénévoles pour le dénombrement hors des refuges.

Dénombrement dans les refuges

CityVille compte quatre refuges. Voici le nombre de lits dans chaque refuge :

- ▶ A : 15
- ▶ B : 30
- ▶ C : 50
- ▶ D : 60

Il faut moins de 10 minutes pour répondre au sondage de CityVille. Donc, il faut environ deux bénévoles pour 20 lits, incluant un chef d'équipe. Au moins deux bénévoles doivent être affectés à chaque refuge. En conséquence, il faut prévoir 4 chefs d'équipe et 12 bénévoles pour CityVille. Avec un taux d'attrition estimé à 20 %, il faudra recruter et former environ 20 bénévoles pour le dénombrement dans les refuges :

- ▶ A : un chef d'équipe, un bénévole
- ▶ B : un chef d'équipe, deux bénévoles
- ▶ C : un chef d'équipe, quatre bénévoles
- ▶ D : un chef d'équipe, cinq bénévoles

Dénombrement de services

CityVille mène un sondage dans cinq organismes de services. Des équipes de deux membres, dont un chef d'équipe, sont envoyées aux organismes moins fréquentés et des équipes de trois membres aux grands organismes.

- ▶ A : petit organisme de services (un chef d'équipe, un bénévole)
- ▶ B : petit organisme de services (un chef d'équipe, un bénévole)
- ▶ C : petit organisme de services (un chef d'équipe, un bénévole)
- ▶ D : grand organisme de services (un chef d'équipe, deux bénévoles)
- ▶ E : grand organisme de services (un chef d'équipe, deux bénévoles)

CityVille a donc besoin de cinq chefs d'équipe et de sept bénévoles. Avec un taux d'attrition estimatif de 20 %, il faudra recruter et former environ 15 bénévoles pour le dénombrement de services.

Événements ciblés

CityVille tiendra deux événements ciblés. Il faut compter trois bénévoles, incluant un chef d'équipe, par tranche de 30 participants.

- ▶ Événement ciblant les jeunes : 60 participants (un chef d'équipe, cinq bénévoles)
- ▶ Événement ciblant les Autochtones : 90 participants (un chef d'équipe, huit bénévoles)

CityVille a donc besoin de 2 chefs d'équipe et de 13 bénévoles. Avec un taux d'attrition estimatif de 20 %, il faudra recruter et former environ 18 bénévoles pour les deux événements ciblés.

Bureau central

Il doit y avoir au moins six bénévoles au bureau central du dénombrement de CityVille pour appuyer l'organisation, l'inscription des bénévoles, la gestion de la table des rafraîchissements, la coordination des bénévoles, etc.

Sommaire

COMPOSANTE	CHEFS D'ÉQUIPE	BÉNÉVOLES	TOTAL
Lieux extérieurs	12	25	37
Refuges	5	15	20
Service	6	9	15
Événements ciblés	3	16	19
Quartier général	-	7	7
Total	26	72	Recrutement ciblé: 98 bénévoles

Affectation des équipes

Une fois que vous avez calculé le nombre de bénévoles requis, élaborer un processus pour constituer les équipes. Par exemple, attribuez le rôle de chef d'équipe aux bénévoles ayant déjà travaillé auprès de populations sans-abri. De plus, indépendamment de l'expérience pertinente qu'ils peuvent posséder, attribuez ce rôle uniquement à des bénévoles qui sont disposés à l'exercer.

Jumelez les bénévoles inexpérimentés à des chefs d'équipe, car l'expérience de ces derniers auprès des populations de sans abri peut aider à atténuer l'anxiété des autres bénévoles, surtout lors du dénombrement hors des refuges. Le fait de compter sur un chef d'équipe chevronné est aussi utile pour approcher les gens de façon respectueuse et sécuritaire.

Certains participants au sondage, comme les Autochtones, les femmes, les jeunes et d'autres, peuvent présenter d'autres vulnérabilités, par exemple des traumatismes ou des abus subis dans le passé. De ce fait, certains participants se sentiront plus à l'aise pour répondre au sondage s'ils parlent à des bénévoles ayant le même profil démographique qu'eux. Dans la mesure du possible, tenez compte du profil démographique des bénévoles lorsque vous constituez les équipes.

Recrutement des bénévoles

Lorsque vous lancez votre appel afin de recruter des bénévoles, tirez parti du réseau des fournisseurs de services aux sans-abri ou des services sociaux de votre collectivité. Vous pouvez demander aux membres de votre comité du dénombrement ponctuel de distribuer des avis du dénombrement à partir de leurs propres réseaux.

Cela dit, les dénombrements ponctuels ne doivent pas faire intervenir seulement les participants habituels. Ils offrent une excellente occasion de mobiliser les membres du public en vue de mettre fin à l'itinérance, même ceux qui n'ont pas d'expérience de la question.

Vous pouvez recruter des bénévoles au moyen d'annonces dans les journaux ou les babillards communautaires, les médias sociaux, auprès de groupes en ligne ou sur le site Web Craigslist. Les centres de bénévoles communautaires peuvent aussi diffuser votre message. L'établissement de bonnes relations avec les principaux organes de presse dès les premières étapes du processus de planification facilitera le recrutement des bénévoles. Pour en savoir plus, reportez-vous à la section Mobilisation des médias.

Il ressort des dénombrements antérieurs que certains sans-abri autochtones préfèrent répondre aux questions du sondage lorsqu'elles sont posées par un bénévole autochtone. Travaillez en partenariat avec des dirigeants communautaires autochtones afin d'élaborer une stratégie de recrutement. Certaines collectivités, dont Winnipeg, déploient des efforts concertés afin que chaque équipe compte au moins un bénévole autochtone. Si vous organisez un événement ciblant les Autochtones, nous vous recommandons de recruter le plus de bénévoles autochtones possible pour cet événement.

Gestion des bénévoles

Élaborez un processus de gestion des bénévoles pour tenir à jour leurs coordonnées et faire le suivi des formulaires d'inscription et de renonciation ainsi que des commentaires relatifs à leur expérience. Cette base de données sera utile lors des dénombrements subséquents afin de contacter d'anciens bénévoles, ce qui pourrait faciliter le recrutement. De plus, du fait qu'ils accumulent de l'expérience en participant à de multiples dénombrements, certains bénévoles seront plus disposés à agir comme chefs d'équipe et seront qualifiés pour le faire.

La gestion des bénévoles exige de porter attention à de nombreux aspects, depuis le recrutement jusqu'à l'évaluation et aux remerciements. Assurez-vous d'offrir l'occasion aux bénévoles d'apporter une contribution et de mettre à profit leurs compétences, tout en veillant à ce qu'ils se conforment à tous les protocoles et à ce qu'ils demeurent en sécurité. Il est important que les bénévoles ainsi que les personnes qu'ils rencontrent ou qu'ils interrogent jugent l'expérience de façon positive.

Un logiciel de gestion des bénévoles permet d'économiser temps et argent, de réaliser des gains de rendement et d'établir une base de données sur les bénévoles en prévision des dénombrements futurs. Il existe plusieurs programmes gratuits ou peu coûteux que l'on peut se procurer en ligne (p. ex. Volunteer Spot et Survey Monkey). Choisissez un logiciel qui permet aux bénévoles de s'inscrire facilement pour le dénombrement et de recevoir des mises à jour sur la formation et d'autres renseignements importants. Étant donné que vous allez recueillir des renseignements personnels, entre autres des adresses de courriel et des numéros de téléphone, choisissez un logiciel qui protégera adéquatement ces renseignements.

Un logiciel de gestion des bénévoles a comme autre avantage de vous permettre de communiquer en permanence avec vos bénévoles pendant l'inscription et la formation ainsi que durant le jour du dénombrement. Le taux de maintien des bénévoles – soit le pourcentage de bénévoles inscrits qui suivent la formation et participent au dénombrement – augmente lorsqu'ils reçoivent régulièrement des renseignements, des mises à jour et des rappels avant le dénombrement. Si les bénévoles ont le sentiment de concourir véritablement à la réussite du dénombrement, ils seront plus enclins à se présenter pour leurs quarts. Néanmoins, nous recommandons que le nombre de bénévoles recrutés soit de 20 % supérieur au nombre jugé nécessaire. Reportez-vous à la section Exemple de calcul du nombre de bénévoles requis afin d'en savoir plus sur la façon de calculer le nombre de bénévoles dont vous aurez besoin.

Formulaires destinés aux bénévoles

Tous les bénévoles participant au dénombrement doivent remplir un [formulaire d'inscription](#) ainsi que signer un [serment de confidentialité](#) et un formulaire de [renonciation](#). Vous pouvez télécharger des modèles de formulaires à partir de l'[Espace de travail communautaire sur l'itinérance](#). Il revient à l'organisme responsable de s'assurer que tous les formulaires sont conformes aux exigences légales applicables.

Reconnaissance envers les bénévoles

Il existe de nombreux moyens de souligner les efforts des bénévoles. Certaines collectivités versent une allocation modeste aux chefs d'équipe. D'autres remettent aux bénévoles des tee-shirts, qui servent de marque d'appréciation, mais également à les identifier durant le dénombrement.

Le moyen le plus simple, mais le plus important à employer pour souligner le travail des bénévoles est de leur envoyer un courriel de remerciement dès la fin du dénombrement, ce qui est facile à faire avec un logiciel de gestion des bénévoles. Informez les bénévoles des résultats du dénombrement en leur envoyant un lien au rapport en ligne. Invitez les aux événements où vous prévoyez présenter vos résultats. Ces gestes feront en sorte que les bénévoles se sentent intégrés, appréciés et informés, et ils seront plus enclins à participer aux dénombrements ultérieurs.

Certaines collectivités tiennent une activité de reconnaissance des bénévoles qui coïncide avec la présentation des résultats. C'est un bon moyen de remercier les bénévoles et de souligner l'importance de leur apport.

DÉNOMBREMENT DES JEUNES

Si vous dénombrez spécifiquement les jeunes, tenez compte des points suivants lors de l'élaboration de votre plan de recrutement de bénévoles.

Jeunes bénévoles

Comme mentionné, les jeunes ayant connu l'itinérance peuvent fournir une aide spécialisée en vue de la planification et de l'exécution de votre dénombrement. Envisagez la possibilité de recruter de jeunes bénévoles pour toutes les composantes de votre dénombrement, en particulier les événements ciblant les jeunes et les dénombrements de services à la jeunesse.

Les avis sont assez partagés à propos de la question de savoir si les jeunes sont plus ou moins portés à répondre aux questions du sondage du dénombrement ponctuel lorsqu'elles sont posées par un autre jeune. Il convient de mentionner que l'organisme End Homelessness St. John's, Choices for Youth et le Youth Leadership Council ont choisi des pairs comme bénévoles pour leur dénombrement ponctuel en 2016, auquel les jeunes ont participé en grand nombre et avec enthousiasme. Somme toute, il est préférable d'offrir aux jeunes participants la possibilité de répondre au sondage avec un autre jeune ou un membre du personnel sur place.

Consultez de jeunes conseillers afin de déterminer l'approche à adopter dans votre collectivité. Remarque : Tous les bénévoles, y compris les pairs, doivent signer et respecter un serment de confidentialité.

Âge minimum pour participer

De nombreuses collectivités ne permettent pas aux jeunes de moins de 18 ans de participer comme bénévoles aux dénombrements dans les refuges ou hors des refuges. Nous déconseillons de recruter des bénévoles de moins de 18 ans. Consultez plutôt vos organismes de services à la jeunesse partenaires pour déterminer des rôles appropriés et sécuritaires à confier aux jeunes de moins de 18 ans qui ont connu l'itinérance et qui veulent participer.

Favoriser le leadership des jeunes

Durant le dénombrement, cherchez des occasions de permettre aux jeunes de mettre à profit et d'enrichir leurs compétences, et également de tirer un enseignement d'expériences nouvelles. Recrutez des jeunes ayant vécu l'itinérance et confiez-leur des rôles clés, par exemple assurer la bonne marche du poste de commandement, gérer l'inscription des bénévoles et être chefs d'équipe. L'un de ces jeunes peut même être nommé coordonnateur adjoint. N'oubliez pas que tout apport important des jeunes, par delà les rôles traditionnels des bénévoles, devrait donner lieu à une rétribution appropriée.

Protéger les jeunes

Si des bénévoles se rendent dans les organismes de services à la jeunesse soit pour un événement ciblé ou un dénombrement de services, consultez ces organismes pour connaître leur protocole de bénévolat type. Certains organismes peuvent exiger que les bénévoles fassent l'objet d'une vérification des antécédents judiciaires, ce qui risque de paraître excessif à certains bénévoles. De même que pour tous participants, et plus particulièrement les jeunes, les bénévoles ne doivent en aucune circonstance être laissés seuls avec des répondants. Les sondages sont menés individuellement, c'est-à-dire hors de portée de voix des autres bénévoles et participants, mais à la vue des autres.



RESSOURCES CLÉS

- ▶ [Description du rôle des bénévoles](#)
- ▶ [Expérience des bénévoles dans le cadre du dénombrement ponctuel](#)
- ▶ [Serment de confidentialité](#)
- ▶ [Formulaire de renonciation](#)
- ▶ [Formulaire d'inscription](#)
- ▶ [Formulaire d'évaluation](#)

Des ressources additionnelles produites par l'OCI, les responsables de la SPLI et certaines collectivités sont disponibles à la section [Dénombrements ponctuels – Ressources](#) de l'[Espace de travail communautaire sur l'itinérance](#). Vous pouvez aussi consulter le [répertoire des ressources pour les dénombrements ponctuels](#), qui est mis à jour lorsque de nouvelles ressources sont élaborées et mises en commun.

Formation des bénévoles

Pour que le dénombrement ponctuel soit exécuté efficacement, il faut offrir aux bénévoles une formation claire et détaillée. La formation prépare les bénévoles à remplir leur rôle entourant la tenue du sondage et leur permet d'approfondir leur connaissance de l'itinérance, ce qui est un excellent moyen de trouver des alliés pour y mettre fin.

La formation des bénévoles peut avoir lieu avant le jour du dénombrement, ou le soir du dénombrement. Chaque approche présente des avantages et des inconvénients. La formation offerte à l'avance ne doit pas durer plus de deux heures; son but premier doit être de présenter aux bénévoles un aperçu du processus de dénombrement et de leur donner une idée de ce à quoi ils peuvent s'attendre. Comme mentionné, les séances de formation se déroulant le soir du dénombrement ne doivent pas durer plus de 90 minutes et doivent aborder principalement les rôles attribués aux bénévoles (dénombrement hors des refuges, dans les refuges, de services).

MISE EN ŒUVRE

Choix du moment de la formation

La solution la plus simple consiste à offrir la formation aux bénévoles le jour du dénombrement – et c'est ce que font bon nombre de collectivités. Toutefois, si vous menez un dénombrement complexe ou de grande envergure, ou si vous disposez de peu d'espace durant le dénombrement, vous pourriez donner la formation à l'avance.

Une formation préalable permet de fournir plus de renseignements, et les bénévoles ont le temps de réfléchir à ce qu'ils ont appris avant le dénombrement. Pour que les bénévoles gardent cette information en mémoire, demandez-leur d'effectuer d'autres activités de formation en ligne ou de lire d'autres documents avant la nuit du dénombrement. Tenez compte du temps dont disposent les bénévoles, de leur horaire et de leurs engagements. Plus vous imposez de demandes aux bénévoles, plus certains risquent de ne pas participer.

Formation générale

Pour réduire la somme de temps requise de la part des bénévoles qui ne seront pas chefs d'équipe, nous vous recommandons d'offrir la formation le jour du dénombrement, avant de déployer les équipes dans les zones attribuées. Ainsi, les bénévoles auront l'information transmise bien présente à l'esprit. Nous recommandons fortement de rendre cette formation obligatoire pour tous les bénévoles, afin qu'ils soient bien au fait des aspects relatifs à l'éthique et à la sécurité.

Tous les bénévoles doivent suivre la formation en groupe au même endroit, mais, si l'espace le permet, formez de petites équipes de bénévoles avec leur chef d'équipe pour certaines activités, afin de favoriser les échanges et les questions. Dans la mesure possible, il faut au moins que les équipes se réunissent pour s'exercer à poser les questions du sondage et pour faire connaissance.

Le [Guide sur les dénombrements ponctuels au Canada](#) recommande d'aborder les sujets suivants lors de la formation (il appartient cependant à vos partenaires communautaires et à vous de déterminer la teneur exacte de la formation) :

- ▶ **Objectif du dénombrement** : Quelle est sa raison d'être et quels sont les bienfaits attendus pour la collectivité et les répondants?
- ▶ **Population** : Quelles personnes se retrouvent sans-abri et pourquoi? C'est une occasion de renseigner les bénévoles sur cette population et les causes de l'itinérance. Cela peut comprendre des renseignements spécifiques sur l'itinérance chez les Autochtones et les jeunes.
- ▶ **Approche** : Comment aborder une personne pour qu'elle participe au sondage? Donnez une explication des rétributions et des incitatifs. Comment poser les questions du sondage de façon respectueuse?
- ▶ **Sondage** : Comment procéder à la sélection des sans-abri? Que cherche à savoir chaque question? Pourquoi est-il important de recueillir des données fiables?
- ▶ **Logistique et sécurité** : Quel matériel sera fourni aux équipes de sondage? Quels vêtements porter et quoi apporter le jour du dénombrement? Qui faut-il contacter en cas d'urgence?

Recrutez des spécialistes de votre collectivité pour hausser l'efficacité de la formation. Par exemple, invitez un policier ou un agent d'application des règlements municipaux pour parler de logistique et de sécurité, un travailleur de rue pour fournir des renseignements sur la manière d'aborder les sans-abri, et un chercheur pour discuter d'éthique et de consentement éclairé.

Préparez la formation en consultation avec vos partenaires autochtones. La formation des bénévoles ne dure pas assez longtemps pour traiter en détail des causes historiques et contemporaines de l'itinérance chez les Autochtones, ni des préjudices causés par des pratiques de recherche abusives. Les bénévoles doivent toutefois recevoir une formation suffisante pour exercer leurs tâches en respectant le bien-être et les intérêts des peuples autochtones.

Les collectivités qui décident d'utiliser les questions relatives à l'itinérance chez les Autochtones – en cours d'élaboration par l'OCCI et nos partenaires – accorderont une importance particulière à cette question lors de la formation de leurs bénévoles. Là encore, travaillez en partenariat avec les dirigeants et les organisations autochtones ainsi qu'avec des Autochtones ayant connu l'itinérance, qui pourront enrichir ou présenter ce volet de la formation.

Dans le but d'élaborer votre matériel de formation, vous pourriez juger bon de poser des questions dans l'[Espace de travail communautaire sur l'itinérance](#). Les collectivités qui participent au dénombrement coordonné peuvent mettre en commun des idées et des ressources de formation des bénévoles et se transmettre des commentaires. Les responsables de la SPLI et l'OCI peuvent aussi fournir des conseils à propos de l'élaboration de votre matériel de formation.

Formation des chefs d'équipe

Comparativement à la formation générale des bénévoles, la formation destinée aux chefs d'équipe est plus intensive, et elle doit avoir lieu avant le dénombrement. Les chefs d'équipe doivent connaître à fond les questions de sondage, les aspects relatifs à l'éthique et à la sécurité et la logistique générale.

La formation des chefs d'équipe doit aborder le sondage de façon détaillée, en particulier les questions de sélection. Envisagez de tenir une séance de jeux de rôles pour familiariser les participants avec le processus. Il faut insister sur les exigences relatives à l'éthique et au consentement éclairé, de même que sur la sécurité et les compétences d'ordre culturel. Pour en savoir plus, reportez-vous à la section Éthique et consentement éclairé.

Formation au bureau central

Il est utile de prévoir une brève séance d'orientation pour les membres de l'équipe du bureau central pour leur donner l'occasion d'en apprendre plus sur leurs responsabilités particulières (p. ex. la procédure d'inscription et de sortie des bénévoles, la distribution des fournitures). Cette séance devrait avoir lieu avant le jour du dénombrement.

DÉNOMBREMENT DES JEUNES



Si vous dénombrez spécifiquement les jeunes, tenez compte des points suivants lors de l'élaboration de la formation des bénévoles.

Leadership des jeunes

Le dénombrement ponctuel donne l'occasion d'informer les bénévoles au sujet de l'itinérance chez les jeunes, y compris les différences par rapport à l'itinérance chez les adultes. Bien qu'il y ait beaucoup d'information à fournir lors de la formation, envisagez de faire appel à jeunes conseillers pour tenir des discussions lors de la formation sur les causes et les conséquences de l'itinérance. Cela peut aider à dissiper les stéréotypes au sein de votre collectivité et donner l'occasion à vos jeunes conseillers d'acquérir une expérience utile de l'art de parler en public.

LGBTQB

Étant donné la surreprésentation de membres de la communauté LGBTQB parmi les jeunes en situation d'itinérance, nous recommandons fortement de souligner, dans la formation des bénévoles, l'importance de poser toutes les questions de sondage, y compris celles sur le sexe et la sexualité, de façon neutre et objective.

Itinérance cachée

Si vous étendez la portée de votre dénombrement à l'itinérance cachée, passez soigneusement en revue les questions de sélection avec les bénévoles. Les questions de sélection additionnelles à poser pour saisir l'itinérance cachée augmentent la probabilité d'erreurs.

RESSOURCES CLÉS

- ▶ [Guide d'entrevue](#)
- ▶ [Fiche-conseil sur les médias](#)
- ▶ [Activité de formation : Mener le questionnaire](#)
- ▶ [Activité de formation : Approcher les gens hors du cadre d'un refuge](#)
- ▶ [Vidéo de formation : Comment aborder une personne sur la rue](#)

Des ressources additionnelles produites par l'OCI, les responsables de la SPLI et certaines collectivités sont disponibles à la section [Dénombrements ponctuels – Ressources](#) de l'[Espace de travail communautaire sur l'itinérance](#). Vous pouvez aussi consulter le [répertoire des ressources pour les dénombrements ponctuels](#), qui est mis à jour lorsque de nouvelles ressources sont élaborées et mises en commun.

Éthique et consentement éclairé

Les dénombrements ponctuels constituent un type d'activité de recherche et doivent être menés conformément à des normes d'éthique en matière de recherche. Bien que les dénombrements ponctuels soient en général confidentiels et non invasifs et qu'ils ne soient pas du ressort d'établissements d'enseignement supérieur, ils doivent être menés conformément à des lignes directrices de base servant à mener des recherches auprès des populations vulnérables en respectant des règles d'éthique appropriées.

Comme indiqué dans le document [Guidelines for Conducting Research with People who are Homeless](#) de l'Université York, il faut « [r]especter la sécurité, le bien-être et la dignité des personnes participant aux recherches, et les traiter de façon égale et équitable, au lieu de ne voir en eux que le moyen d'atteindre une fin » [TRADUCTION]. En conséquence, les lignes directrices en question recommandent ce qui suit :

- ▶ Il faut mener la recherche dans le respect des droits, du bien-être et de la dignité humaine des participants.
- ▶ Il faut adopter une attitude non biaisée dans le cadre de la recherche.
- ▶ Le chercheur doit respecter la vie privée des personnes et leur droit de ne pas être importunées.
- ▶ Le chercheur doit tenir compte du fait que beaucoup de sans-abri ont éprouvé des difficultés durant leur vie, notamment la violence, les mauvais traitements et les traumatismes, de sorte que les travaux de recherche doivent être menés en faisant preuve de délicatesse.
- ▶ Le chercheur doit être au fait des questions de diversité et de leur incidence sur les expériences des sans-abri. Il y a une stigmatisation de l'itinérance, qui est souvent exacerbée par d'autres facteurs comme le racisme, le sexisme et l'homophobie.

MISE EN ŒUVRE

Consentement éclairé

Le sondage lié au dénombrement ponctuel est généralement court, peu invasif et anonyme, de sorte que les collectivités estiment habituellement qu'un consentement verbal suffit. La trousse d'outils comprend un modèle de script pour obtenir le consentement des participants. Si vous comptez rédiger votre propre script, prévoyez d'inclure les éléments suivants :

- ▶ le motif de la collecte de l'information;
- ▶ l'information à recueillir;
- ▶ l'utilité de l'information recueillie;
- ▶ les personnes qui auront accès à l'information;
- ▶ les personnes à contacter si le participant a des questions ou souhaite retirer son consentement.

Confidentialité

Préservez la confidentialité de tous les participants au sondage. Cela est particulièrement important si vous recueillez des données comme le nom et le numéro de téléphone à des fins de relogement ou d'identificateurs uniques. Tous les bénévoles doivent signer un serment de confidentialité.

L'obligation de confidentialité s'applique aussi aux étapes de l'analyse des données et de la publication du rapport. Dans les petites collectivités, où les gens se connaissent bien les uns les autres, il pourrait être plus difficile de cacher l'identité des participants. Si votre échantillon est de petite taille, vous ne pourrez peut-être pas mener une analyse détaillée des populations ou comparer des groupes dont les conditions de vie diffèrent (p. ex. sans-abri hors des refuges, dans les refuges et personnes ayant un hébergement temporaire).

Rétribution

Il est courant dans le cadre de dénombrements ponctuels et d'autres travaux de recherche de prévoir une contrepartie au titre du temps et de l'effort des participants. La plupart des collectivités versent une rétribution aux répondants au sondage. D'autres collectivités offrent des cadeaux afin de mobiliser les personnes dès le début de l'interaction, peu importe qu'elles répondent ou non au sondage. Le fait d'offrir un cadeau plutôt qu'une rétribution réduit cependant l'incitation des gens à participer plus d'une fois au sondage.

Pour de plus amples renseignements sur la détermination de la rétribution, reportez vous au document de discussion de l'OCI intitulé [Use of Honoraria in Point-in-Time Counts](#).

DÉNOMBREMENT DES JEUNES

Il y a des lignes directrices additionnelles en matière d'éthique qui s'appliquent aux recherches axées sur les jeunes. Tenez compte des points suivants lors de l'élaboration de votre méthodologie.

Protocole du dénombrement des jeunes

Pour des raisons d'éthique et de sécurité et d'ordre juridique, nous recommandons que toutes les collectivités élaborent des lignes directrices locales aux fins du dénombrement et du sondage auprès des jeunes. Ces lignes directrices doivent comporter des renseignements sur l'âge minimal pour donner un consentement, un protocole régissant les entrevues des jeunes, l'évaluation des risques de préjudices et l'obligation de faire rapport aux services de protection de l'enfance. Le document [Guidelines for Conducting Research with People who are Homeless](#) traite en détail de la manière de mener des recherches auprès de jeunes vulnérables et à risque.

Âge requis pour consentir

En général, il faut obtenir le consentement des parents pour qu'un jeune de moins de 18 ans puisse participer à une recherche. Parfois, des jeunes âgés de 16 ans peuvent participer sans le consentement de leurs parents. Pour la plupart des jeunes sans abri, peu importe leur âge, il n'est pas possible ni souhaitable d'obtenir le consentement des parents. Par contre, si l'on exclut les jeunes en raison de l'absence de consentement des parents, on risque fort de se priver de données importantes. Selon l'étude *Sans domicile : un sondage national sur l'itinérance chez les jeunes*, environ 40 % des jeunes interrogés ont déclaré avoir été en situation d'itinérance pour la première fois avant l'âge de 16 ans. Nous recommandons donc que les jeunes de 15 ans et plus participent au sondage du dénombrement ponctuel, dans la mesure où les questions sont peu invasives. Les jeunes de moins de 15 ans devraient être dénombrés sur une feuille de contrôle ou en se fondant sur des données administratives, mais il ne faut pas les interroger.

Obligation de faire rapport

Conformément aux lois de l'Ontario, le public doit faire rapport sur tout enfant de moins de 16 ans ayant besoin de protection, pour des motifs comme « les maux physiques, les maux affectifs, l'atteinte aux mœurs ou l'exploitation sexuelle, la négligence et le risque de préjudice ». La difficulté tient ici au fait que signaler aux services de protection de l'enfance des jeunes en situation d'itinérance peut avoir des conséquences allant à l'encontre des intérêts de ces jeunes. Le document [Guidelines for Conducting Research with People who are Homeless](#) traite plus en détail de ce sujet.

Tout dépendant des lois et des règlements de votre province, nous recommandons que, en consultation avec votre comité du dénombrement ponctuel, vous élaboriez un protocole à l'intention des chefs d'équipe, des bénévoles et du personnel des organismes de services dans l'éventualité où ils rencontrent des jeunes de moins de 16 ans ou qui courent un risque de préjudice. À moins qu'il existe un risque de préjudice immédiat, nous suggérons que les bénévoles avertissent leur chef d'équipe s'ils ont des inquiétudes pour la sécurité d'un jeune ou d'un autre participant. Le chef d'équipe devrait alors contacter le bureau central afin que le coordonnateur du dénombrement ponctuel puisse envoyer des travailleurs de rue dûment formés ou des membres des services d'urgence afin d'évaluer la situation et le risque de préjudice.

RESSOURCES CLÉS

- ▶ [Guidelines for Conducting Research with People who are Homeless](#)

Des ressources additionnelles produites par l'OCI, les responsables de la SPLI et certaines collectivités sont disponibles à la section [Dénombrements ponctuels – Ressources](#) de l'[Espace de travail communautaire sur l'itinérance](#). Vous pouvez aussi consulter le [répertoire des ressources pour les dénombremments ponctuels](#), qui est mis à jour lorsque de nouvelles ressources sont élaborées et mises en commun.

Après le Dénombrement

On aimerait bien se dire que, une fois le dénombrement terminé, le projet va bientôt arriver à terme. Or, même si le dénombrement est un jalon important, les activités subséquentes exigent autant de ressources, de temps et de travail de planification que les étapes précédentes. Au début de votre planification, pensez à la manière d'exécuter les activités importantes suivant le dénombrement, comme la saisie, la gestion et l'analyse des données. Établir dès les premières étapes du processus de planification une stratégie pour la période postérieure au dénombrement sert à éviter les retards une fois le dénombrement achevé.

La présente section aborde les questions suivantes :

- ▶ Quels protocoles de gestion des données doit-on établir avant le dénombrement?
- ▶ Comment les données doivent-elles être gérées une fois le dénombrement terminé?
- ▶ En quoi consiste l'épuration des données? Comment permet-elle de relever la qualité des données?
- ▶ Combien de temps faut-il pour publier les résultats d'un dénombrement?
- ▶ Quels sont les éléments de base d'un rapport de dénombrement ponctuel?
- ▶ Comment les résultats d'un dénombrement peuvent-ils servir à améliorer les interventions visant l'itinérance?

Gestion, saisie et analyse des données

Votre stratégie de gestion des données doit garantir leur protection et confidentialité. Dans certains cas, les collectivités établissent des partenariats avec des établissements d'enseignement, des organismes statistiques locaux et provinciaux ou des experts conseils afin d'aider à la saisie et à l'analyse des données. Quelle que soit votre stratégie, la responsabilité entourant les données recueillies incombera ultimement au coordonnateur du dénombrement ponctuel et à l'entité responsable (entité communautaire, gestionnaire de services, etc.). Le coordonnateur doit définir un protocole clair de gestion des données, auquel il faudra se reporter souvent durant la planification et l'exécution du dénombrement. Par exemple, vous pourriez renvoyer au protocole durant la formation des bénévoles du bureau central sur la gestion du sondage lié au dénombrement, ou encore lorsque vous travaillez en partenariat avec des organismes externes qui vous aident à saisir et à analyser les données.

MISE EN ŒUVRE

Élaborer un protocole de gestion des données

Le protocole de gestion des données doit être élaboré dès les premières étapes du processus de planification. Si des parties prenantes ou des participants au dénombrement ont des inquiétudes touchant la sécurité des données, le protocole servira à les rassurer.

Tenez compte des points suivants lors de l'élaboration du protocole.

Sécurité des formulaires de sondage

Les formulaires de sondage – ce qui inclut les photocopies, les images numérisées et les formulaires incomplets – doivent être sécurisés. Comment protégerez-vous les formulaires remplis, à la fois pendant et immédiatement après le dénombrement? Où les formulaires de sondage seront-ils conservés les jours et les semaines suivant le dénombrement? Qui y aura accès? Quand et comment seront-ils détruits?

Sécurité des données électroniques

Communities participating in the 2018 Coordinated Count will input their data through HIFIS, after which the data can be exported for analysis. Again, the raw data must be secure. Where will the data be stored? Who will have access to it? Will it be password protected? How long will it be kept?

Analyse des données

L'analyse des données d'un dénombrement ponctuel requiert une connaissance des concepts statistiques de base; certains coordonnateurs ou coordonnateurs adjoints du dénombrement ponctuel peuvent posséder les compétences nécessaires pour analyser les données sans aide extérieure. Toutefois, le recours à des tiers possédant des compétences en analyse statistique permettra d'effectuer une analyse plus détaillée. Les établissements d'enseignement ou les experts-conseils avec qui vous avez établi des partenariats devraient signer une entente de confidentialité, comme mentionné dans le [Guide sur les dénombrements ponctuels au Canada](#). Ces ententes devraient comporter des renseignements sur la propriété des données ainsi que des directives sur leur conservation une fois l'analyse terminée. Il est important que l'organisme responsable conserve toutes les données, afin de pouvoir effectuer à l'avenir des comparaisons et des analyses.

SISA

Une fois votre sondage élaboré, et avant la tenue du dénombrement, consultez des représentants de la SPLI et du [SISA](#) pour savoir comment personnaliser le module de dénombrement ponctuel dans le SISA en fonction de vos besoins locaux. Vous aurez ainsi tout le temps nécessaire pour examiner et tester le logiciel et, si cela est possible, pour offrir, avant le dénombrement, une formation aux bénévoles sur la saisie de données. Des renseignements et des instructions complémentaires sur l'utilisation du module de dénombrement ponctuel dans le SISA seront fournis par les responsables de la SPLI sur l'[Espace de travail communautaire sur l'itinérance](#).

Saisie et épuration des données

Une fois le dénombrement terminé, nous recommandons que les questionnaires de sondage soient examinés le plus rapidement possible par les chefs d'équipe ou le personnel du bureau central la nuit du dénombrement, et par le coordonnateur le jour suivant. Faites un rapide survol pour relever les données manquantes, les réponses ambiguës, les réponses illisibles et les anomalies. Contactez les bénévoles concernés pour obtenir des précisions au sujet des questions ou préoccupations soulevées.

Une fois que le coordonnateur a examiné rapidement les formulaires de sondage, entamez la saisie des données. Dans les petites collectivités, le coordonnateur pourra effectuer la totalité ou la majorité de la saisie. Les collectivités plus grandes devront peut-être faire appel à des bénévoles ou à des employés additionnels pour mener cette activité.

Tenez un registre des décisions prises durant la saisie des données. Par exemple, si un répondant indique plus d'un emplacement pour dormir ou plus d'une identité sexuelle, consignez les mesures prises pour résoudre la situation. Cette procédure est particulièrement importante si les données sont saisies par plus d'une personne; la tenue d'un tel registre contribuera à l'uniformité de l'ensemble des formulaires de sondage lors du dénombrement courant et des dénombrements futurs. Cela servira aussi à mettre en lumière les questions ayant soulevé des problèmes ou de la confusion.

Une fois la saisie terminée, vous pouvez examiner l'ensemble de données pour voir s'il contient des participants non admissibles (p. ex. répondants ayant une résidence permanente), des réponses en double (p. ex. questionnaires de sondage assortis d'un même identificateur unique) et des réponses qui semblent aberrantes (p. ex. une personne née en 1905). Mieux vaut éliminer les réponses aberrantes que compromettre la qualité de votre ensemble de données.

Pour de plus amples renseignements sur la saisie et l'épuration des données, consultez le [Guide sur les dénombrements ponctuels au Canada](#) ou la [présentation](#) du Social Planning Council de Winnipeg.

Normes de base n° 4 :

Les résultats du dénombrement de base sont communiqués à la SPLI au moyen du logiciel fourni. Ces renseignements contribueront à la compréhension de l'itinérance au Canada, mais ils ne seront pas utilisés pour faire rapport au public des conclusions des collectivités individuelles.

Analyse des données

L'analyse des données d'un dénombrement ponctuel n'est pas forcément complexe. En fait vous pouvez utiliser le SISA pour produire des rapports sur les questions de base. Ces rapports ne se substituent pas à une analyse en bonne et due forme, mais ils donnent un aperçu approximatif de vos résultats (préalablement à l'épuration de votre ensemble de données).

Dans la plupart des collectivités, l'analyse peut être menée efficacement au moyen du logiciel Excel. Consultez cette [présentation](#) de la SPLI pour avoir des conseils sur une analyse de base des données d'un dénombrement ponctuel. Les collectivités qui veulent procéder à une analyse plus poussée, entre autres des comparaisons avec les résultats de dénombrements antérieurs, pourraient avoir besoin de ressources additionnelles – par exemple des logiciels statistiques (comme SPSS) – ou du soutien d'experts-conseils externes ou de bénévoles possédant des compétences en statistique.

Durant votre analyse, tenez compte de l'impératif de confidentialité des participants au sondage. Dans les collectivités où il y a peu de réponses, une analyse trop détaillée peut permettre d'identifier des participants. Par exemple, vous risquez de compromettre la confidentialité d'un répondant si vous indiquez qu'un seul jeune Autochtone s'est identifié comme bispirituel. Il est en outre difficile de tirer des conclusions significatives à partir d'échantillons aussi petits.

Visitez l'[Espace de travail communautaire sur l'itinérance](#) pour avoir accès aux rapports de dénombrement ponctuel d'autres collectivités. L'examen de ces rapports vous donnera un aperçu du genre d'analyse effectuée lors de dénombrements antérieurs. Il pourrait aussi être utile de comparer vos résultats aux données recueillies lors du [dénombrement coordonné de 2016](#).

CALCULER LES RÉSULTATS DU DÉNOMBREMENT DE BASE

L'un des principaux objectifs de votre analyse sera de calculer les résultats de votre dénombrement, soit le nombre minimal de sans-abri dans votre collectivité. Vos calculs doivent inclure uniquement les segments de populations pouvant être dénombrés, conformément aux lignes directrices énoncées à la section Élargir la portée du dénombrement. Nous vous recommandons de suivre l'orientation fournie dans le [Guide sur les dénombrements ponctuels au Canada](#) :

Le dénombrement de base s'entend du nombre total de personnes qui ont dormi dans un refuge et celles qui n'ont pas dormi dans un refuge le soir du dénombrement. Puisque ce nombre est uniquement fondé sur les populations de base, il peut être comparé au fil des années et il peut être totalisé pour l'ensemble des collectivités. Cependant, ce nombre n'est pas parfait (certains sans-abri hors des refuges peuvent refuser d'être sondés), mais il correspond au nombre minimal de sans-abri le soir du dénombrement.

Il est calculé comme $A + B + C$, où :

- 1** Le nombre de personnes dans les refuges (y compris les refuges en cas de phénomène météorologique extrême et les refuges pour femmes victimes de violence)
- 2** Le nombre de personnes dans les refuges de transition
- 3** Le nombre de personnes désignées comme des sans-abri hors des refuges (qui ont mentionné un lieu à l'extérieur des refuges durant le sondage + les sans-abri observés, le cas échéant)

Cela ne vous empêche pas de faire rapport sur le nombre total de personnes vivant d'autres formes d'itinérance, comme l'itinérance cachée; cela dit, seules les populations de base doivent être incluses dans votre dénombrement. Par exemple, vous pouvez indiquer dans votre rapport qu'au moins 120 personnes sans abri dans les refuges ou hors des refuges ont été recensées durant le dénombrement, de même que 25 autres personnes qui étaient en situation d'itinérance cachée. Si vous menez un dénombrement englobant les établissements du secteur public, nous vous recommandons de présenter ces résultats selon une formule similaire. Grâce à ces distinctions, vous indiquez clairement qu'un dénombrement ponctuel n'est pas conçu pour mesurer l'ampleur de certaines formes d'itinérance, dont l'itinérance cachée.

Si vous décidez de procéder à un calcul plus large, précisez dans votre compte rendu d'analyse qu'un dénombrement ponctuel ne permet pas de recenser avec exactitude les cas d'itinérance cachée. Une approche possible serait de mentionner le nombre total de personnes ayant répondu au sondage, plutôt que le nombre de personnes dénombrées.

Pour connaître une autre approche, reportez-vous aux résultats présentés dans le [rapport du dénombrement ponctuel de St. John's en 2016](#). Ce rapport fournit des renseignements sur le dénombrement de base et le nombre total de personnes en situation d'itinérance, quelle qu'en soit la forme, qui ont été recensées lors du dénombrement. La ville pourra ainsi utiliser le dénombrement de base pour mesurer les progrès d'une année à l'autre pour mettre fin à l'itinérance.

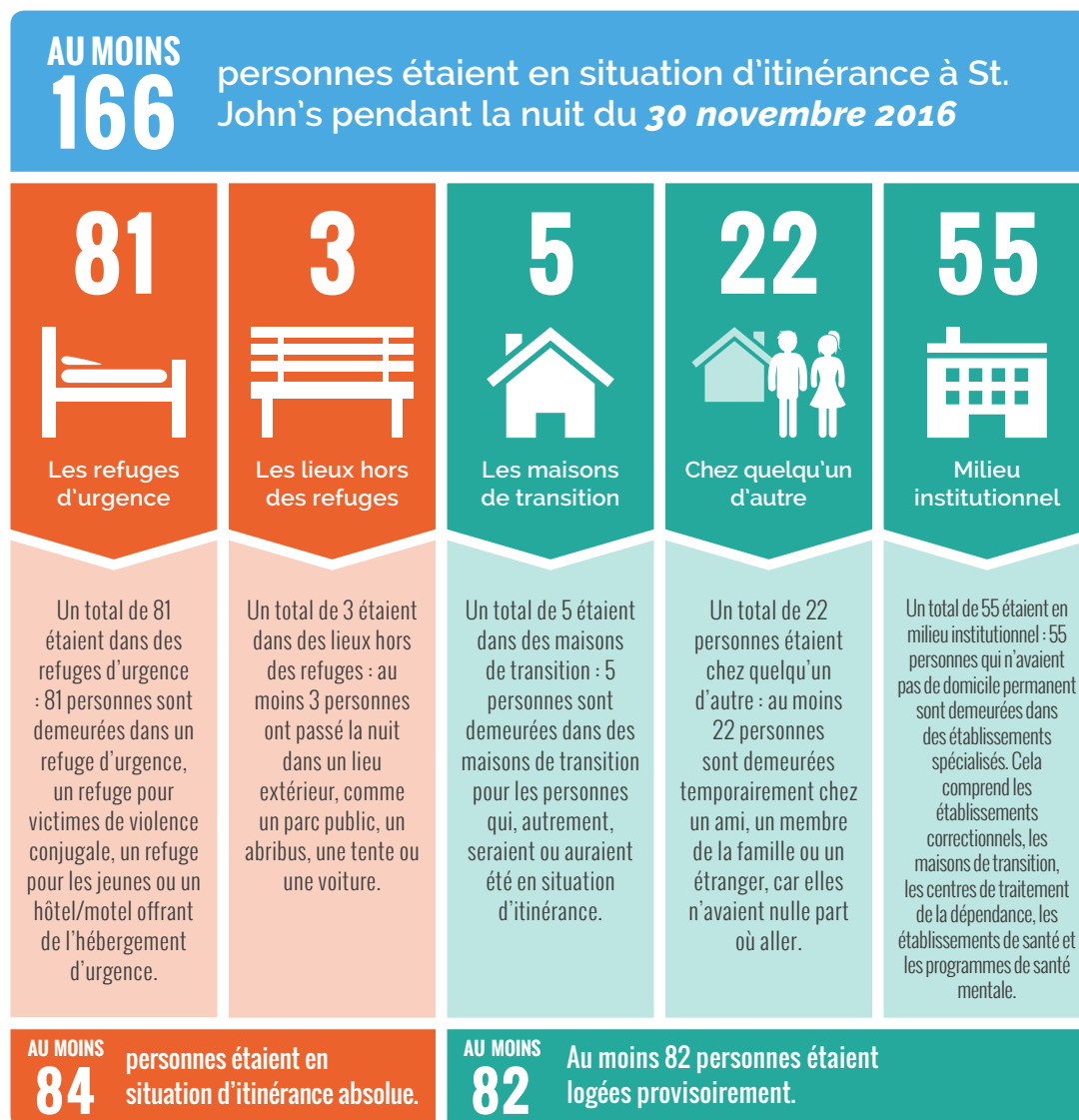
TOUT LE MONDE COMPTE : DÉNOMBREMENT PONCTUEL DES SANS-ABRI À ST. JOHN'S EN 2016

LES RESULTATS DE 'TOUT LE MONDE COMPTE'

3.1 ESTIMATION DE LA POPULATION EN SITUATION D'ITINÉRANCE DE ST. JOHN'S AU 30 NOVEMBRE 2016

Pendant la nuit du 30 novembre 2016, il y avait au moins 166 personnes en situation d'itinérance à St. John's, y compris 38 jeunes âgés de 16 à 24 ans. Vous trouverez une analyse approfondie de l'itinérance chez les jeunes à la section 4. Cinq personnes se sont vues refuser l'admission dans des refuges le soir du dénombrement. Ces personnes ne sont pas incluses dans le dénombrement, car nous ne sommes pas en mesure de déterminer si elles ont été dénombrées à un autre site.

Le Guide sur les dénombrements ponctuels de la SPLI suggère de calculer le « dénombrement de base » en additionnant les personnes recensées dans les refuges d'urgence, les maisons de transition et les lieux hors des refuges. Selon cette méthode, le dénombrement de base a permis de recenser 89 personnes. Le calcul du dénombrement de base permet d'établir des comparaisons avec d'autres collectivités, qui ne tiennent compte que des populations sans abri de base et non des personnes qui sont logées provisoirement dans des établissements ou chez quelqu'un d'autre.



Si vous comparez vos résultats à ceux de dénombrements antérieurs, souvenez-vous qu'il faut tenir compte uniquement du dénombrement de base pour mesurer la réduction de l'itinérance. Les modifications au niveau des populations de sans-abri hors des refuges et dans les refuges peuvent être mesurées au moyen d'un dénombrement, tandis que les hausses ou les baisses du nombre de cas d'itinérance cachée peuvent refléter davantage la méthodologie employée que des changements véritables.

Les changements d'ordre méthodologique d'une année à l'autre peuvent avoir des répercussions sur le dénombrement des sans-abri hors des refuges (conditions météorologiques, formation des bénévoles, cartographie, etc.), mais les chiffres ayant trait à l'itinérance cachée dépendront dans une plus grande mesure de la méthodologie de dénombrement des jeunes. Par exemple, on peut s'attendre à ce que davantage de personnes en situation d'itinérance cachée répondent au sondage si vous organisez un événement ciblant les jeunes, mais ce nombre pourrait diminuer si l'événement ciblé attire moins de gens que ceux des années précédentes. L'analyse sera plus exacte si l'on tient compte uniquement des populations de base pour mesurer les progrès.

DÉNOMBREMENT DES JEUNES

Si vous dénombrez spécifiquement les jeunes, tenez compte des points suivants dans votre analyse des données.

Données relatives aux jeunes

Nous recommandons de procéder à une analyse complémentaire à partir des données recueillies auprès des jeunes, pourvu que vous disposiez d'un nombre suffisant de réponses pour effectuer une analyse significative. Il peut exister des différences substantielles entre les jeunes et les adultes en ce qui touche le profil démographique, l'orientation sexuelle, les raisons ayant amené les personnes à quitter leur foyer et l'expérience relative au placement en famille d'accueil. Le document [Tout le monde compte : Dénombrement ponctuel des sans-abri à St. John's en 2016](#) (en anglais seulement) fournit un exemple d'analyse distincte portant sur les jeunes. Les collectivités où le nombre de réponses au sondage est suffisamment élevé pour qu'il soit possible de préserver la confidentialité des répondants et de formuler des conclusions fondées peuvent choisir de mener des analyses similaires portant sur d'autres populations, comme les Autochtones et les femmes.

Sans domicile : un sondage national sur l'itinérance chez les jeunes

Il est utile de situer les données de votre dénombrement ponctuel local en contexte par rapport à d'autres données sur l'itinérance. Nous recommandons d'utiliser les données présentées dans l'étude [Sans domicile : un sondage national sur l'itinérance chez les jeunes](#) afin de déterminer si l'expérience des jeunes dans votre collectivité concorde avec celle observée dans d'autres collectivités.

RESSOURCES CLÉS

- ▶ [Présentation : Manipuler les données du dénombrement ponctuel](#)
- ▶ [Présentation : L'entrée et le nettoyage des données](#)
- ▶ [Modèle d'entente de partage de données](#)
- ▶ [Rapports et présentations sur les dénombrements ponctuels des collectivités](#)

Des ressources additionnelles produites par l'OCI, les responsables de la SPLI et certaines collectivités sont disponibles à la section [Dénombrements ponctuels – Ressources](#) de l'[Espace de travail communautaire sur l'itinérance](#). Vous pouvez aussi consulter le [répertoire des ressources pour les dénombrements ponctuels](#), qui est mis à jour lorsque de nouvelles ressources sont élaborées et mises en commun.

Communiquer les résultats

Un dénombrement ponctuel n'est pas simplement un exercice de recherche. L'un de ses principaux avantages est que l'on peut mobiliser les parties prenantes, les médias et le public pour discuter des moyens de mettre fin à l'itinérance. Pour qu'il soit possible de tenir un dialogue à l'échelle de la collectivité, élaborer une stratégie de communication à mettre en œuvre après le dénombrement, en faisant fond sur les discussions constructives et les relations établies durant celui-ci.

MISE EN ŒUVRE

Publication d'un communiqué un ou deux jours après le dénombrement

Il est essentiel de prévoir des communications en temps utile. Une fois le dénombrement terminé, vous devriez souligner publiquement les efforts de la collectivité et remercier tous les participants au processus. Par contre, ne vous sentez pas obligé de publier des résultats, même préliminaires, immédiatement après le dénombrement. Prenez le temps de trier, d'épurer et d'analyser vos données comme il se doit, d'en tirer les principales conclusions et de rédiger votre rapport final. Selon la portée de votre dénombrement, il peut falloir jusqu'à trois mois pour produire un rapport final. Nous vous recommandons de publier un communiqué de presse dans les 24 à 48 heures suivant le dénombrement. Prenez connaissance des messages clés qui suivent pour rédiger votre communiqué. Pour en savoir plus, téléchargez un [modèle de communiqué de presse suivant le dénombrement](#).

TABLEAU 3 : MESSAGES CLÉS DU COMMUNIQUÉ PUBLIÉ APRÈS LE DÉNOMBREMENT

SUJETS À ABORDER	DESCRIPTION
Qu'est-ce qu'un dénombrement ponctuel?	Décrivez brièvement ce qu'est un dénombrement ponctuel et pourquoi il est important. Pour avoir des exemples de formulations à utiliser, reportez-vous au Guide sur les dénombrements ponctuels au Canada .
Comment définissez-vous l'itinérance?	Expliquez les types d'itinérance que votre dénombrement visait à recenser. Expliquez que le dénombrement ponctuel n'est pas un recensement exact, mais qu'il donne plutôt un « instantané » de l'itinérance, dans le but de déterminer le nombre minimal de sans-abri dans votre collectivité. Invitez les lecteurs à consulter la Définition canadienne de l'itinérance .
Combien de bénévoles ont participé au dénombrement?	Indiquez le nombre de bénévoles. Remerciez-les de leur temps, de leurs efforts et de leur enthousiasme. Si cela est possible, recueillez les commentaires des bénévoles ou des chefs d'équipe au sujet de leur expérience. N'oubliez pas que l'information fournie par les participants au sondage doit demeurer confidentielle.
Qui d'autre a participé au dénombrement	Remerciez les organismes et les parties prenantes ayant fourni du temps et des ressources pour le dénombrement.
Quand les résultats préliminaires et définitifs seront-ils publiés?	Indiquez l'échéancier prévu de la publication des résultats préliminaires et définitifs. Nous recommandons d'organiser un événement pour communiquer les résultats aux bénévoles, aux participants, aux médias et aux principales parties prenantes. Pour en savoir plus sur la communication des résultats aux sans-abri, consultez le résumé de l'assemblée générale sur le dénombrement ponctuel .
Comment les résultats seront-ils utilisés?	Expliquez brièvement comment les résultats seront utilisés. Il est important que la population, les médias et les parties prenantes sachent que le dénombrement ponctuel n'est pas seulement un exercice de collecte de données, mais qu'il s'inscrit dans nos efforts pour mettre fin à l'itinérance.
À qui doivent s'adresser les médias pour obtenir des renseignements supplémentaires?	Indiquez les coordonnées du coordonnateur du dénombrement ponctuel ou de l'agent de liaison avec les médias désigné.
Existe-t-il d'autres renseignements au sujet des dénombrements ponctuels?	Communiquez aux partenaires des médias les coordonnées de ressources additionnelles, comme le site Web de votre dénombrement ponctuel local, les communiqués antérieurs, le Guide sur les dénombrements ponctuels au Canada ou la présente trousse d'outils.

MISE EN GARDE

Dans les jours qui suivent le dénombrement, ne communiquez pas le nombre de formulaires de sondage remplis, ni même une estimation approximative. Il y aura probablement certains formulaires de sondage en double ou qui ne satisfont pas aux critères de sélection; de plus, le nombre de formulaires remplis n'est qu'un aspect du dénombrement global. Dans la plupart des collectivités, les données administratives des refuges, des logements de transition et des établissements du secteur public rendront compte de la plupart des personnes dénombrées. Par conséquent, les estimations initiales risquent d'être erronées ou même trompeuses. Mettez plutôt l'accent sur des faits déjà confirmés, comme le nombre de bénévoles ayant participé ou le nombre d'organismes partenaires.

Publications des résultats préliminaires trois à cinq semaines après le dénombrement

Comme mentionné, il faut prévoir tout le temps nécessaire pour examiner les questionnaires, analyser les données et rédiger la version finale du rapport de dénombrement ponctuel. Cela dit, il est probable que le dénombrement suscite beaucoup d'enthousiasme au sein de la collectivité ainsi qu'un plus grand désir de collaborer. Il sera donc important de maintenir cet élan axé sur la question de l'itinérance. Pour alimenter ce dialogue, nous vous recommandons de publier des résultats préliminaires trois à cinq semaines après le dénombrement, tout dépendant de son envergure et de sa complexité.

Les résultats préliminaires n'ont pas besoin d'être longs ou détaillés. Une présentation graphique ou un document d'une page attirant le regard sera probablement plus efficace et facile à comprendre pour des lecteurs variés. Diffusez un communiqué et transmettez les résultats préliminaires à vos partenaires et dans vos réseaux sociaux.

Pensez à inclure les renseignements suivants :

Données sur le dénombrement

Fournissez des données de base sur le dénombrement, par exemple :

- ▶ la date du dénombrement;
- ▶ le nombre de bénévoles qui y ont participé;
- ▶ le nombre d'organismes partenaires;
- ▶ les coordonnées du coordonnateur du dénombrement ponctuel ou de l'agent de liaison avec les médias désigné.

Recensement

Indiquez le nombre de personnes identifiées comme des sans-abri durant le dénombrement. Précisez qu'il s'agit du nombre minimal de sans-abri dans votre collectivité et qu'il s'agit uniquement des personnes correspondant à la définition utilisée dans le dénombrement (p. ex. personnes dans les refuges et hors des refuges). Si la couverture a englobé des personnes en situation d'hébergement temporaire ou de logement précaire, indiquez ces chiffres séparément des résultats du dénombrement de base.

Données démographiques de base

Choisissez de deux à quatre indicateurs démographiques sur lesquels fournir des données. Il n'est pas nécessaire de présenter les résultats complets à cette étape. Les données sur l'âge, l'identité autochtone, le sexe, la situation familiale

LEÇONS TIRÉES D'AUTRES COLLECTIVITÉS

Pour recueillir des idées sur la façon de communiquer vos résultats préliminaires, consultez les exemples suivants (en anglais seulement) :

- ▶ Constatations initiales du dénombrement des sans-abri à Fredericton en 2016 [[infographie](#)]
- ▶ Recensement des sans-abri à Winnipeg en 2015 [[résumé des observations](#)]
- ▶ Constatations préliminaires du dénombrement ponctuel des sans-abri à Regina en 2015 [[communiqué](#)]
- ▶ Dénombrement ponctuel des sans-abri en Alberta en 2016 – Edmonton [[résultats préliminaires](#)]

Publication du rapport final deux ou trois mois après le dénombrement

Le rapport final est un élément clé du dénombrement ponctuel. Il y a plusieurs façons de présenter les données, mais la plupart des rapports comportent des éléments communs. Les rapports les plus efficaces sont concis, descriptifs et faciles à comprendre par des lecteurs variés.

Un rapport de dénombrement ponctuel vise plusieurs objectifs :

- ▶ communiquer les résultats du dénombrement de façon utile, exacte et respectueuse;
- ▶ enrichir les connaissances sur la situation de l'itinérance dans une collectivité;
- ▶ fournir des renseignements utiles aux gouvernements, aux bailleurs de fonds, aux fournisseurs de services et aux intervenants locaux;
- ▶ fournir un compte rendu des décisions méthodologiques, des adaptations locales et des recommandations en vue des dénombrements futurs;
- ▶ accroître notre savoir collectif sur les dénombrements ponctuels au Canada;
- ▶ faire le suivi des tendances et des progrès au fil du temps, à la lumière des résultats des dénombrements successifs.

TABEAU 4 : COMPOSANTES D'UN RAPPORT DE DÉNOMBREMENT PONCTUEL

COMPOSANTE	DESCRIPTION
Dénombrement	En fonction des résultats de votre analyse, indiquez le nombre de personnes sans abri recensées pendant le dénombrement. Expliquez que le résultat du dénombrement est le nombre minimal de sans-abri dans votre collectivité. Pour en savoir plus, reportez-vous à la section Calculer les résultats du dénombrement de base ou au Guide sur les dénombrements ponctuels au Canada .
Données démographiques clés	Présentez un sommaire des données démographiques clés (répartition selon le sexe, âge moyen, pourcentage des personnes s'identifiant comme Autochtones) et des constatations importantes.
Remerciements	Soulignez l'apport de vos partenaires lors du dénombrement ponctuel, notamment les organismes participants, les services d'urgence et votre comité du dénombrement ponctuel.
Définition de l'itinérance	Présentez une définition de l'itinérance pour aider le lecteur à bien comprendre que l'expérience de l'itinérance englobe des conditions de vie très variées. Indiquez quels types d'itinérance sont visés par le dénombrement – par exemple les personnes dans les refuges et hors des refuges –, et quelles conditions de vie n'entrent pas dans la portée du dénombrement. Pour en savoir plus, reportez-vous à la Définition canadienne de l'itinérance .

COMPONENT	DESCRIPTION
Méthodologie	Expliquez brièvement votre méthodologie, y compris les limites et les circonstances inhabituelles qui peuvent avoir affecté la collecte des données. Par exemple, les intempéries, une présence policière inhabituelle ou la tenue d'activités communautaires pourraient avoir des répercussions sur le dénombrement. Fournissez des renseignements sur le nombre de bénévoles qui ont suivi la formation et participé au dénombrement. Si vous jugez utile de décrire en détail vos méthodes, faites-le dans une annexe.
Renseignements sur la collectivité	Les renseignements sur votre collectivité – comme le prix moyen des logements, les loyers, les taux d'inoccupation, l'usage annuel des refuges, le taux de chômage et d'autres indicateurs relatifs au logement et à l'itinérance – peuvent servir à contextualiser vos résultats.
Résultats	La plus grande partie de votre rapport doit porter sur les résultats de votre analyse. Utilisez des graphiques et des représentations visuelles pour que les données soient faciles à comprendre. S'il y a lieu, situez les données en contexte en précisant comment vos résultats se comparent à d'autres travaux de recherche et à d'autres données sur l'itinérance.
Comparaison avec les données des années précédentes	L'un des principaux avantages d'un dénombrement ponctuel est que l'on peut faire des comparaisons d'une année à l'autre. Comparez les résultats du dénombrement actuel à ceux des dénombrements précédents. Déterminez l'évolution du nombre de personnes en situation d'itinérance, à la fois les hausses et les baisses, ainsi que les principaux changements démographiques, comme l'augmentation de l'itinérance chez les jeunes ou le recul de l'itinérance chronique. Mentionnez tout changement méthodologique pouvant avoir eu une incidence sur les tendances apparentes.
Citations	Certaines collectivités ont choisi d'inclure des citations de bénévoles et de personnes ayant connu l'itinérance. L'utilisation de quelques citations peut fournir des données contextuelles utiles et rendre le rapport plus intéressant. Les citations des bénévoles doivent se rapporter uniquement à leur propre expérience. Les bénévoles ne doivent pas divulguer de renseignements ou d'anecdotes provenant de participants au sondage. Demandez l'autorisation des personnes que vous voulez citer.
Photos	Si vous décidez d'inclure des photos dans votre rapport final, demandez l'autorisation écrite des personnes qui apparaissent sur les photos, ce qui inclut les membres du personnel, les partenaires, les bénévoles et les participants au sondage. Il ne s'agit pas d'une exigence juridique, mais plutôt d'une simple marque de respect. N'incluez pas de photos de campements et de personnes en train de dormir, ni d'images pouvant véhiculer des stéréotypes négatifs sur les sans-abri.
Glossaire	Outre la définition de l'itinérance, fournissez la définition des termes techniques utilisés dans votre rapport, car des termes et expressions comme données administratives, établissements du secteur public, événement ciblé, itinérance chronique, itinérance absolue, personnes ayant connu l'itinérance et hébergement temporaire peuvent ne pas être connus de tous.
Recommandations pour les futurs dénombrements ponctuels	Incluez une section présentant les principales leçons apprises ainsi que des recommandations en vue des dénombrements futurs, ce qui pourra être utile aux autres collectivités et aux organisateurs de futurs dénombrements de votre collectivité. Demandez l'avis du comité du dénombrement ponctuel sur ce qui a bien fonctionné et sur les points à améliorer. Vous trouverez un exemple dans le document Tout le monde compte : Dénombrement des sans-abri à St. John's en 2016 .
Annexes	Nous vous recommandons d'inclure dans une annexe votre questionnaire de sondage du dénombrement ponctuel. Celui-ci peut aider les autres collectivités à concevoir leurs propres questionnaires. Consultez les documents Winnipeg Street Census 2015 Final Report ou Regina 2015 Homeless Count Final Report pour déterminer quels renseignements additionnels peuvent être présentés en annexe de votre rapport.

CONSEILS ET SUGGESTIONS

Demandez des commentaires

Même s'il peut être difficile de rédiger un rapport en comité, le rapport final sur le dénombrement ponctuel doit comprendre l'apport des principaux intervenants. Avant de rédiger le rapport, demandez l'avis du comité du dénombrement ponctuel au sujet de l'information à y incorporer. Quelles sont les attentes au sujet du rapport? Quels sont les principaux objectifs? Profitez du dénombrement ponctuel pour informer les médias et le public sur les causes historiques et contemporaines de l'itinérance chez les peuples autochtones. Travaillez en partenariat avec des dirigeants autochtones et des organismes dirigés par des Autochtones pour situer les constatations dans leur juste contexte ou pour rédiger certaines parties du rapport. Veillez à ce que l'apport de toutes les parties prenantes soit souligné comme il se doit dans le rapport.

Utilisez un langage simple et accessible

Un dénombrement ponctuel fait intervenir une méthodologie de recherche complexe, mais ses résultats doivent être faciles à comprendre, clairement communiqués et largement diffusés. Le Rond point de l'itinérance contient un certain nombre d'outils qui peuvent être utiles pour hausser l'accessibilité et la lisibilité des rapports et des données de recherche, ce que l'on appelle parfois la [mobilisation de la connaissance](#).

Présentez des données contextuelles

Si votre méthodologie présente des limites évidentes, par exemple des sous populations pouvant être surreprésentées ou sous dénombrées, si certaines circonstances ont influé sur le dénombrement ou s'il a produit des résultats étonnants, assurez vous de les mentionner.

Utilisez des éléments visuels

Les rapports visuellement attrayants ont tendance à être plus largement diffusés et à susciter davantage d'attention. La conception du rapport n'a pas à être coûteuse. L'un des organismes partenaires peut disposer de ressources de conception graphique, ou vous pourriez contacter les responsables de programmes de conception graphique d'une université ou d'un collège à proximité.

COMMUNICATION DU RAPPORT

Lors de la planification de la publication et de la diffusion de votre rapport de dénombrement ponctuel, posez-vous les questions suivantes :

- ▶ De quelle façon et à quels lecteurs le rapport sera-t-il communiqué?
- ▶ Quelle sera votre stratégie au regard des médias et des médias sociaux?
- ▶ Quelle pourrait être la nature de la contribution de vos partenaires?
- ▶ Comment communiquerez-vous les résultats aux bénévoles?
- ▶ Comment communiquerez-vous les résultats aux participants et aux organismes partenaires?
- ▶ Comment communiquerez-vous les résultats aux partenaires et aux collectivités autochtones?
- ▶ Organiserez-vous un lancement?
- ▶ Comment communiquerez-vous l'information aux principaux décideurs de votre collectivité?

DÉNOMBREMENT DES JEUNES

Si vous dénombrez spécifiquement les jeunes, tenez compte des points suivants lors de la rédaction de votre rapport.

Rapport de dénombrement des jeunes

Comme mentionné à différentes reprises dans la trousse d'outils, tout dénombrement ciblant les jeunes devrait être intégré au dénombrement ponctuel; il ne s'agit pas d'un exercice distinct. Il en va de même de la communication de vos résultats. Nous vous recommandons d'effectuer une analyse complémentaire des données relatives aux jeunes, et de présenter cette analyse dans une section particulière du rapport communautaire. La publication de rapports distincts peut semer la confusion et exige du temps et des ressources supplémentaires.

Dans la section en question, indiquez le nombre de jeunes ayant été dénombrés et interrogés, en fonction des différentes formes d'itinérance visées par le dénombrement. Cette information sera utile aux fins de mesurer l'itinérance chez les jeunes dans l'ensemble du Canada.

Jeunes conseillers

Demandez aux jeunes conseillers s'ils ont des commentaires à formuler durant l'élaboration du rapport. Ces jeunes peuvent situer les données en contexte, faire des observations à propos de la formulation et rédiger des sections du rapport. Assurez-vous de souligner adéquatement dans votre rapport l'apport des jeunes et des organismes de services à la jeunesse. Demandez aux jeunes comment ils aimeraient que leur apport soit reconnu.

RESSOURCES CLÉS

- ▶ [Modèle de communiqué après le dénombrement](#)
- ▶ [Rapports et présentations communautaires sur le dénombrement ponctuel](#)

Des ressources additionnelles produites par l'OCI, les responsables de la SPLI et certaines collectivités sont disponibles à la section [Dénombrements ponctuels - Ressources](#) de l'[Espace de travail communautaire sur l'itinérance](#). Vous pouvez aussi consulter le [répertoire des ressources pour les dénombrements ponctuels](#), qui est mis à jour lorsque de nouvelles ressources sont élaborées et mises en commun.

Tirer parti des résultats

Les collectivités canadiennes ont utilisé efficacement les données des dénombrements ponctuels pour mesurer les progrès dans la réduction de l'itinérance. Ces données ont aussi servi d'outils pour la planification des systèmes et pour le relogement de sans-abri. Le processus ne se borne pas à la collecte de données, mais contribue à rendre les collectivités comptables de leurs efforts de lutte contre l'itinérance. Également, il fournit aux bailleurs de fonds, aux planificateurs de systèmes et aux fournisseurs de services l'information dont ils ont besoin pour apporter des ajustements et améliorer constamment les interventions communautaires relatives à l'itinérance.

MISE EN ŒUVRE

Passer à l'action

Il incombe au comité du dénombrement ponctuel, à l'organisme responsable du dénombrement et aux autres parties prenantes communautaires de s'assurer que les données recueillies lors du dénombrement ponctuel sont communiquées et utilisées efficacement afin d'améliorer la planification au niveau des programmes, des systèmes et des collectivités.

DOMAINES DE RECHERCHE	QUESTIONS CLÉS
Populations	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Quelles sont les populations surreprésentées dans votre dénombrement? ▶ Est-ce que cette surreprésentation concorde avec les résultats d'autres collectivités au niveau régional ou national? ▶ Est-ce qu'il y a des différences d'ordre démographique entre les personnes qui logent dans les refuges et celles vivant dans la rue ou hébergées temporairement par des amis ou des membres de leur famille? ▶ De quelle manière votre système de services peut-il mieux répondre aux besoins des populations surreprésentées?
Planification des systèmes	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Qu'est-ce que le taux d'occupation des refuges d'urgence lors de la nuit du dénombrement vous apprend au sujet de la demande de services d'urgence? ▶ Quelles sont les lacunes relevées par les participants dans les services? ▶ Est-ce que ces services sont offerts dans votre collectivité? ▶ Dans la négative, comment le secteur des services aux sans-abri peut-il travailler en partenariat afin de combler ces besoins?
Logement	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Quel est le rapport entre le nombre de personnes dénombrées et les besoins en logement et le taux d'inoccupation dans votre collectivité? ▶ Que faudrait-il faire pour loger chaque personne recensée? Est-ce que le parc de logements disponibles suffit à répondre à la demande?
Planification communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Est-ce que les plans existants en vue de prévenir et d'éliminer l'itinérance reflètent les tendances observées dans les données de votre dénombrement ponctuel? ▶ Si tel n'est pas le cas, quelles peuvent être les raisons des écarts? Est-ce que les plans doivent être révisés? Vous faudrait-il des renseignements complémentaires?
Causes structurelles	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Quelles sont les tendances structurelles, politiques et économiques générales qui peuvent avoir une incidence sur l'itinérance dans votre collectivité? ▶ Quels sont les effets à long terme possibles de ces tendances?
Données complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Globalement, qu'est ce que les différentes sources de données disponibles vous apprennent au sujet de l'itinérance dans votre collectivité? ▶ Quelles sont les similitudes et les différences entre les données du dénombrement ponctuel et les autres sources de données dans votre collectivité (semaines d'enregistrement, données sur les niveaux de service, projets de recherche distincts, etc.)?
Mesure des progrès	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Est-ce que vous constatez une réduction de l'itinérance dans les refuges et hors des refuges d'une année à l'autre? ▶ Est-ce que ces réductions peuvent être attribuées à des interventions ou à des modifications particulières des politiques (p. ex. Logement d'abord, décriminalisation de l'itinérance, rétablissement des liens avec la famille, prévention des expulsions)? ▶ Comment vos progrès se comparent-ils aux indicateurs présentés dans le document Canadian Definition of Ending Homelessness: Measuring Functional and Absolute Zero?

DÉNOMBREMENT DES JEUNES

Si vous dénombrez spécifiquement les jeunes, tenez compte des points suivants lors des préparatifs pour tirer parti de vos résultats.

Planification communautaire de la lutte contre l'itinérance chez les jeunes

De plus en plus de collectivités, dont Kingston, Kamloops, Calgary et Winnipeg, ont élaboré des [plans pour prévenir et éliminer l'itinérance chez les jeunes](#), et d'autres encore, notamment St. John's, Yellowknife et Brandon, suivent actuellement leur exemple. À cette fin, il faut disposer de données exactes et actuelles sur la portée et la nature de l'itinérance chez les jeunes au sein d'une collectivité. Un dénombrement ponctuel peut fournir les données initiales dont peuvent s'inspirer les collectivités pour dresser leur plan. Pour en savoir plus sur l'utilité des données du dénombrement ponctuel pour élaborer un plan communautaire, consultez le document [A Way Home: Youth Homelessness Community Planning Toolkit](#).

Tableau de bord des données relatives aux jeunes

Vers un chez-soi Canada, en partenariat avec l'OCI, élabore un outil pour aider les parties prenantes communautaires et tous les ordres de gouvernement à mieux mesurer l'itinérance chez les jeunes, au moyen d'une approche pluridimensionnelle de collecte de données. Le tableau de bord utilisé intègre différentes sources de données pour dresser un portrait précis et détaillé de l'itinérance chez les jeunes au Canada. Le tableau de bord ne constitue pas une plateforme; il s'agit plutôt d'une terminologie et de méthodes de mesure communes, utilisées conjointement afin de mieux comprendre et énoncer la portée de la problématique.

Dans les prochains mois, Vers un chez soi Canada et l'OCI communiqueront leur vision concernant le tableau de bord des données relatives aux jeunes, ce qui inclura des instructions sur l'intégration des données des dénombrements visant les jeunes à une vaste approche de mesure commune.

RESSOURCES CLÉS

- ▶ [A Way Home: Youth Homelessness Community Planning Toolkit](#)
- ▶ [Exploring Effective Systems Responses to Homelessness](#)
- ▶ [Canadian Definition of Ending Homelessness: Measuring Functional and Absolute Zero](#)

Des ressources additionnelles produites par l'OCI, les responsables de la SPLI et certaines collectivités sont disponibles à la section [Dénombrements ponctuels – Ressources](#) de l'[Espace de travail communautaire sur l'itinérance](#). Vous pouvez aussi consulter le [répertoire des ressources pour les dénombrements ponctuels](#), qui est mis à jour lorsque de nouvelles ressources sont élaborées et mises en commun.